Rapport annuel 1994

Banque Paribas

Sommaire

page 2
• ORGANIGRAMME •

page 3
• CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES •

page 4
• RÉPARTITION DU CAPITAL AU 18 MAI 1995 •

page 5
• RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS •

page 23
• COMPTES CONSOLIDÉS •
Rapport des Commissaires aux Comptes
États financiers consolidés

page 61
• COMPTES SOCIAUX •
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport du Directoire sur les comptes sociaux
États financiers sociaux

page 103
• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 1995 •
Observations du Conseil de Surveillance
Résolutions

page 111
• ORGANES SOCIAUX •

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE PARIBAS

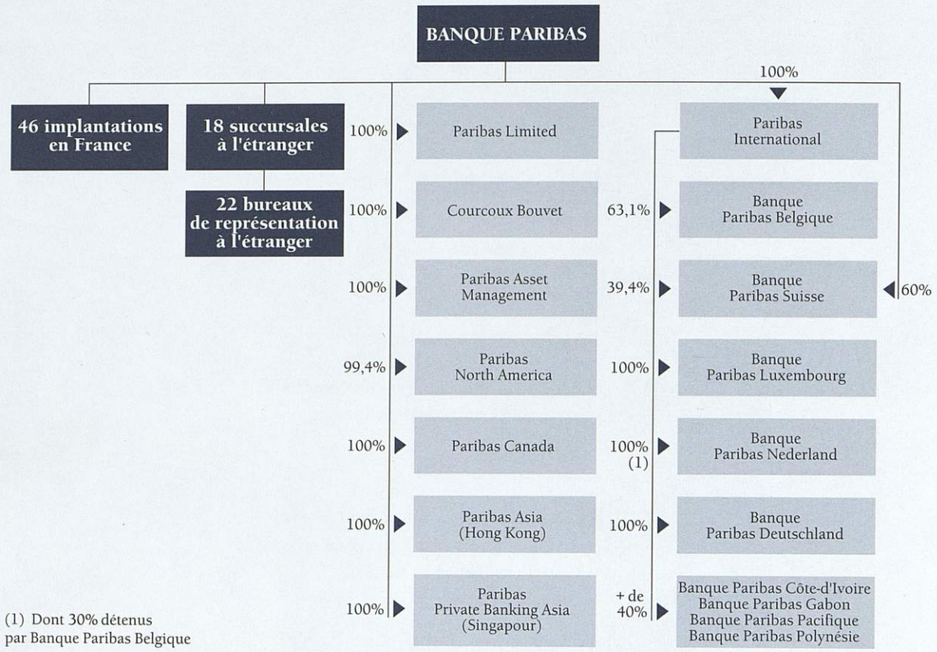

(1) Dont 30% détenus par Banque Paribas Belgique

LES MÉTIERS DE LA BANQUE PARIBAS

CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES (CONSOLIDÉS) BANQUE PARIBAS

en millions de francs	**1994**	1993	1992	Variation entre 1994 et 1993
Total du bilan	**939 638**	989 255	723 244	- 5%
Crédits à la clientèle	**172 658**	176 877	184 672	- 2%
Dépôts de la clientèle	**150 619**	150 961	152 536	-
Fonds propres (1)	**21 036**	19 368	18 020	9%
Produit net bancaire	**11 889**	15 303	10 385	- 22%
Résultat brut d'exploitation	**3 900**	6 684	3 457	- 42%
Résultat net total	**1 136**	3 033	1 041	- 63%
dont part de la Banque	**844**	2 735	839	- 69%
RÉSULTAT NET PAR TITRE (en francs)	**20**	**64**	**20**	**- 69%**

(1) Avant affectation des résultats

DONNÉES CARACTÉRISTIQUES DE LA BANQUE PARIBAS ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

en millions	Banque Paribas (comptes non consolidés) en FRF	Banque Paribas Belgique (1BEF = 0,17 FRF) en BEF	Banque Paribas Suisse (1CHF = 4,08 FRF) en CHF	Banque Paribas Luxembourg (1LUF = 0,17 FRF) en LUF	Banque Paribas Nederland (1NLG = 3,08 FRF) en NLG
Capital	4 267	4 600	338	2 250	164
Participation de la Banque Paribas		63,10%	99,40%	100%	100%
Fonds propres (1)	15 505 (+ 1,1%)	15 826 (+ 6,0%)	778 (+ 1,0%)	6 270 (+ 8,9%)	224 (+ 1%)
Total du bilan	690 146 (- 4,8%)	561 440 (+ 5,5%)	6 627 (- 12,9%)	255 124 (-)	7 270 (+ 1%)
Total des crédits	128 615 (- 0,6%)	106 919 (+ 20,3%)	2 694 (- 5,8%)	26 947 (- 10,5%)	1 899 (- 5%)
Total des dépôts	60 680 (+ 6,6%)	162 796 (+ 11,5%)	3 582 (+ 14,2%)	122 688 (+ 7,3%)	2 712 (- 7%)
Produit net bancaire	7 088 (- 22,1%)	8 322 (- 15,4%)	173 (- 25,1%)	3 801 (+ 13,5%)	88 (- 2%)
Bénéfice net	738 (- 15,1%)	1 782 (+ 1,1%)	7,4 (- 67,4%)	991 (+ 9,1%)	6 (+ 20%)
Distribution globale	725 (+ 91,1%)	1 097 (+ 2,2%)	- -	479 (+ 9,1%)	5 N.S.
en unités					
Bénéfice net par titre	17,3 FRF	874 BEF	2,2 CHF	610 LUF	39,5 NLG
Distribution par titre	17 FRF	484,85 BEF	-	295 LUF	30 NLG
Effectifs	3 339	1 271	601	400	285
Implantations	46 en France, 22 succursales et 18 délégations à l'étranger	51	5	1	9

(1) Avant affectation des résultats

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 18 MAI 1995

	Actions	Actions privilégiées	CIP	Certificats de droit de vote	% capital	% de droit de vote
Compagnie Financière de Paribas	27 126 124	299 880		851 927	64,27	66,27
Paribas Europe	11 946 180	2 148 183	212 982		33,53	33,03
Société Générale commerciale et financière	299 808	10			0,70	0,70
Divers	2				-	-
TOTAL DU GROUPE PARIBAS	**39 372 114**	**2 448 073**	**212 982**	**851 927**	**98,50**	**100,00**
Public	-	-	638 945		1,50	
TOTAL GÉNÉRAL	**39 372 114**	**2 448 073**	**851 927**	**851 927**	**100,00**	**100,00**
NOMBRE TOTAL DE TITRES		**42 672 114**				

ACTIF NET ESTIMÉ

L'actif net estimé, hors intérêts minoritaires, s'établit de la façon suivante :

	1994		1993	
total en millions de francs et montant par action en francs	**Total**	**Par action**	Total	Par action
Fonds propres consolidés (part du Groupe) au bilan	**18 080**	**424**	16 162	379
Plus-values latentes	**561**	**13**	4 397	103
ACTIF NET ESTIMÉ AVANT RÉSULTAT	**18 641**	**437**	**20 559**	**482**

(1) À la date du 31 décembre 1994, le capital de la Banque se compose de 42 672 114 actions.

Les plus-values latentes résultent de l'estimation des titres cotés à leur valeur boursière et de l'estimation des titres non cotés et des immobilisations à des valeurs établies par nos services. Ces estimations ne prennent pas en compte des valeurs de fonds de commerce.
Aucun effet fiscal n'est inclus dans la détermination de ces plus-values latentes.
Ces éléments n'ont pas été soumis à l'examen des Commissaires aux Comptes.

RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA BANQUE PARIBAS

sur les comptes consolidés de l'exercice 1994

Une organisation autour de quatre métiers

La Banque Paribas développe son savoir-faire dans quatre domaines principaux :

• **la Banque Commerciale**
Elle exerce cette activité depuis la gestion de comptes jusqu'aux financements spécialisés.

• **les Activités de Marché**
Elles figurent parmi les tous premiers opérateurs mondiaux en produits de taux (toutes devises confondues) et en actions, notamment européennes.

• **la Gestion Institutionnelle et Privée**
Tout en privilégiant la gestion «sur mesure», elle dispose d'une gamme de placements collectifs particulièrement performants.

• **le Conseil**
En tant que banque d'affaires, elle assiste les sociétés ou leurs actionnaires en matière de fusion, acquisition, conseil financier, privatisation...

La Banque Paribas développe ces quatre principaux «métiers» en s'appuyant sur une présence mondiale forte : 220 implantations - succursales, bureaux et filiales - réparties dans près de 60 pays à travers le monde.

L'année 1994 a marqué la confirmation pour la Banque Paribas de sa nouvelle organisation par métier mise en place en janvier 1993.
Dans une même logique, la Banque Paribas a entamé en 1994 la réorganisation mondiale de ses grandes Fonctions notamment juridique, fiscale, informatique et ressources humaines, dans le but de répondre à trois objectifs :

• adapter l'organisation des Fonctions à celle des Métiers et Territoires,
• donner une dimension mondiale aux Fonctions afin de contribuer à l'intégration de la Banque,
• créer les conditions d'une efficacité optimale de manière à obtenir une meilleure productivité et une meilleure maîtrise des frais généraux.

BANQUE COMMERCIALE

En matière de banque commerciale, la Banque Paribas possède un savoir-faire reconnu au niveau mondial pour certaines opérations très spécifiques de financement : les médias, les projets, le négoce de matières premières, les acquisitions d'entreprises, les exportations de biens d'équipement ou l'exploitation de réserves pétrolières et gazières.
Au cours de l'exercice 1994, deux objectifs principaux ont été poursuivis :

• le maintien d'une politique rigoureuse de maîtrise des risques, dans un contexte de croissance économique plus ou moins forte selon les zones,
• l'accentuation de l'offre de financement à haute valeur ajoutée à une clientèle de grandes et moyennes entreprises, pour lesquelles la Banque recherche l'obtention de mandats d'arrangeur d'opérations et le chef de file des financements bancaires.

À taux de change constant, l'ensemble des engagements bancaires de la Banque Paribas sur une base consolidée au plan mondial est resté quasiment constant par rapport à 1993 avec un volume de 294 milliards de francs environ (dont 104 milliards de francs hors-bilan) répartis de la manière suivante : France (26%), reste de l'Europe (29%), Amériques (29%), Asie (14%), Moyen-Orient/Afrique (2%).

Les activités de *financement du négoce* en 1994 ont connu un léger tassement des recettes par comparaison à 1993, année exceptionnelle pour cette activité. Le marché a été très contrasté avec l'atonie persistante du marché pétrolier, d'une part, un rebond spectaculaire du prix des autres matières premières dans des volumes records, d'autre part.
Les performances des différentes zones sont très contrastées :

• poursuite du provisionnement du portefeuille de Genève,
• réduction sensible des volumes d'opérations aux États-Unis,
• progression en Asie à partir de nos implantations de Hong Kong et Singapour.

Les résultats ont fortement progressé pour nos activités de courtage sur les marchés à terme pétroliers de Londres et de New York - Paribas Futures - ainsi que pour celles liées aux produits dérivés, principalement le secteur du gaz naturel aux États-Unis dans lequel la Banque est un intervenant majeur.
Depuis sa mondialisation en 1993, l'activité des *financements à l'exportation* a connu un fort développement. Le volume des crédits export signés en 1994 est en augmentation de près de 60% par rapport à 1993 à 4 400 millions de francs, progression imputable pour une large part aux exportations financées à partir de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Italie. La part des crédits financiers non garantis par les assureurs crédits mais bénéficiant en général de sûretés a été de plus de 700 millions de francs. Dans la région Moyen-Orient/Afrique, la Banque a assuré le financement du doublement de l'usine Qafco d'ammoniac-urée au Qatar en mettant en œuvre des crédits export en provenance de divers pays. En Amérique Latine, la Banque a été chef de file de nombreux projets, principalement dans le domaine de l'énergie et des télécommunications. En Asie, une activité export a été démarrée à partir du Japon. Enfin, une première opération sur l'exportation d'hydrocarbures en CEI permet d'escompter dans cette zone le développement d'opérations de financement export structurés.
La Banque a, par ailleurs, été présente dans le *financement aéronautique*. Les opérations dans lesquelles elle est intervenue en tant que chef de file ou simple participant ont représenté un volume global de 6 milliards de francs, la part de la Banque Paribas s'élevant à 2 milliards de francs dont 1,5 milliard de francs en crédit acheteur. Elle a en particulier assuré le chef de file de la part française pour l'acquisition par la compagnie américaine ILFC de 31 avions Airbus.

L'activité *financement de projets* a poursuivi la constitution ou le renforcement de ses équipes dans les différentes zones géographiques. Elle a, dans ces conditions, obtenu ou réalisé un certain nombre de mandats de conseil ou d'arrangeurs financiers, principalement dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des équipements industriels, où son expertise est reconnue. À titre d'exemple, la Banque a obtenu le mandat de conseil financier d'un projet de centrale thermique (co-génération) en Italie de 150 MGW, a été l'arrangeur et l'agent du financement du projet pétrochimique de Qafco au Qatar et d'une usine de traitement de déchets en Angleterre. En France, le métro de Rouen dont la Banque a été l'arrangeur a par ailleurs été inauguré au cours de l'exercice.

Les activités de *financements structurés* se sont également développées de façon importante.
La Banque a été notamment très présente dans le domaine des financements d'acquisitions d'entreprises moyennes par endettement aux États-Unis.
En outre, la Banque est reconnue par le marché américain comme un intervenant important dans le financement du secteur des médias et télécommunications (télévision par câble, stations de radio et télévision et production cinématographique).
Elle a acquis une expertise en Grande-Bretagne dans le financement des réseaux câblés utilisables par la télévision et la téléphonie et a décidé de mondialiser son approche en mettant en place des équipes en Europe et en Asie.

Dans le domaine du *financement de l'immobilier*, les encours de la Banque Paribas en France, sur les professionnels du secteur ont été ramenés de 8,7 milliards de francs au 31 décembre 1993 à 4,8 milliards de francs au 31 décembre 1994.
Le portefeuille de financement d'immobilier d'entreprises est resté stable à 2,3 milliards de francs. Aux États-Unis, seul autre pays dans lequel la Banque a un portefeuille immobilier conséquent, la poursuite de l'amélioration des conditions du marché a permis la restructuration de certains dossiers difficiles et la réduction conséquente des encours ainsi qu'une stabilisation de la valeur des actifs financés.

En outre, la Banque Paribas occupe traditionnellement une place importante dans les activités de titres en France, comprenant des services aux émetteurs (gestion de l'actionnariat et des porteurs d'obligations) et des services de conservation de titres.
Le montant total de la conservation de la Banque s'élève à 715 milliards de francs à fin 1994, dont près de 50% pour une clientèle d'institutions financières internationales qui confie sa conservation en valeurs françaises. La part de marché de la Banque auprès de cette clientèle est particulièrement élevée.

L'exercice 1994 s'est caractérisé par une activité internationale

croissante, au travers notamment des filiales européennes de la Banque (en particulier Banque Paribas Luxembourg) et une équipe de conservation de titres asiatiques a été créée à Singapour.

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

L'année 1994 a été caractérisée pour les activités de marché par trois phénomènes :
- un développement des revenus de la clientèle, fruit de l'effort commercial réalisé depuis trois ans sur la pénétration des produits,
- un marché volatil, sans tendance marquée, se traduisant par une réduction des positions et du capital utilisé, et une chute des résultats du trading,
- une déflation des actifs financiers due à une certaine contraction, vraisemblablement structurelle, de la bulle financière.

L'année 1994 a été toutefois bénéficiaire pour les activités de marché, mais à un niveau nettement inférieur à celui de 1993, année exceptionnelle, notamment pour les marchés de change et de taux d'intérêt.

Dans le secteur des *actions*, la Banque Paribas a tiré profit d'un environnement extrêmement favorable sur le marché primaire. Elle se classe première dans les placements globaux garantis en France et cinquième dans le monde. Ce succès résulte de son rôle dans les privatisations françaises et, notamment comme chef de file des privatisations Elf Aquitaine et UAP, les deux plus importantes privatisations de l'année écoulée. Mais il est également dû à une participation en forte croissance dans le reste de l'Europe et les pays émergents.

Parmi les opérations réalisées en 1994 à travers le monde, la Banque Paribas a été désignée comme l'un des six chefs de file internationaux pour la deuxième phase du placement Genco par le Trésor de Grande-Bretagne.

En Amérique du Sud, un certain nombre de placements et de privatisations ont été coordonnés par la Banque Paribas ; notamment le producteur d'électricité Capex en Argentine pour un montant de 164 millions de dollars, Rhodia, filiale de Rhône-Poulenc au Brésil pour un montant de 180 millions de dollars et Papeles Nacionales en Colombie pour un montant de 100 millions de dollars.

Sur les marchés secondaires, la Banque Paribas a poursuivi son développement. En Europe, la structure de recherche est maintenant en place avec une couverture sectorielle principalement basée à Londres et des positions domestiques en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. L'acquisition de Gamba Azzoni en Italie permet de renforcer la couverture européenne. Pour les pays émergents, les équipes d'intermédiation ont été développées, à New York pour les marchés d'Amérique Latine et à Singapour pour l'Asie et l'Inde en particulier. L'ensemble de ces efforts a permis d'améliorer de manière significative la capacité de distribution auprès des grands clients institutionnels dans le monde.
Toutefois en 1994, après un premier trimestre très favorable, le retournement des marchés et la baisse des volumes qui en a résulté ont affecté négativement les revenus.

Sur le marché des produits dérivés sur actions, les résultats sont décevants et n'ont pas atteint les objectifs budgetés. La croissance des revenus clients, principalement en Europe et en Amérique du Nord, n'a pas été suffisante pour compenser l'impact sur les activités de trading de la volatilité des marchés des pays émergents et leur forte baisse en fin d'année.

Pour le *marché obligataire*, la forte reprise économique américaine aux États-Unis, qui a induit une hausse significative des taux d'intérêt à long terme dans plusieurs pays, a pris les marchés financiers à revers dans les premiers mois de l'année 1994.
La chute a été amplifiée par l'effet de dégonflement de la bulle financière qui s'était créée les années précédentes et les investisseurs institutionnels ont réduit leurs positions internationales pour se concentrer sur leur marché domestique.

Le volume des émissions obligataires nouvelles sur l'euromarché a décru de 11% à 397 milliards de dollars ; les émissions en deutsche marks et en francs français étant de loin les plus touchées par cette baisse, alors que les émissions en dollars et en yens progressaient respectivement de 6% et de 7%.

La part de marché de la Banque Paribas en 1994 sur les émissions sur l'euromarché représentait 3% et la Banque s'est classée en 12e position des plus actifs «underwriters».

En accord avec les objectifs d'élargir ses interventions dans une gamme plus vaste de devises, la Banque a dirigé 94 émissions dans 10 monnaies, 16 émissions étaient libellées en dollars,

la devise dominante du marché, les plus importantes émissions étant pour le compte notamment d'EDF, de la SNCF, de NTT et de Toyota. La Banque Paribas a également dirigé ses premières émissions libellées en yen et en deutsche mark (ville de Paris).

Sur le marché secondaire, les bons du Trésor et les euro-obligations ont été affectés par de faibles volumes, tandis que les marchés d'options, de swaps d'actifs et les activités sur les marchés émergents ont connu un vif essor bien au-delà des prévisions.

Les marchés des swaps et des produits dérivés ont connu un fort développement en raison de l'utilisation croissante de ces produits par les intervenants de la gestion actif/passif aux fins de réduire les risques traditionnels inhérents à ce type d'activité.
L'encours des swaps de devises et de taux a progressé de 31% pour atteindre 542 milliards d'écus à la fin de l'année 1994. La part de marché de la Banque Paribas s'est également accrue dans le domaine des produits dérivés structurés, principalement avec des contreparties localisées aux États-Unis et en Asie du Sud-Est.

Les incertitudes concernant les produits dérivés dues à une médiatisation mettant en garde contre un recours trop important à ce type de produits n'ont pas trop affecté l'activité de la Banque dans ce domaine en 1994 ; ceci grâce au renforcement de son approche de la clientèle et au développement de la gamme de ses services.
La chute du dollar a induit une forte baisse des volumes et une volatilité plus importante sur le marché des changes. Les revenus de la Banque Paribas sont restés au-dessous des prévisions avec notamment une activité change «spot» au plus bas.

La stratégie de l'activité marchés pour l'année 1995, dans un environnement déjà relativement défavorable en 1994 et qui risque de perdurer est notamment :
- de continuer les efforts pour améliorer la part de marché de la Banque sur ses créneaux traditionnels tout en assurant un niveau de productivité optimum,
- de poursuivre le développement des systèmes de gestion intégrés afin d'améliorer la surveillance et la gestion des risques de marché,
- enfin, de compléter le réseau en matière d'investment banking par une présence aux États-Unis où la convergence de cette activité et de certains produits bancaires devrait permettre une rentabilisation rapide de l'effort.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

Disposant comme les autres métiers d'une organisation mondiale, le métier Gestion Institutionnelle et Privée s'articule autour de trois pôles de clientèle : les clients particuliers à patrimoine élevé, résidents et non résidents et la clientèle institutionnelle (associations et investisseurs). Paribas Asset Management (PAM) constitue un pôle unique de recherche et de gestion de fonds dont les équipes, spécialisées par marché financier, sont basées à Londres, Paris, Genève et Singapour.
Cette organisation donne à la Banque un avantage concurrentiel en lui autorisant une grande souplesse d'adaptation et en lui permettant d'être présente sur tous les marchés.

Caractérisée par un environnement de marchés très défavorable, l'année 1994 a été une année en demi-teinte pour ses performances enregistrées et de transition sur le plan de l'organisation permettant d'aborder l'exercice 1995 avec des objectifs plus ambitieux.

La baisse des marchés financiers, qui a touché simultanément toutes les classes d'actifs au début de l'année, a surpris l'ensemble des opérateurs par son ampleur. Elle a amené les gérants de Paribas Asset Management à prendre des positions très prudentes sur l'ensemble des portefeuilles, en privilégiant la constitution de liquidités, notamment dans les fonds diversifiés. Cette prudence a en particulier bénéficié aux fonds diversifiés et aux fonds obligataires qui ont terminé l'année en bonne position dans les classements.

Au 31 décembre 1994, le total des actifs gérés, s'élevait à 224 milliards de francs, en recul de 4% par rapport à l'année précédente (1). Cette variation nette de 9 milliards résulte d'un effet négatif de marché, dont l'impact peut être évalué à 15 milliards de francs et d'une progression de la collecte nette d'actifs de l'ordre de 6 milliards de francs.

Le métier Gestion Institutionnelle et Privée a poursuivi le processus d'adaptation de ses structures et de son dispositif commercial.

(1) Actifs fin 1993 à périmètre comparable : 233 milliards de francs, alors que le rapport annuel 1993 portait 251 milliards (l'écart est dû à l'aménagement du périmètre du métier en cours d'exercice).

Ainsi, la Gestion Institutionnelle a intégré les équipes suisses et belges, alors que la Gestion Privée s'est renforcée en Italie par l'intégration des activités de gestion d'actifs de la société de bourse Gamba Azzoni, acquise par la Banque Paribas au cours de l'exercice.

L'action des équipes commerciales a été soutenue, tout au long de l'année, par le lancement de nouveaux instruments de gestion. L'année a été notamment marquée par la mise en place en France des techniques de «gestion par objectifs» des portefeuilles, qui permettent d'optimiser la performance sur un horizon de temps déterminé, en fonction du degré de risque accepté par la clientèle.

L'exercice a également été mis à profit pour lancer de nouveaux véhicules de placement. Deux fonds garantis, à échéance 1996, ont pu être ainsi proposés à la clientèle en 1994 : Paribas France Garantie, produit à capital garanti, destiné aux particuliers, et Paribas Rendement Garanti, produit à rendement garanti, qui s'adresse à la clientèle institutionnelle.

Dans la gamme des produits de droit luxembourgeois, la Sicav Parvest, orientée vers les particuliers, atteignait en fin d'année 2,36 milliards de dollars, en 33 compartiments - dont 8 lancés en 1994 - contre un total d'actifs de 2,10 milliards de dollars un an plus tôt.
Son homologue, la Sicav luxembourgeoise Paribas Institutions, destinée aux investisseurs institutionnels, passait dans le même temps de 11 à 14 compartiments et de 421,8 millions de dollars à 529,5 millions de dollars.

Enfin, l'important effort de créativité, de conseil et d'efficacité commerciale poursuivi depuis près de vingt ans avec Cardif, pour doter les patrimoines de la clientèle privée française de contrats d'assurance-vie efficients, a continué de porter ses fruits en 1994 : les souscriptions nettes nouvelles se sont élevées à 700 millions de francs en 1994. L'encours au 31 décembre 1994 a ainsi atteint 6,1 milliards de francs, soit 7% de plus qu'à la fin de l'année précédente.

CONSEIL

La Banque Paribas figure parmi les toutes premières banques européennes dans le domaine du conseil financier aux entreprises et aux gouvernements. Les activités de conseil recouvrent quatre grands types de missions : les fusions acquisitions, le conseil financier aux entreprises qui recouvre notamment l'évaluation et la réorganisation des portefeuilles d'actifs, la restructuration des passifs et la réorganisation des dettes, ainsi que l'ingénierie en matière financière et boursière.
La Banque Paribas se charge également de conseiller les actionnaires des entreprises, en optimisant les contraintes financières, juridiques et fiscales auxquelles ils sont soumis. Enfin, la Banque Paribas dispose d'une longue expérience en matière de privatisation, aussi bien en Europe de l'Ouest que dans les pays émergents.

En matière de *fusions et acquisitions*, l'année 1994 a été marquée par une nette reprise du marché, particulièrement forte aux États-Unis, mais également sensible en Europe. La Banque Paribas a largement participé à ce mouvement en améliorant ses positions ; plus d'une cinquantaine de transactions ont été menées à bien, pour un volume de transactions supérieur à 64 milliards de francs.
La progression est très forte par rapport à l'année précédente (les transactions conseillées par la Banque avaient représenté 29 milliards de francs en 1993) et s'est accompagnée d'une hausse très significative des recettes. La dimension internationale de l'activité fusions acquisitions s'est affirmée : plus des deux tiers des transactions ont concerné des opérations transfrontalières.

Dans un marché caractérisé par une prédominance de la logique industrielle, le métier de Conseil a bénéficié de l'expertise de ses équipes spécialisées par secteur économique : cette organisation, qui est l'une de ses spécificités par rapport à ses principaux concurrents, lui a permis d'être particulièrement actif dans un certain nombre d'alliances ou de joint ventures industriels conclus en 1994 : prise de participation de l'EDF dans Saur International, accompagnée de la création d'une filiale commune, conseil de Cable & Wireless pour sa participation au consortium attributaire du 3e réseau de téléphone mobile en France, cession d'une partie des actifs miniers du BRGM au groupe australien Normandy Poseidon. Les mandats de conseil en matière de création de joint venture ont été l'occasion de développer des opérations en Chine, notamment pour le compte du groupe Carrefour.

La Banque Paribas a été particulièrement active dans certains secteurs, notamment les télé-

communications - assistance auprès de Lagardère Groupe pour son partenariat avec le groupe canadien Northern Telecom au sein de Matra Communication - et dans le domaine de l'assurance et de la banque - mission de conseil pour la cession de la Banque d'Orsay à West LB. Cette forte présence dans le secteur bancaire devrait se confirmer en 1995, avec le mandat de cession de la BFCE obtenu fin 1994 et la cession du Crédit de l'Est à General Electric Capital, annoncé en début d'année.
Bénéficiant d'une forte expertise en matière d'*ingénierie financière et boursière*, la Banque Paribas a été la première en France à mettre en œuvre la technique du «squeeze out» dans l'opération de retrait obligatoire qui a suivi l'offre publique de retrait sur Matra Communication. La Banque a également conseillé Lagardère Groupe dans son offre publique d'échange sur Matra Hachette, qui a été l'une des principales opérations d'ingénierie réalisées sur la Bourse de Paris.

En matière de *conseil financier*, la Banque Paribas a contribué au développement de l'utilisation des avis d'équité («fairness opinion») en Europe, notamment dans le cadre de la joint venture entre l'italien Finmeccanica et le groupe britannique GEC Marconi.

La Banque Paribas a également été mandatée, dans le cadre des importantes opérations de restructuration du Crédit Lyonnais, en qualité de conseil du gouvernement français, et d'Eurotunnel, en qualité de conseil du syndicat des 220 banques du Groupe. Cette mission, initiée en 1993, a abouti en 1994 à une augmentation de capital de 7,5 milliards de francs d'Eurotunnel.

Enfin, en matière de *privatisations*, l'année 1994 a été particulièrement active pour le métier Conseil qui est intervenu, avec le Département des Activités de Marché, dans la privatisation de l'UAP, en conseillant le gouvernement français.

Dans les pays émergents, les missions de privatisation menées à bien ont concerné l'Europe de l'Est (Russie, Slovaquie...) et l'Amérique Latine, avec notamment la cession, pour le compte du gouvernement péruvien, des Mines de Tintaya, au groupe américain Magma.
La Banque Paribas a poursuivi avec succès sa stratégie axée sur la recherche de missions dans les pays et secteurs où elle bénéficie déjà d'une expérience connue : ainsi, de nouveaux mandats ont été obtenus dans le secteur des eaux en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Trinidad et Tobago...) dans le prolongement de la privatisation des Eaux de Buenos Aires réalisée avec succès en 1993.
De nouveaux mandats sont également en cours de réalisation dans le secteur des mines et ressources naturelles au Pérou et au Kazakhstan. Enfin, l'obtention en 1994 d'un mandat de conseil général en matière de privatisation pour l'État du Paraguay a confirmé la forte présence de la Banque Paribas sur le continent latino-américain.

Une présence internationale

Présente dans près de 60 pays, la Banque Paribas s'appuie sur une base européenne forte (France et Belgique) et met en œuvre une stratégie d'implantation sélective dans le reste du monde.
En Europe, dans un contexte de reprise économique d'ampleur inégale selon les pays, la Banque Paribas a dans l'ensemble enregistré des résultats satisfaisants en dépit de la mauvaise tenue des marchés.

Le résultat de la Banque Paribas Belgique a légèrement progressé, les activités de marché et la gestion institutionnelle et privée connaissant une année difficile, tandis que la banque commerciale recouvrait sa capacité bénéficiaire après une forte diminution de ses provisions.
La Banque Paribas Nederland a achevé la réorganisation de ses activités bancaires et assaini son portefeuille de prêts.

Le métier Activités de Marché s'est concentré sur la vente de produits financiers et les activités de Gestion Institutionnelle et Privée sont en cours de réorganisation.
La coopération avec Paribas Belgique, Crédit du Nord et Bayerische Vereinsbank se poursuit de façon satisfaisante.
De son côté, la Banque Paribas Luxembourg a pu augmenter en 1994 sa profitabilité.

La réorganisation par métier et fonction a été finalisée.

En Suisse, dans un contexte économique difficile, la Banque Paribas SA a maintenu sa politique de restructuration et de rationalisation en intégrant les activités de gestion privée internationale de sa filiale Paribas Privatbank AG et en mettant l'accent sur une spécialisation et une amélioration qualitative de son portefeuille de crédits.
Les performances insatisfaisantes de gestion et l'effort de provisionnement nécessaire en raison de la politique peu conservatrice de la fin de la dernière décennie ont entraîné une détérioration de rentabilité.
Au Royaume-Uni, les activités bancaires recentrées sur des financements spécialisés ont dégagé des résultats records.
Les activités de marché, qui sont le métier prépondérant de la Banque Paribas à Londres, ont subi une forte baisse de résultat par rapport à l'année dernière, notamment dans les opérations de change et de marché primaire obligataire.
En Irlande, Smurfit-Paribas a connu une année 1994 en léger retrait par rapport à 1993, du fait de résultats médiocres enregistrés par l'activité trésorerie.
L'activité bancaire, quant à elle, s'est maintenue, en particulier grâce à des financements spécialisés, liés à la loi de défiscalisation dont bénéficie la production cinématographique.
En Allemagne, la réorganisation par métier est à présent achevée et les équipes commerciales ont été complétées dans chacun des métiers. La succursale aura souffert en 1994 des difficultés de certains grands groupes allemands.
Dans les pays Nordiques, la Banque Paribas a concentré la couverture de ses clients autour d'équipes basées à Londres afin d'améliorer la qualité de la distribution des produits et services bancaires et financiers.
Les équipes de la succursale de Copenhague, qui a été fermée, ont été intégrées à Londres au sein des différents métiers.
En Europe du Sud, les résultats ont été satisfaisants : ils ont été maintenus en Espagne par le renforcement des équipes de financements spécialisés, les opérations sur le marché de la dette publique espagnole et le développement des missions de conseil.
Au Portugal, la filiale Copapor s'est développée de façon très satisfaisante dans les activités de financements de projets et a obtenu le chef de file d'une importante émission en écus du Trésor Portugais.
En Italie, la Banque a réalisé des opérations de titrisation, de crédit-export, et de co-génération.
La gestion privée, lancée en 1992, a atteint son point d'équilibre et le rachat de la société de bourse Gamba Azzoni permettra de déployer l'activité actions sur les marchés primaire et secondaire tout en accroissant les volumes sous gestion.
En Grèce, malgré une conjoncture relativement austère, la succursale d'Athènes a connu une progression de ses encours et de ses résultats.
En Turquie, au côté de la Banque Ottomane, a été ouverte en 1994 une délégation de la Banque Paribas qui a largement contribué au développement des activités export et financements de projets dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports.
En Europe Centrale, la Banque Paribas poursuit ses activités traditionnelles de négoce et d'export. En CEI, elle est active dans le financement du secteur pétrolier russe, et aborde en 1994 les activités de marché, en association avec la société russe United Financial Group, dirigée par l'ancien Ministre des Finances, M. Boris Fiodorov. Le métier conseil a, quant à lui, remporté deux importants mandats de privatisation auprès du gouvernement du Kazakhstan.
Aux États-Unis, les activités de la Banque Paribas ont enregistré une forte progression hors éléments exceptionnels, reflétant la vigueur des performances réalisées par les différents métiers. Malgré un contexte économique difficile, les revenus des activités de marché ont correspondu aux prévisions tout comme les résultats des activités de banque commerciale, première source de revenus, avec une remarquable performance de la région New York/Chicago. La gestion institutionnelle a renforcé ses structures de développement en vue d'accroître substantiellement les actifs sous gestion. La filiale du Canada s'est concentrée sur les activités de banque commerciale (financement de projets, médias, négoce).
En Amérique du Sud, des opérations de financement export ont été réalisées comme les financements d'une brasserie au Venezuela et d'installations de production électrique en Argentine et en Colombie.
Les équipes de financement de projet de New York et Paris ont obtenu plusieurs mandats au Brésil, au Chili et en Colombie.
De plus, le financement du négoce s'est bien redéployé sur cette zone, particulièrement au Pérou et au Venezuela. Les opérations de marché se sont développées, avec notamment trois

opérations d'émissions d'actions en Argentine, au Brésil et en Colombie.
En matière de conseil, trois nouveaux mandats ont été obtenus et le mandat de privatisation de la mine de Tintaya, vendue à une société canadienne, a été achevé.
Au Moyen-Orient et en Afrique, la Banque Paribas développe aujourd'hui ses métiers traditionnels de banque commerciale et de financement export mais aussi des activités très spécialisées (financements de projets, opérations de marché et gestion d'actifs).
En Asie, la Banque poursuit sa politique d'expansion, particulièrement à partir de Singapour en ce qui concerne les activités de marché et de gestion privée.
L'activité bancaire traditionnelle voit son activité et ses résultats progresser régulièrement.
L'année a été marquée, entre autres, par l'ouverture d'une succursale «offshore» en Malaisie et l'acquisition d'un siège à la bourse de Tokyo. Les résultats devraient continuer à être satisfaisants, et confirmer la place prioritaire de l'Asie dans la stratégie de la Banque et du Groupe.

Encours sur les professionnels de l'immobilier

Au 31 décembre 1994, les encours de la Banque Paribas sur les professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) auxquels ont été ajoutées la valeur comptable des gages exercés dans le cadre de la mise en jeu des garanties sur des encours de cette nature, et la part du Groupe dans des activités directes de promotion, représentent un total, avant provisions de 11,8 milliards de francs contre 14 milliards de francs en 1993.
Ils se décomposent de la façon suivante :

en milliards de francs	
France	7,3
Grande-Bretagne	0,2
Suisse	2,2
États-Unis	1,3
Autres	0,8
	11,8

Ces chiffres n'incluent pas les opérations de financement des particuliers ni les opérations de crédit consenties à des sociétés non professionnelles de l'immobilier même si elles comportent à titre de garantie complémentaire un gage immobilier (par exemple opérations de crédit-bail).
La diminution de 2,2 milliards de francs s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance de certains crédits et dans une moindre mesure par le passage en pertes définitives de crédits douteux, soit par abandon ou cession de créances, soit par cession d'actifs.
Le passage en pertes s'accompagne d'une utilisation de provisions, ce qui explique la diminution du stock de provisions, de 3,3 milliards de francs à 3,1 milliards de francs et ce malgré une dotation de l'exercice de 0,2 milliard de francs.
Le taux de couverture s'établit ainsi au 31 décembre 1994 à 26% contre 24% au 31 décembre 1993. La couverture sur encours douteux s'établit à 59%.

Les participations financières de la Banque

• Compagnie de Navigation Mixte

La Compagnie de Navigation Mixte, holding diversifié a connu un exercice 1994 satisfaisant, marqué par une progression de la contribution de ses filiales agro-alimentaires (CFS, Saupiquet) et par la poursuite du redressement de ses filiales industrielles (notamment Fichet Bauche).
Par ailleurs, la Compagnie de Navigation Mixte a dégagé une plus-value sur la cession de sa participation dans Cofira, holding de contrôle de la SFR.

En revanche, Allianz Via Holding, qui détient les participations communes de la Compagnie de Navigation Mixte et du groupe Allianz dans le domaine de l'assurance, a connu un nouvel exercice déficitaire avec une perte de 661 millions de francs contre des pertes de 546 millions de francs et de 1 088 millions de francs respectivement en 1993 et 1992. La Compagnie de Navigation Mixte qui en détient 34% ne consolide plus ses comptes depuis 1992, car elle n'exerce aucune influence sur la gestion des compagnies d'assurances.
En outre, l'évolution des relations entre la Compagnie de Navigation Mixte et l'actionnaire principal d'Allianz Via Holding est conditionnée pour partie par la décision à venir de la cour d'appel dans le litige qui les oppose.
La valeur de la participation détenue par la Compagnie de Navigation Mixte dans Allianz Via Holding est inscrite dans les comptes consolidés à son coût historique ajusté des quotes-parts de résultats des années 1990 et 1991, soit 3,6 milliards de francs au 31 décembre 1994. Elle reste équivalente à la quote-part des capitaux propres consolidés que détient la Compagnie de Navigation Mixte dans Allianz Via Holding à cette même date.

Le résultat net consolidé, hors intérêts minoritaires de la Compagnie de Navigation Mixte, s'est s'élevé à 787 millions de francs en 1994 contre 700 millions de francs au titre de l'exercice précédent.

Il est à noter que la Compagnie de Navigation Mixte et la Compagnie Financière de Paribas ont conclu en mai 1990 un protocole d'accord fixant pour 5 ans les limites de leurs participations respectives.

• Finaxa

Finaxa est le holding de contrôle d'Axa.
L'exercice 1994 d'Axa a été marqué par les éléments suivants :
• la poursuite du développement à l'étranger, dans le cadre de sa stratégie d'internationalisation avec l'acquisition de Boreal Assurances au Canada et Victoire Belgique et la constitution d'Axa Japan Life. Par ailleurs, du fait de la conversion d'obligations convertibles, le pourcentage de contrôle d'Axa dans The Equitable est passé de 49% à 60,4% ;
• la croissance des cotisations d'assurances de 13,7% à taux de change et périmètre constants qui s'établissent à 96 milliards de francs dont 64% au titre de l'assurance-vie ;
• la hausse du résultat net part du Groupe de 11,3% (2,3 milliards de francs) avec l'amélioration des résultats techniques dans la plupart des filiales d'assurances du Groupe, la forte progression des résultats de l'activité de réassurance et l'amélioration de la contribution globale des services financiers. Ces performances ont été limitées par la diminution des plus-values de cession qui ont représenté, en 1994, 2,6 milliards de francs contre 5,3 milliards de francs en 1993.

Au total, le résultat net consolidé part du Groupe de Finaxa s'établit à 714,4 millions de francs en augmentation de 13% par rapport à l'exercice précédent.

• AGF

L'exercice 1994 des AGF, 3e assureur français en terme de primes derrière l'UAP et Axa, a été marqué par :
• une amélioration des fondamentaux des activités d'assurance, avec une progression de 6,4% du chiffre d'affaires et des performances techniques en progression dans toutes les branches d'activités (progression de 25% du résultat technique de l'assurance - dommages en France et ce malgré une forte détérioration de la sinistralité dans le secteur des entreprises et des grands risques). Le résultat d'exploitation reste néanmoins déficitaire ; amélioration de la rentabilité en assurance-vie ;
hausse des bénéfices de l'assurance hors de France avec une progression du chiffre d'affaires de 14,8%) ;
• la réduction des pertes liées aux activités bancaires (- 0,7 milliard de francs contre - 2,4 milliards de francs), notamment le Comptoir des Entrepreneurs et la Banque du Phénix ;
• une baisse significative des plus-values nettes dégagées sur le portefeuille de placement qui s'établissent, en 1994, à 3,2 milliards de francs contre 6,5 milliards de francs en 1993. Le stock de plus-values latentes s'élève à 12 milliards de francs à fin 1994.
Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à fin 1994 à 880 millions de francs contre 977 millions de francs en 1993.

• Cogedim

L'activité commerciale 1994 a porté, tous secteurs confondus, sur 2 259 millions de francs soit 1 025 millions de francs de ventes de logements neufs aux particuliers (contre 600 millions de francs en 1993), 815 millions de francs de ventes en bloc (en forte diminution sur 1993), 133 millions de francs de prestations de services et 286 millions de francs de ventes dans l'ancien.

La persistance de la crise à laquelle s'ajoutent des difficultés administratives observées sur certaines opérations ont conduit une nouvelle fois Cogedim à augmenter fortement le niveau de ses provisions.
En conséquence le résultat

consolidé pour 1994 s'établit à - 1 088 millions de francs (contre - 680 millions en 1993), et la situation nette de la société devient négative de 567 millions de francs après imputation de ce résultat.
Après un premier prêt subordonné d'un milliard de francs, le Groupe Paribas a consenti en 1994 à Cogedim une nouvelle ouverture de crédit de 2 milliards de francs à des conditions préférentielles, et entend en 1995 assurer à la société les moyens nécessaires afin de restaurer sa situation nette.

Le Conseil d'Administration de Cogedim a décidé de proposer à ses actionnaires une modification des statuts en vue de transformer celle-ci en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

• Compagnie Foncière

La Compagnie Foncière est une foncière classique dont l'objet est de détenir un patrimoine locatif de bureaux et de centres commerciaux à Paris et en région parisienne.

L'exercice s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes.
Le chiffre d'affaires est en augmentation de 7,9% à 135 millions de francs en 1994.
Au 31 décembre 1994, le taux d'occupation des immeubles en exploitation appartenant à la Compagnie ou à ses filiales est supérieur à 90%.
Le résultat net consolidé progresse de 58 millions de francs à 61,8 millions de francs.
Le dividende net par action est en progression de 8% et s'établit à 27 francs.

• Erbe

La société Erbe est détenue par les Groupes Frère (53%) et Paribas (47%).
Sa principale participation consiste en la détention de 54,1% de Fibelpar, actionnaire de contrôle (avec 47,8%) de la Compagnie Nationale à Portefeuille, société de portefeuille cotée.
Outre Erbe, on retrouve également dans le capital de Fibelpar : Electrafina, la Société Générale de Belgique, le Groupe AG, la Royale Belge, l'UAP et Elf Aquitaine.

Le résultat consolidé d'Erbe (entièrement dilué, c'est-à-dire après élimination des charges financières sur ORA) s'établit à 984 millions de francs belges (163 millions de francs français) contre 1 095 millions de francs belges en 1993.

• Compagnie Nationale à Portefeuille

La CNP est partie prenante aux accords stratégiques passés entre les Groupes Frère (Frère-Bourgeois, Erbe, Fibelpar, CNP) et Desmarais (Power Corporation du Canada, Corporation Financière Power, Power Europe), visant à assurer le contrôle conjoint de Pargesa, GBL et Parfinance.

Outre ce contrôle conjoint, la CNP détient également des participations dans Petrofina (6,5%), Société Générale de Belgique (2,4%), Royale Belge (2,9%), Compagnie Générale des Eaux (1%) et Elf Aquitaine (0,5%).
En juin 1994, la CNP a pris une participation de 49% dans SCI & Associés, groupe français actif dans la transformation de la fève de cacao et dans la production de chocolat (au travers de Barry) ainsi que dans les produits élaborés à base de viande (Vital/Sogeviandes).

L'exercice 1994 a d'autre part été marqué par :
• la prise de participation à hauteur de 0,5% dans le capital d'Elf, dans le groupe d'actionnaires stables constitué lors de la privatisation ;
• la cession de la participation dans Electrafina. Les intérêts du Groupe dans cette société sont donc dorénavant détenus uniquement par le Groupe Bruxelles Lambert ;
• la constitution d'un poste en actions de la Compagnie Générale des Eaux, dont la CNP détient à présent 1% du capital ;
• la restructuration des intérêts du Groupe au sein de l'édition.

Le résultat net consolidé de la CNP s'établit à 3 388 millions de francs belges (561 millions de francs français) contre 2 763 millions de francs belges en 1993 (soit en données par titre : 133,7 francs belges contre 124,9 francs belges).

• Compagnie Financière Ottomane

La Compagnie Financière Ottomane détient 100% du capital de l'Osmanli Bankasi AS, qui est une banque à réseau en Turquie.

Malgré la crise financière en Turquie, le résultat d'exploitation net de l'Osmanli Bankasi a augmenté de 150% par rapport à 1993. Au niveau du Groupe, ce résultat a été en partie compensé par la dévaluation nette des capitaux investis dans cette filiale.
Hors de Turquie, les produits du portefeuille ont été affectés par la crise obligataire. La société a maintenu son dividende à 12,5 francs par action.

• Finance One

En 1994, Finance One a conservé sa place dominante parmi les sociétés financières en Thaïlande, tant en termes de taille de bilan et de fonds propres, que de revenus ou de bénéfices.
L'activité bancaire, pour particuliers et entreprises, a progressé de façon satisfaisante, tout comme les activités de Corporate Finance et les filiales d'agent de change.
Le portefeuille de participations recèle toujours de fortes plus-values latentes, bien que leur montant apparaisse en retrait par rapport à la fin de 1993.

À l'euphorie du marché boursier de la fin de 1993, a succédé une baisse sensible en 1994, l'activité économique du pays demeurant, quant à elle, fondamentalement bonne.
1995 s'annonce encore favorable, le Groupe Finance One étant prêt à faire face, dans les meilleures conditions, à la dérégulation en cours du marché financier en Thaïlande.

• Régie Immobilière de la Ville de Paris

La Régie Immobilière de la Ville de Paris est une société anonyme d'économie mixte spécialisée dans la construction et la gestion de logements sociaux. Les loyers facturés en 1994 se sont élevés à 925 millions de francs contre 888 millions de francs en 1993, soit une progression de 4,2%.

Le résultat net de la société ressort à 38,2 millions de francs, en recul de 14,3% par rapport au résultat de l'exercice précédent de 44,6 millions de francs, lequel incluait une plus-value importante liée à la cession d'un immeuble patrimonial.

Le dividende 1994 sera de 25 francs par action, hors avoir fiscal.

Revue financière des comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la Banque Paribas s'établit pour l'exercice 1994 à 1 136 millions de francs contre 3 033 millions de francs en 1993. Le résultat net part de la Banque s'élève à 844 millions de francs contre 2 735 millions de francs en 1993 en baisse de 69,1%. Cette évolution de résultat reflète :
• une diminution notable des contributions des activités de marché et de gestion actif/passif qui avaient bénéficié en 1993 d'un environnement particulièrement porteur,
• une amélioration de la contribution du métier de banque commerciale en raison principalement d'une forte baisse de la dotation aux provisions d'exploitation.

Produit global d'exploitation

Le produit global d'exploitation, total du produit net bancaire et des autres revenus (qui intègrent les résultats des sociétés mises en équivalence, les plus-values sur cession d'actif et les provisions nettes sur titres de participation) s'élève à 12 784 millions de francs, en baisse de 19,8% par rapport à 1993.

Ces recettes se décomposent par métier comme suit :

• Les recettes de la *banque commerciale* sont en très léger recul (- 1,1%) à 4 706 millions de francs, grâce à une amélioration sensible des marges et à une progression très significative des commissions, ce malgré une baisse de 5% des encours de crédits moyens qui passent de 199 milliards de francs à 189 milliards de francs.
Cette performance reflète la stratégie de la Banque qui privilégie la rentabilité des encours au détriment des volumes. Elle résulte également de la poursuite du développement des activités bancaires spécialisées. Malgré les moindres performances en financement de négoce du fait de la baisse des cours du pétrole et du dollar, ces activités de financements spécialisés procurent désormais près de la moitié des recettes du métier de banque commerciale.
En revanche, les activités bancaires générales dont les recettes diminuent de 9,9% ont souffert de la baisse des encours de crédit (mentionnée précédemment) ainsi que de la réduction des revenus sur les dépôts à vue non rémunérés à la suite de la baisse des taux moyens en Europe sur l'exercice.
Les autres éléments, inclus dans

les recettes de la banque commerciale et qui sont constitués principalement par les plus-values de cession sur Finance One et Cita, sont stables par rapport à l'exercice précédent (327 millions de francs en 1994 contre 322 millions de francs en 1993).
D'un point de vue géographique, les évolutions au cours de l'exercice ont confirmé la tendance de 1993 avec une nouvelle baisse des recettes bancaires en France face à une stabilité en Europe (malgré les difficultés rencontrées en Suisse). À l'international, les recettes continuent de progresser en Asie et sont en forte hausse aux États-Unis.
Sur un plan méthodologique, il convient de rappeler que les marges, incluses dans la banque commerciale en matière de prêt, ne tiennent pas compte d'un résultat éventuel de transformation dans le refinancement des crédits qui relève de la gestion actif/passif. Ces marges commerciales sont calculées comme la différence entre les conditions clientèle et les taux de refinancement existant sur le marché pour des durées et conditions identiques. Les dépôts sont traités de façon symétrique, étant précisé que les dépôts non rémunérés sont réputés, dans la détermination des revenus commerciaux, comme placés à court terme sur les marchés monétaires.

• Les recettes du *métier titres* augmentent de 9,3% à 363 millions de francs (contre 332 millions de francs en 1993) grâce au développement des prestations offertes et en dépit de la baisse des encours de conservation de 3,7%.

• En *gestion institutionnelle et privée*, les recettes ont légèrement diminué (- 1,8%) pour s'établir à 2 022 millions de francs contre 2 060 millions de francs en 1993, malgré la hausse des actifs moyens de près de 12% à 232 milliards de francs. Ce contraste, particulièrement marqué en gestion privée, s'explique par l'immobilisme de la clientèle devant la dégradation des marchés, entraînant une baisse des commissions de gestion et des droits de garde ; les nouveaux actifs, pour leur part, s'orientant le plus souvent vers des produits moins rémunérateurs.

Par activité, les recettes de la gestion privée domestique baissent de 1,5%, (l'intégration de Gamba Azzoni étant compensée par une moindre performance en Belgique), les recettes de la gestion privée internationale progressent de 0,8% avec une montée en puissance de l'Asie (Singapour notamment), et en gestion institutionnelle (croissance de 10,4% de recettes), la performance est satisfaisante grâce à une progression des encours moyens de 19% avec des actifs qui évoluent vers les actions et les fonds diversifiés.

• Les *activités de marché* génèrent des recettes de 3,2 milliards de francs qui représentent 67% des recettes de 1993 (4,8 milliards de francs), année exceptionnelle au cours de laquelle la Banque avait pu tirer profit de la baisse régulière des taux d'intérêt ainsi que de volumes très élevés. Cette baisse intègre un ajustement de méthode sur les swaps de change. L'année 1994 marque, malgré tout, une amélioration par rapport à 1992 avec des recettes en hausse de 23,4%.
Les revenus de fixed income sont en baisse de 29,1% sur l'année précédente et représentent 73% du total des recettes des activités de marché. Cette évolution s'explique par une baisse de 33,1% du volume d'émissions d'obligations dirigées par la Banque à 9,6 milliards d'écus, son plus bas niveau depuis 4 ans, conséquence directe de la conjoncture défavorable de hausse des taux longs sur la plupart des marchés. La Banque Paribas est 11e pour les euro-émissions (8e en 1993) et 2e sur le marché français (2e en 1993). Ce repli notable du secteur primaire a été compensé pour partie par la meilleure tenue du secteur secondaire avec une baisse limitée à 4,2% des volumes traités.

La production nouvelle de swaps double par rapport à 1993 et s'établit à 444 milliards d'écus. L'encours ne s'accroît que de 42,6% à 542 milliards d'écus compte tenu de l'arrivée à échéance de 252 milliards d'écus de swaps. La valeur liquidative nette du portefeuille qui mesure le risque encouru par la Banque est en diminution de 12,7% à 4,8 milliards d'écus.

Les résultats sur le forex et les instruments à court terme ont été décevants et accusent un retard par rapport à 1993.

Les recettes sur actions qui représentent 29,6% des recettes totales, sont en baisse de 17,2% par rapport à 1993, les très bonnes performances sur les marchés primaires ne compensant pas les moindres résultats sur les produits dérivés. Grâce à un premier semestre particulièrement actif du fait notamment des opérations de privatisation, le volume d'émissions d'actions est multiplié par 2,6 et atteint 5,5 milliards d'écus. La Banque est 6e sur le marché européen (21e en 1993) et 4e en France (3e en 1993).

Par ailleurs, l'accroissement des opérations de placements privés et de sécuritisation permet une forte montée en puissance des recettes du structured finance.

Enfin, le réseau de détail européen voit ses revenus fortement baisser, notamment chez Paribas Belgique.

• La fonction *gestion actif/passif* a procuré 1,8 milliard de francs de recettes contre 3,2 milliards de francs en 1993. Ces revenus proviennent principalement de la gestion des positions de taux à court, moyen et long terme et sont limités pour partie par une perte de change liée à la baisse du dollar au cours de l'exercice.

• Les recettes de l'*activité conseil* progressent de 40,7% à 204 millions de francs (145 millions de francs en 1993) avec une augmentation de la taille moyenne des commissions qui triplent sur l'exercice et un net décollage du métier de plus en plus international et de moins en moins lié aux opérations de portefeuille de Paribas. Au cours de l'exercice, 74 mandats ont été traités contre 68 en 1993.

• Enfin, le *poste structure et éléments hors métier* qui comprend tous les revenus de placement des fonds propres voit ses recettes diminuer de 14% malgré l'amélioration sensible des revenus du portefeuille de participations non bancaires et des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence.
À l'opposé, les éléments de dégradation portent quasi intégralement sur les activités de promotion et de participations immobilières.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation et d'amortissements s'établissent à 8 804 millions de francs, en baisse de 4% par rapport à 1993. Les frais de personnel qui comprenaient en 1993 une part significative d'éléments exceptionnels, s'établissent en 1994 à 5 281 millions de francs, en recul de 6%. Hors ces éléments exceptionnels, la baisse de ces frais se limite à 2,6%.

Les autres charges d'exploitation s'établissent à 3 024 millions de francs et progressent de 5%, reflétant principalement la croissance des investissements informatiques et des dépenses de développement liées à la poursuite du développement des activités de marchés et de gestion institutionnelle et privée.

Provisions

Les provisions d'exploitation s'établissent à 1 568 millions de francs contre 2 557 millions en 1993, en baisse de 38,7%. Cette diminution traduit une amélioration de la conjoncture économique en Europe et une plus grande sélectivité de la Banque dans l'octroi de ses prêts. Elles sont constituées pour 91,4% de risques de crédits hors professionnels de l'immobilier et localisées pour 13% en France, 62% en Europe, et 25% à l'international. Cette baisse porte principalement sur les provisions en France pour les risques de crédits hors professionnels de l'immobilier (- 81,6%) et pour les risques sur les professionnels de l'immobilier (-79,6%).
À l'étranger, la principale diminution porte sur les risques sur les professionnels de l'immobilier en dehors de l'Europe et notamment aux États-Unis (- 40,3%).
En revanche, une croissance des provisions en Suisse et aux États-Unis portant principalement sur quelques dossiers spécifiques de négoces vient limiter ces améliorations.
À l'exception de quelques dossiers compris entre 10 et 50 millions de francs, les provisions sont de montants unitaires faibles.

Risques pays

Les encours totaux sur les risques pays s'établissent à 7,1 milliards de francs en baisse de 1,9 milliard sur 1993.
Cette évolution traduit l'achèvement du programme de vente commencé au second semestre 1993, la poursuite de cessions au cours de l'exercice 1994 et l'effet de la baisse du dollar.
Les risques couverts par le mécanisme d'assurance, qui garantit à son terme en mars 2010 le remboursement de 68% des encours actuels, sont passés en valeur nominale de 5,9 milliards de francs en 1993 à 4,8 milliards au 31 décembre 1994.
Les risques non couverts par cette assurance s'établissent à 2,3 milliards de francs en recul de 802 millions de francs.
Le taux de couverture de ces risques a été porté de 39% à 41%.
Au total, compte tenu des cessions réalisées et des remboursements obtenus, il a pu ainsi être repris un montant net de 97,7 millions de francs sur les dotations aux provisions tout en améliorant le taux de couverture sur les risques non assurés.
La provision globale s'établit à 2,75 milliards de francs.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliards de francs	**1994**	1993	1992	Variation
Produit global d'exploitation	**12,78**	15,94	10,71	- 19,8%
Charges générales d'exploitation et amortissements	**- 8,88**	- 9,25	- 7,26	- 4,0%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**3,90**	**6,68**	**3,46**	**- 41,7%**
Dotation aux provisions	**- 1,57**	- 2,56	- 1,87	- 38,7%
Impôt sur les bénéfices	**- 1,20**	- 1,09	- 0,54	10,1%
RÉSULTAT NET	**1,14**	**3,03**	**1,04**	**- 62,4%**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**0,84**	**2,73**	**0,84**	**- 69,2%**

ANALYSE PAR MÉTIER DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION

en milliards de francs	**1994**	1993	1992	Variation
Banque commerciale	**4,71**	4,76	4,03	- 1,1%
Titres	**0,36**	0,33	0,30	9,1%
Activités de marché	**3,18**	4,84	2,58	- 34,3%
Gestion institutionnelle et privée	**2,02**	2,06	1,63	- 1,9%
Conseil	**0,20**	0,14	0,35	42,8%
Gestion actif-passif	**1,82**	3,23	1,55	- 43,8%
Structure et éléments hors métiers	**0,49**	0,57	0,27	- 14,0%
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	**12,78**	**15,94**	**10,71**	**- 19,8%**

ANALYSE DES PROVISIONS

en millions de francs	**1994**	1993	Variation
Risques France hors immobilier	**184**	1 001	- 81,6%
Risques internationaux hors immobilier	**1 250**	1 114	12,2%
Risques immobiliers	**232**	442	- 47,5%
• France	**47**	230	- 79,6%
• Autres pays	**185**	212	- 12,7%
Risques pays	**- 98**	0	NS
TOTAL DES PROVISIONS	**1 568**	**2 557**	**- 38,7%**

Risques liés aux activités de marché

Depuis plusieurs années, un effort tout particulier a été accompli pour améliorer l'organisation et le suivi des risques au sein des Activités de Marché de la Banque Paribas.

L'utilisation d'outils et de méthodes standard permet à plusieurs activités de se partager l'accès à des fonctions communes, telles que les bases de données de contreparties et de paramètres de marché (prix, courbes de taux, cours de change) et la bibliothèque de fonctions financières.

En termes de suivi des risques, la mise en place au sein des Activités de Marché des cellules de Risque de Marché et de Risque de Crédit doit assurer un meilleur contrôle des risques grâce à une couverture systématique de toutes les activités.
La gestion des activités intègre

étroitement l'utilisation d'instruments de bilan et de hors-bilan. Pour l'évaluation de leur sensibilité, il est fait ci-après la distinction entre le risque de contrepartie et le risque de marché. Les informations sur les volumes existant en fin d'exercice figurent dans les notes aux comptes consolidés et, ne constituant pas des indicateurs de risques, ne sont pas rappelées.

• Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est apprécié dans le cadre des différents Comités de Crédit.
Cependant, des structures spécifiques de suivi des risques de contrepartie ont été mises en place dans chacune des implantations des Activités de Marché.
Outre le suivi des risques de crédit et le respect des procédures, ces équipes ont un rôle actif dans la gestion dynamique des risques de contrepartie :

- politique d'annulation et d'assignation vis-à-vis des contreparties professionnelles ;
- développement d'une politique de collatéral vis-à-vis de certains types de contreparties lorsque l'environnement juridique le permet. À cet égard, l'encours des collatéraux détenus par la Banque Paribas au titre de ses risques sur ses contreparties (liquidités, titres, lettres de crédit) s'élevait au 31 décembre 1994 à 2,3 milliards de francs. La Banque Paribas, de son côté, avait délivré 254 millions de francs de collatéral en faveur de certaines contreparties ;
- globalisation des expositions au sein de contrats-cadres multiproduits (ISDA, AFB).

Le risque de contrepartie est mesuré à l'heure actuelle par deux indicateurs : la valeur actuelle de la position et un montant de risque forfaitaire calculé par application, au notionnel de la transaction, d'un coefficient spécifique au produit traité et à sa durée résiduelle. Les Comités de Crédit fixent des limites par rapport à ces deux montants de risque ainsi qu'une limite de maturité maximale des transactions.

Le développement d'un nouveau système de gestion du risque de crédit a été entrepris en 1994 et doit couvrir les principaux produits de marché en 1995. Ce système permettra de mesurer la variation maximale de la valeur liquidative d'un portefeuille de transactions avec une contrepartie, sur une série de dates futures et pour une probabilité donnée.

Les informations résultantes (risque potentiel et profil de risque) permettent une meilleure anticipation de l'évolution du risque de contrepartie et ainsi qu'une optimisation des lignes de crédit. Les concepts et outils utilisés sont identiques à ceux mis en œuvre pour le risque de marché. La stratégie d'intégration globale du système d'information assure la cohérence des données et méthodes utilisées pour le risque de crédit avec les autres traitements administratifs et opérationnels.

Les tableaux page 20 présentent les risques de crédit sur les produits dérivés de gré à gré suivants : swaps, swaptions, caps-floors, et dérivés actions. Ces produits représentent l'essentiel du risque de crédit du métier. Le risque est calculé sur la base des valeurs liquidatives nettes par contreparties lorsqu'elles sont positives, soit 30 974 millions de francs au 31 décembre 1994, après déduction du collatéral.
À une date donnée, la Banque Paribas est en risque sur la contrepartie si la valeur liquidative est positive et ne l'est pas si la valeur liquidative est négative.

• Le risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle résultant des mouvements de prix absolus ou relatifs sur les différents instruments financiers. Trois types principaux de risques sont présents dans le métier des Activités de Marché : taux d'intérêt, taux de change et actions. L'utilisation d'options basées sur ces trois types de sous-jacents introduit un risque de volatilité.

Une activité peut gérer plusieurs types de risques : à titre d'exemple, une activité d'options de change gère essentiellement un risque de volatilité sur le change, un risque de change et un risque de taux.
Chaque activité fait l'objet d'un calcul hebdomadaire de «Valeur en Risque». Ce calcul, basé sur la volatilité historique des marchés donne la perte potentielle maximale que subirait l'activité avec les paramètres suivants :

- un portefeuille constant,
- un horizon d'un mois à partir de la date de calcul,
- une probabilité de 95%.

Le modèle utilisé est basé sur l'application de coefficients, provenant de volatilités historiques, aux positions de chaque activité. La période de référence historique retenue porte sur deux ans d'observations précédant la date de calcul. Le calcul par activité est effectué sur la volatilité maximum de :

RISQUE DE CONTREPARTIE DE LA BANQUE PARIBAS PAR NIVEAU DE NOTATION

en millions de francs	Risque	Collatéral	Risque net
AAA ou Aaa	7 146	-	7 146
AA ou Aa	13 011	484	12 527
A	8 107	1 221	6 886
Contreparties non notées	5 025	610	4 415
TOTAL Risque de contrepartie	**33 289**	**2 315**	**30 974**

La notation retenue est celle fournie par Standard & Poors ou Moody's Investors Service.

RISQUE DE CONTREPARTIE DE LA BANQUE PARIBAS PAR PAYS D'ORIGINE DE LA CONTREPARTIE

en millions de francs	Risque	Collatéral	Risque net
Japon	9 412	772	8 640
France	5 774	-	5 774
États-Unis	4 855	1 543	3 312
Europe	11 496	-	11 496
Reste du monde	1 752	-	1 752
TOTAL Risque de contrepartie	**33 289**	**2 315**	**30 974**

RISQUE DE CONTREPARTIE DE LA BANQUE PARIBAS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

en millions de francs	Risque	Collatéral	Risque net
Banques	18 523	1 704	16 819
Clientèle industrielle	7 990	611	7 379
Gouvernements	6 776	-	6 776
TOTAL Risque de contrepartie	**33 289**	**2 315**	**30 974**

VALEUR EN RISQUE AU SEIN DU MÉTIER DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

	1994			
en millions de francs	**Moyenne**	**Mini**	**Maxi**	31/12/93
Swaps	**516**	**418**	**682**	372
Change	**205**	**163**	**249**	200
Obligations	**544**	**489**	**624**	581
Actions	**306**	**250**	**383**	283
TOTAL	**1 571**	**1 403**	**1 857**	**1 436**

• trois mois d'observations («Valeur en Risque» basée sur la volatilité des trois mois d'observations),
• deux ans d'observations («Valeur en Risque» basée sur la moyenne de la volatilité de deux ans et de la volatilité de trois mois d'observations).

Ainsi, une Valeur en Risque de 10 millions d'écus pour une activité représente, avec une probabilité de 95%, la perte maximale sur un mois que l'activité pourrait subir en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Le calcul de Valeur en Risque ne prend pas en compte des fluctuations extrêmes survenant en particulier en temps de crise, si elles n'ont pas été constatées au cours de la période d'observation (2 ans ou 3 mois) avec une fréquence suffisamment élevée pour être intégrées dans la probabilité de 95%.

Le calcul actuel de Valeur en Risque est conservateur car il mesure les variations des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt) indépendamment les uns des autres et ne tient donc pas compte des corrélations existant entre les différentes devises ou sous-jacents. D'autre part, le calcul de Valeur en Risque globale des Activités de Marché est effectué par addition des Valeurs en Risque de chaque activité sans compensation préalable de possibles positions de sens opposés.

Les limites de risques de marché sont fixées à deux niveaux :
• une limite en Valeur en Risque pour chaque activité établie par le Comité des Risques de Marché placé sous la présidence d'un membre du Directoire,
• des limites de risques en valeur absolue destinées principalement à la gestion du risque de liquidité, c'est à dire la difficulté de retourner une position sur le marché surtout en conditions de crise.

Les limites de risques de marché sont revues périodiquement et révisées dès que les conditions de marché l'imposent.
Leur suivi est effectué par une cellule indépendante des activités opérationnelles.

Le niveau moyen de la Valeur en Risque constatée en 1994 est de 1 571 millions de francs pour un horizon d'un mois (21 jours ouvrés) et une probabilité de 95%.
Il est analysé par activité dans le tableau page 20 où les montants figurant dans les colonnes «Mini» et «Maxi» représentent respectivement le montant hebdomadaire le plus bas et le plus haut de chaque ligne, y compris celui de la ligne «Total» qui ne constitue pas la somme algébrique des «Mini» et «Maxi» de chaque activité.

RÉPARTITION EN NOTIONNELS PAR PAYS D'ORIGINE DE LA CONTREPARTIE

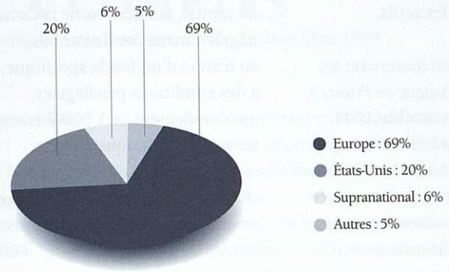

RÉPARTITION EN NOTIONNELS PAR QUALITÉ DE CRÉDIT DE LA CONTREPARTIE

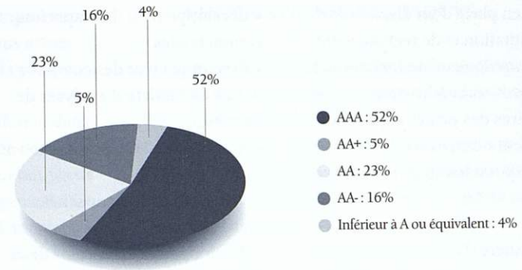

• Paribas Dérivés garantis

En janvier 1994, le Groupe Paribas a établi Paribas Dérivés Garantis (PDG), une structure de produits dérivés qui bénéficie de la notation AAA de Standard & Poors, Aaa de Moody's et AAA de Fitch. Paribas Dérivés Garantis vise à garantir les expositions sur la Banque Paribas que peuvent avoir certaines contreparties de type utilisateurs finaux dans le cadre de leur activité sur produits dérivés. Cette structure a été dotée d'un capital de 800 millions de francs qui est resté stable au cours de l'année 1994. Du point de vue du ratio de solvabilité, ce capital est déduit des fonds propres consolidés du Groupe Paribas. À fin 1994, Paribas Dérivés Garantis garantissait un montant notionnel de 107 milliards de francs.

La Banque et son personnel

Les effectifs de la Banque Paribas en France s'élèvent à 3 339 personnes à fin décembre 1994 contre 3 219 à fin décembre 1993, soit une augmentation de 120 personnes.

Au niveau mondial, en tenant compte des succursales étrangères et des filiales consolidées en France et à l'étranger, les effectifs bruts comprennent 9 589 personnes à fin décembre 1994 contre 9 063 à la fin de l'année précédente, soit une augmentation de 526 personnes provenant pour l'essentiel de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis.

Parmi les événements importants concernant la vie sociale en France en 1994, il convient de relever la mise en œuvre de l'accord interbancaire de fin 1993 sur le *nouveau régime de retraites*
L'année 1994 a été consacrée

à la reconstitution des droits à pension des retraités et des droits acquis des actifs.

Un *plan d'action concernant les activités de la Banque en France* a été présenté en octobre 1994. Ce plan prévoit à la fois un développement commercial significatif, notamment en gestion privée, et une concentration des moyens administratifs de traitement sur six centres régionaux en province. Conséquemment, des suppressions et des créations de postes ont été envisagées, nécessitant la mise en place d'un dispositif d'adaptation et de reclassement géographique et/ou fonctionnel ; l'objectif recherché étant que les titulaires des postes supprimés puissent occuper les postes créés ou disponibles en province ou à Paris.

En matière d'*actionnariat*, il a été proposé au personnel d'acquérir, à l'occasion de l'augmentation de capital, des actions de la Compagnie Financière de Paribas, au travers d'un fonds spécifique, à des conditions privilégiées, un abondement de 1 500 F étant ajouté par la Banque au versement de 1 000 F effectué par chaque salarié. Près de 2 500 personnes ont participé à cette opération.

En 1994, les *actions de formation* ont été centrées sur les domaines suivants :

- développement des capacités commerciales,
- développement des compétences en matière d'analyses de risques,
- renforcement de la compétence des back-offices,
- amélioration des capacités manageriales,
- développement d'actions destinées à faciliter la reconversion interne,
- réunions d'intégration de jeunes diplômés recrutés dans le monde entier.

Pour tenir compte de la mondialisation croissante des activités et de l'organisation de la Banque, la fonction Ressources Humaines a adapté son dispositif.
Une Direction des Ressources Humaines Monde a ainsi été créée, distincte de la Direction des Ressources Humaines France. Elle a pour objet de suivre sur une base mondiale une partie du personnel de la Banque et d'accentuer l'aspect international de certaines pratiques (recrutements, formation).
Cette Direction des Ressources Humaines Monde agit bien sûr en relation étroite avec les Directions des Ressources Humaines des différentes implantations de la Banque dans le monde.

Évolution et perspectives

L'organisation globale par métier de la Banque Paribas mise en place en 1993 a confirmé son efficacité durant l'année 1994. Dans une même logique, la Banque Paribas a entamé en 1994 la réorganisation mondiale de ses grandes fonctions notamment juridique, fiscale, informatique et ressources humaines.

Au cours de l'exercice 1994, la Banque Paribas a évolué dans un environnement de forte hausse des taux d'intérêts, avec une conjoncture économique en voie de redressement. L'activité et le résultat de la Banque Paribas en 1994 ont été affectés par la mauvaise tenue des marchés financiers et la faible demande en matière de crédit.

L'activité de la Banque en 1995 restera marquée par une relative prudence vis-à-vis des marchés financiers. La reprise de la croissance dans les pays industrialisés notamment en Europe de l'Ouest, devrait marquer un début de reprise de la demande de crédit. L'environnement immobilier, notamment en France, ne devrait pas connaître de reprise significative durant l'année 1995. La Banque Paribas devrait continuer d'enregistrer une baisse relative de ses besoins de provisionnement.
La maîtrise et la qualité des risques qui étaient déjà l'un des objectifs essentiels de la Banque Paribas ces dernières années, le resteront en 1995.

Nous tenons enfin à remercier, en votre nom, l'ensemble du personnel de la Banque ainsi que celui de toutes les banques et filiales portant notre nom, qui contribuent au développement de nos activités et à la maîtrise des risques par leur professionnalisme et leur dévouement.

Le Directoire

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1994

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Paribas, tels qu'ils sont présentés aux pages 24 à 60,
- la vérification du rapport sur la gestion du Groupe, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1994.

1 • OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Comme indiqué dans le rapport de gestion et dans l'annexe (note **2A**), votre société a décidé de provisionner les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ainsi que les autres engagements à sa charge au titre des régimes surcomplémentaires.

S'agissant du premier exercice de constatation d'une provision pour ces engagements résultant d'exercices antérieurs, le montant concerné a été prélevé sur les réserves.
Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2 • VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Le 27 avril 1995

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu BDA — Ernst & Young Audit

Jacques Manardo — Antoine Bracchi

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en millions de francs	*Notes*	**1994**	1993	1992
Intérêts et produits assimilés	*3*	**45 591**	47 762	49 354
Intérêts et charges assimilées	*4*	**- 42 874**	- 47 211	- 49 151
Commissions nettes	*5*	**2 121**	2 089	1 960
Produits nets sur opérations financières et diverses	*6*	**7 051**	12 663	8 222
PRODUIT NET BANCAIRE		**11 889**	**15 303**	**10 385**
Autres revenus nets		**61**	126	91
Cessions d'immeubles et de titres de participation	*8*	**519**	458	276
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		**- 436**	- 384	- 457
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	*9*	**751**	434	420
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION		**12 784**	**15 937**	**10 715**
Charges générales d'exploitation	*10*	**- 8 305**	- 8 512	- 6 715
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		**- 499**	- 645	- 458
Amortissement des écarts d'acquisition	*11*	**- 80**	- 96	- 85
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**3 900**	**6 684**	**3 457**
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	*12*	**- 1 568**	- 2 557	- 1 873
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**2 332**	**4 127**	**1 584**
Impôt sur les sociétés	*13*	**- 1 196**	- 1 094	- 543
RÉSULTAT NET GLOBAL		**1 136**	**3 033**	**1 041**
Intérêts minoritaires		**- 292**	- 298	- 202
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**844**	**2 735**	**839**

BILANS CONSOLIDÉS

en millions de francs **ACTIF**	*Notes*	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Opérations de trésorerie et interbancaires	*14*	**200 333**	207 727	189 216
Opérations avec la clientèle	*15*	**172 658**	176 877	184 672
Opérations de crédit-bail	*16*	**2 636**	1 259	737
Titres reçus en pension livrée	*18*	**175 018**	223 169	77 170
Titres de transaction	*19*	**164 841**	157 557	84 109
Titres de placement	*20*	**84 060**	89 557	73 593
Titres d'investissement	*21*	**51 246**	44 111	47 174
Autres comptes d'opérations sur titres	*23*	**15 780**	24 498	9 459
Titres de participation	*24*	**5 557**	4 596	4 412
Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	*25*	**10 315**	11 258	11 479
Immobilisations	*26*	**6 087**	6 015	5 339
Écarts d'acquisition	*27*	**1 528**	1 199	1 329
Comptes de régularisation et divers	*28*	**49 579**	41 432	34 555
TOTAL DE L'ACTIF		**939 638**	**989 255**	**723 244**

en millions de francs **PASSIF**	*Notes*	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Opérations de trésorerie et interbancaires	*29*	**339 230**	334 595	271 469
Opérations avec la clientèle	*30*	**150 619**	150 961	152 536
Titres donnés en pension livrée	*31*	**196 420**	260 495	91 921
Titres de transaction	*32*	**82 165**	70 165	22 982
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	*33*	**73 636**	83 470	97 330
Autres comptes d'opérations sur titres	*34*	**21 315**	25 160	23 187
Comptes de régularisation, provisions et divers	*35*	**46 725**	35 479	39 116
Dettes subordonnées	*36*	**7 356**	6 529	5 642
Fonds propres consolidés		**21 036**	19 368	18 020
• Part du Groupe		**18 080**	16 162	15 520
• Part des minoritaires		**2 956**	3 206	2 500
Résultat consolidé		**1 136**	3 033	1 041
• Part du Groupe		**844**	2 735	839
• Part des minoritaires		**292**	298	202
TOTAL DU PASSIF		**939 638**	**989 255**	**723 244**
ENGAGEMENTS HORS-BILAN	*41*			

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en millions de francs	Fonds propres part du Groupe: Capital émis	Réserves et bénéfices non distribués	Total	Part des intérêts minoritaires	Total
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1991	**2 223**	**7 043**	**9 266**	**1 823**	**11 089**
Résultat net 1991		- 1 781	**- 1 781**	216	**- 1 565**
Distribution au titre de 1991		- 298	**- 298**	- 123	**- 421**
SOLDE AU 1er JANVIER 1992	**2 223**	**4 964**	**7 187**	**1 916**	**9 103**
Augmentation de capital					
• Apports partiels d'actifs de la Compagnie Financière de Paribas et de la Société de Participations Financières Paribas	2 024	6 071	**8 095**	575	**8 670**
• Absorption de la Compagnie Centrale de Financement	15	41	**56**		**56**
Différence de conversion		182	**182**	- 1	**181**
Variations de structure				10	**10**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1992	**4 262**	**11 258**	**15 520**	**2 500**	**18 020**
Résultat net 1992		839	**839**	202	**1 041**
Distribution au titre de 1992		- 313	**- 313**	- 139	**- 452**
SOLDE AU 1er JANVIER 1993	**4 262**	**11 784**	**16 046**	**2 563**	**18 609**
Différence de conversion		116	**116**	- 22	**94**
Variations de structure				665	**665**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1993	**4 262**	**11 900**	**16 162**	**3 206**	**19 368**
Résultat net 1993		2 735	**2 735**	298	**3 033**
Distribution au titre de 1993		- 379	**- 379**	- 169	**- 548**
SOLDE AU 1er JANVIER 1994	**4 262**	**14 256**	**18 518**	**3 335**	**21 853**
Augmentation de capital					
• Apport immeuble 7 rue Louis le Grand par la Société de Gestion Immobilière de l'Ile de France	25		**25**		**25**
Prélèvement sur les réserves des provisions pour retraites (note **1**)		- 348	**- 348**		**- 348**
Différence de conversion		- 115	**- 115**	48	**- 67**
Variations de structure				- 427	**- 427**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1994	**4 287**	**13 793**	**18 080**	**2 956**	**21 036**

Annexe aux comptes consolidés

1 • PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Paribas sont établis conformément aux dispositions du règlement du 27 novembre 1985 du Comité de Réglementation Bancaire modifié par le règlement 91.02 du 16 janvier 1991 et applicable aux comptes consolidés des établissements de crédit avec les particularités de présentation décrites à la note **2A**. Cette présentation est adoptée depuis le 1er janvier 1993 et les comptes de l'exercice 1992 ont été retraités pour en permettre la comparabilité. Les bilans et comptes de résultat publiés au BALO qui résultent de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en note **43**.

A • PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

a • Sociétés intégrées globalement
Sont intégrées globalement les banques, établissements et holdings financiers contrôlés à au moins 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire des sociétés déjà intégrées globalement.

b • Sociétés mises en équivalence
Sont mises en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe Banque Paribas détient une participation comprise entre 20 et 50%, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion.

c • Principales variations de périmètre
En 1994, le périmètre n'a pas varié de façon significative. Les principaux mouvements portent sur les rachats de parts de minoritaires (20% de la Banque Paribas Luxembourg, 50% de la Banque Continentale du Luxembourg) et, fin 1994, sur la cession de Cobepa.

B • DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre.

C • ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans l'entreprise consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de l'entreprise est, après analyse, répartie entre corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif sous une rubrique propre et les écarts d'acquisition négatifs sont inclus au passif dans le poste Comptes de régularisation. Ils font l'objet d'un amortissement ou d'une reprise au compte de résultat selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs de l'acquisition et qui ne peut en aucun cas excéder quarante ans. Il est en général appliqué une durée de 20 ans pour les banques et de 10 ans pour les sociétés spécialisées dans les activités de marché.

D • RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées peuvent faire l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.
Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

2 • PRINCIPES COMPTABLES

A • PRÉSENTATION DES COMPTES

Afin de mieux refléter les activités du Groupe Banque Paribas, le compte de résultat est présenté avec les soldes intermédiaires suivants :
• le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cession et les provisions sur titres de participation et immeubles, ainsi que la totalité de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (hors amortissement des écarts d'acquisition chez les sociétés détentrices) ;

• le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;
• le résultat courant avant impôts obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;
• le résultat net global obtenu après prise en compte de la charge d'impôt et lorsqu'il y a lieu des résultats exceptionnels.

Au bilan, les valeurs mobilières détenues (titres, bons du Trésor et valeurs assimilées) sont classées par type de portefeuille correspondant à la finalité de leur détention et les titres reçus ou donnés en pension livrée apparaissent comme une catégorie distincte des opérations sur titres.

En 1994, il a été constitué une provision pour les engagements du Groupe au titre du passif social envers le personnel en activité, quand ils n'étaient pas couverts par des contrats d'assurance, au titre de plans de retraite complémentaires, indemnités de départ en retraite et autres avantages liés à l'ancienneté. Correspondant à la première constatation d'engagements nés sur les exercices antérieurs, cette provision a été prélevée sur les réserves consolidées pour le montant évalué au 1er janvier 1994, selon la méthode décrite dans la note **2O**, soit 348 millions de francs en part Groupe.

B • CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES

Les créances et dettes libellées en devises figurant au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les plus ou moins-values non réalisées qui en résultent étant enregistrées dans le compte de résultat.

Les bilans des sociétés et succursales étrangères sont convertis en francs français aux cours de fin d'exercice et les comptes de résultat aux cours moyens de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés directement dans les fonds propres consolidés.

Dans le cas de pays à forte inflation, les valeurs immobilisées sont converties au taux historique et les écarts de conversion sont pris en résultat.

C • IMMOBILISATIONS

a • Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les droits au bail sont pris en charge dès le premier exercice, et les logiciels sont amortis sur une période de 12 mois à partir de la date de mise en service.
Les frais d'augmentation de capital des filiales constituent une charge de l'exercice ; ceux de la Banque Paribas sont imputés, nets de l'économie d'impôt correspondante, sur les primes d'émission.
Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par ces émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts.
Jusqu'au 31 décembre 1991, ces frais étaient pris en charge en totalité dans l'exercice d'émission.
Ce changement de méthode a un impact non significatif sur les résultats de 1992.

b • Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix de revient ou, pour les sociétés françaises, à la valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les immeubles sont généralement amortis sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans.

D • OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail sont classées avec les crédits à la clientèle.
Les revenus de ces opérations sont inclus dans les intérêts et produits assimilés et les amortissements calculés sur une base financière inclus dans les intérêts et charges assimilées.

E • TITRES, BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des titres, bons du Trésor et valeurs assimilées dépend de l'intention du gestionnaire lors de leur acquisition.
Ils sont classés comme :
• titres de transaction quand l'intention est de les revendre ou les racheter, ou de les placer auprès de la clientèle, après une courte période de détention et s'il existe un marché liquide permettant une valorisation objective en fonction des cours cotés ou des taux de marché. Les obligations et les bons détenus au titre de la protection contre les risques de taux liés aux opérations d'échange de taux ou de devises ou à des contrats d'instruments financiers à terme, sont classés dans cette catégorie.
• titres de placement lorsqu'ils ont été acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value avec l'intention de les détenir pour une période de plus de six mois. Cette catégorie comprend les obligations non placées à l'issue des opérations d'émission, les titres de transaction détenus depuis plus de six mois, les parts de SICAV et fonds communs de placement.
• titres d'investissement (seulement titres à revenus fixe) lorsque l'intention est de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels il existe des ressources de financement de durée au moins équivalente ou une couverture du risque de taux.

Les *titres de transaction* sont entrés en comptabilité à leur prix d'acquisition y compris les frais d'achat et les éventuels intérêts courus. À la clôture de l'exercice, les titres non vendus ou vendus à découvert sont évalués au prix de marché et le solde global résultant de variations de cours est porté au poste «Solde des opérations sur titres de transaction», inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses. Ce poste comprend également les dividendes encaissés et le solde net des résultats de cession.

Les *titres de placement* sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes résultant de la comparaison entre valeur de marché et valeur comptable font l'objet de provisions par ensemble homogène de titres de même nature ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Pour les titres non cotés, la valeur de marché correspond à la valeur probable de négociation. Dans le cas des obligations à coupons zéro, la différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis au compte de résultat par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période ; la contrepartie est enregistrée en comptes de régularisation.

Les *titres d'investissement* sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. Lorsque la valeur comptable de ces obligations est différente de la valeur de remboursement, l'écart ainsi constaté est amorti prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. À la date d'arrêté, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur de titres.

F • TITRES ACHETÉS OU VENDUS À RÉMÉRÉ

Les titres vendus à réméré ne figurent plus à l'actif du bilan. Toutefois, lorsque ces titres, dont la dépossession est annulée lors du dénouement du réméré, présentent à la date d'arrêté une moins-value latente par rapport à leur prix de revient, cette moins-value est provisionnée. Les coupons courus et les frais sont normalement rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.
Les titres achetés à réméré font l'objet d'un traitement symétrique.

G • TITRES DONNÉS OU REÇUS EN PENSION LIVRÉE

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.
Les frais relatifs aux titres donnés et reçus sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.
Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus.

H • TITRES DE PARTICIPATION

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi, les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.
Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient ou, dans les sociétés françaises, à leur valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978.
Pour les acquisitions entraînant des frais exceptionnels et importants le prix de revient inclut des frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, afin de déter-

miner les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation de ces titres soit sur la base de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire, soit sur la base de leur valeur boursière. Les titres de participation sont comptabilisés en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette évaluation.

I • PROVISIONS D'EXPLOITATION

Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêté des comptes.
Sont également constituées des provisions pour risques pays qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leur dette ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres et les garanties données.
Les provisions affectées à des créances douteuses sont classées en déduction des postes d'actif. Les provisions pour engagements hors-bilan et pour risques pays sont classées au passif ainsi que celles qui couvrent des risques déterminés en fonction des perspectives d'évolution de certains secteurs économiques et qui ne sont pas nécessairement affectées à des créances individualisées.

J • PROVISIONS ASSIMILÉES À DES RÉSERVES

Sont assimilées à des réserves les provisions qui ne couvrent aucun risque latent d'exploitation et peuvent avoir été constituées pour satisfaire des dispositions réglementaires ou fiscales. Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont incorporées à la situation nette. Les mouvements de l'exercice ne sont pas considérés comme des dotations ou des reprises au compte de résultat mais comme des affectations du résultat.

K • PRODUIT NET BANCAIRE

a • Opérations de trésorerie ou interbancaires et avec la clientèle

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès la clôture de l'émission.

b • Obligations et autres titres à revenu fixe

Les revenus sur obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus correspondant à la durée de détention effective de ces obligations au cours de l'exercice.

c • Revenus des titres de participation à revenu variable

Les revenus d'actions comprennent les dividendes et les acomptes sur dividendes encaissés ou mis en paiement avant la date d'arrêté ainsi que les retenues à la source afin que les produits comptabilisés correspondent aux coupons déclarés. Dans le cas des sociétés françaises, est également inclus l'avoir fiscal attaché aux dividendes qui suivent le régime ordinaire.

L • RÉSULTATS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant de la fin de l'exercice.
Les opérations de change à terme sont évaluées :
• pour les opérations couvertes, au cours du comptant de la fin de l'exercice avec, à la conclusion du contrat, un enregistrement de reports ou déports amortis prorata temporis dans les résultats,
• pour les autres opérations, au cours du terme restant à courir en vigueur à la clôture de l'exercice.
Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont enregistrés au compte de résultat.

M • RÉSULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La Banque Paribas, intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes :
• celles dites «activité de transaction» dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur/vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité des positions résiduelles,

• celles, dites de «gestion de trésorerie», effectuées dans le cadre de la gestion et de la couverture des positions de taux et de change liées aux actifs, passifs et engagements hors-bilan du Groupe.
La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.
Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

Pour *l'activité de transaction*, il est procédé à la réévaluation au prix de marché des opérations conclues «ferme» (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en devises. Si ces instruments sont négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat.
La valeur de marché s'applique également aux opérations d'échange de taux ou de devises (swaps) traitées dans le cadre de cette activité ; la valeur de marché est alors fondée sur l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs et prend en compte un ajustement pour risques de contrepartie et pour charges futures liées à la gestion des contrats. Dans le cas des autres opérations traitées de gré à gré sur des marchés non liquides, les gains potentiels sont portés en compte d'attente et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour pertes et charges ; lors du dénouement, les gains et pertes réels sont pris en résultat.

La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat ; lorsque sont utilisés des instruments sur marché organisé, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.
Tous les produits et charges dérivés de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les Produits nets sur opérations financières et diverses sur la ligne «solde des opérations sur instruments financiers à terme» à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée contractées dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les Intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts.

N • CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt comprend :
• l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent,
• l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des ajustements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. L'option permettant un calcul partiel sur la réserve financière des opérations de crédit-bail, autorisée par la Commission Bancaire depuis 1989, n'a pas été utilisée. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

O • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

a • Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Paribas n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. À la suite de cet accord, la Caisse de Retraite de la Banque Paribas garde à sa charge des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme, lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, vis-à-vis des agents en activité au 31 décembre 1993 ; elle dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses engagements.

b • Autres engagements

Le personnel bénéficie de plans de retraite supplémentaires à prestations définies, ainsi que d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté. Jusqu'en 1993, lorsqu'ils n'étaient pas couverts par des contrats d'assurances, les engagements au titre des plans de retraite supplémentaires étaient provisionnés l'année où les salariés faisaient valoir leurs droits à la retraite, et les autres prestations prises en charge l'année de leur échéance.

Depuis 1994, les engagements non couverts par des contrats d'assurances sont provisionnés selon une méthode actuarielle qui prend en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, un taux d'actualisation de 6% et une érosion monétaire de 3%.

Le montant de ces engagements au 1er janvier 1994, soit 348 millions de francs, a été prélevé sur les réserves consolidées.

Les charges liées aux plans de cessations anticipées d'activité ou de restructuration sont provisionnées l'année au cours de laquelle ces mesures sont décidées.

3 • INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Opérations avec les établissements de crédit		**21 552**	20 664	18 992
Opérations avec la clientèle		**12 330**	14 330	18 633
Obligations et autres titres à revenu fixe		**10 255**	12 120	10 918
Revenu des titres à revenu variable				
• Titres de placement		**55**	93	70
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille		**446**	206	246
Opérations de crédit-bail et assimilés		**484**	216	162
Autres intérêts et produits assimilés		**469**	133	333
TOTAL	*39 b*	**45 591**	**47 762**	**49 354**

4 • INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Opérations avec les établissements de crédit		**- 28 843**	- 30 176	- 28 547
Opérations avec la clientèle		**- 7 876**	- 8 214	- 11 122
Obligations et autres titres à revenu fixe		**- 5 342**	- 8 244	- 9 047
Dettes subordonnées		**- 550**	- 447	- 348
Opérations de crédit-bail et assimilées		**- 263**	- 130	- 86
Autres intérêts et charges assimilées		**-**	-	- 1
TOTAL		**- 42 874**	**- 47 211**	**- 49 151**

5 • COMMISSIONS

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Commissions (Produits)				
Opérations avec les établissements de crédit		**18**	93	113
Opérations avec la clientèle		**1 107**	1 069	977
Opérations sur titres		**891**	773	1 018
Opérations de change		**51**	100	19
Engagements sur titres		**540**	404	424
Opérations sur instruments financiers à terme		**377**	317	28
Prestations de service pour compte de tiers		**1 607**	1 225	638
SOUS-TOTAL		**4 591**	**3 981**	**3 217**
Commissions (Charges)				
Opérations avec les établissements de crédit		**- 74**	- 167	- 109
Opérations avec la clientèle		**- 78**	- 94	- 79
Opérations sur titres		**- 884**	- 520	- 337
Opérations de change		**- 165**	- 141	- 79
Engagements sur titres		**- 686**	- 129	- 223
Opérations sur instruments financiers à terme		**- 206**	- 667	- 146
Prestations de service pour compte de tiers		**- 377**	- 174	- 284
SOUS-TOTAL		**- 2 470**	**- 1 892**	**- 1 257**
TOTAL	*39 b*	**2 121**	**2 089**	**1 960**

6 • PRODUITS NETS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DIVERSES

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Gains ou pertes sur opérations financières				
Solde des opérations sur titres de transactions		**4 204**	10 814	5 335
Solde des opérations sur titres de placement		**- 161**	1 526	583
• Mouvements nets de provisions sur titres de placement		**- 580**	308	117
• Plus-values nettes de cession sur titres de placement		**419**	1 218	466
Solde des opérations de change		**615**	2 075	301
Solde des opérations sur instruments financiers	7	**1 828**	- 2 044	1 854
SOUS-TOTAL		**6 486**	**12 371**	**8 073**
Autres charges d'exploitation bancaire		**- 540**	- 330	- 602
Autres produits d'exploitation bancaire		**1 105**	622	751
TOTAL		**7 051**	**12 663**	**8 222**

7 • IMPACT SUR LE RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Solde net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilés		**610**	- 561	- 380
Solde net des autres opérations sur instruments financiers inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses	*6*	**1 828**	- 2 044	1 854
TOTAL		**2 438**	**- 2 605**	**1 474**

La ventilation de ces résultats en fonction de la nature des instruments et de la nature des interventions (activités de transaction et de gestion de trésorerie) est présentée ci-après, étant entendu que la partie du résultat de ces activités liée aux opérations sur les marchés physiques est comprise soit dans les gains nets sur titres de transactions ou opérations de change, soit dans les produits ou charges d'intérêt.

en millions de francs	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	**1994**	1993	1992
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
• Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	- 476	164	**- 312**	- 4	582
Opérations de gré à gré					
• Accords de taux futurs	- 61	- 23	**- 84**	- 110	- 35
• Swaps	2 745	48	**2 793**	- 483	- 891
• Autres	80	39	**119**	40	- 110
Opérations conditionnelles					
Opérations sur marchés organisés					
• Options de taux	1 109	13	**1 122**	- 383	25
• Options de change	- 317	-	**- 317**	- 943	504
• Autres	1 577	-	**1 577**	- 124	-
Opérations de gré à gré					
• Contrats de taux plafond et plancher	989	- 218	**771**	826	622
• Swaptions et options (taux, change et autres)	- 3 221	- 10	**- 3 231**	- 1 424	777
TOTAL	**2 425**	**13**	**2 438**	**- 2 605**	**1 474**

8 • CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE TITRES DE PARTICIPATION

en millions de francs	**1994**	1993	1992
Résultat sur cessions de titres de participation et de filiales consolidées	**518**	443	271
Résultat sur cessions d'immeubles	**1**	15	5
TOTAL	**519**	**458**	**276**

En 1994, les résultats de cession s'expliquent pour les montants les plus significatifs par les cessions de Finance One et de Cita pour un montant total de 423 millions de francs.
En 1993, ceux-ci correspondent, pour les montants les plus significatifs, aux cessions de Finance One et Métropole SA pour un montant total de 395 millions de francs.

9 • PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en millions de francs	**1994**	1993	1992
Banques et sociétés financières	**739**	421	408
Sociétés industrielles et commerciales	**12**	13	12
TOTAL	**751**	**434**	**420**

En 1994 comme en 1993, la contribution des sociétés mises en équivalence provient essentiellement du Groupe Finaxa et de Osmanli Bankasi pour un total de 381 millions de francs contre 286 millions de francs en 1993.

10 • CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en millions de francs	**1994**	1993	1992
Frais de personnel			
• Salaires et traitements	**- 3 907**	- 3 762	- 3 072
• Charges sociales	**- 981**	- 955	- 850
• Charges de retraite	**- 299**	- 654	- 356
• Intéressement et participation	**- 94**	- 263	- 34
SOUS-TOTAL	**- 5 281**	**- 5 634**	**- 4 312**
Impôts et taxes	**- 275**	- 296	- 248
Autres charges d'exploitation	**- 2 749**	- 2 582	- 2 155
TOTAL	**- 8 305**	**- 8 512**	**- 6 715**

11 • AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Écarts d'acquisition positifs	27	**- 113**	- 129	- 118
Écarts d'acquisition négatifs		**33**	33	33
TOTAL		**- 80**	**- 96**	**- 85**

12 • EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
Dotations aux provisions d'exploitation				
• Clientèle et établissements de crédits		**- 2 292**	- 3 259	- 2 687
• Hors-bilan		**- 255**	- 113	- 66
• Risques pays et autres provisions		**- 649**	- 1 253	- 840
TOTAL DOTATIONS		**- 3 196**	**- 4 625**	**- 3 593**
Reprises de provisions d'exploitation				
• Clientèle et établissements de crédit		**864**	928	515
• Hors-bilan		**65**	42	236
• Risques pays et autres provisions		**863**	1 009	785
TOTAL REPRISES		**1 792**	**1 979**	**1 536**
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	17	**- 1 404**	- 2 646	- 2 057
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		**- 274**	- 388	- 170
Récupérations sur créances amorties		**110**	477	354
TOTAL		**- 1 568**	**- 2 557**	**- 1 873**

13 • ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

La charge d'impôt du Groupe s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement :

en millions de francs	**1994**	1993	1992
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	**1 662**	3 789	1 249
• Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises	**33,33%**	33,33%	34%
Charge théorique d'impôt	**554**	1 263	425
Impact des revenus exonérés et des dividendes distribués déductibles	**- 42**	- 40	- 21
Effet de l'écart de taux entre sociétés françaises et sociétés étrangères	**- 43**	46	- 70
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	**- 96**	- 99	8
Effet de la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice et de l'utilisation de pertes fiscales d'exercices antérieurs	**902**	- 49	263
Divers	**- 79**	- 27	- 62
Charge réelle d'impôt du Groupe	**1 196**	1 094	543
• Taux effectif d'imposition	**71,90%**	28,87%	43,47%

La charge d'impôt représentée par la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice résulte de la non-reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur la majeure partie des pertes de la période encourues par certaines sociétés du Groupe. Elle est partiellement compensée par l'économie fiscale dont ont bénéficié d'autres sociétés du Groupe en raison de l'imputation de déficits fiscaux d'exercices antérieurs.

14 • OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

en millions de francs	*Note*	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Comptes à vue et au jour le jour		**28 549**	32 001	48 092
Comptes à terme		**162 753**	161 617	128 130
Pensions reçues au jour le jour		**839**	1 940	1 370
Pensions reçues à terme		**2 406**	7 334	7 149
Intérêts à recevoir		**4 102**	3 349	3 533
Créances douteuses, montant brut		**1 852**	1 854	1 235
Créances douteuses, provisions	*17*	**- 168**	- 368	- 293
TOTAL		**200 333**	**207 727**	**189 216**

L'échéancier des créances à terme sur établissements de crédit (comptes à terme et pensions reçues à terme) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	227 153	53 562	6 348	4 906	- 126 810	**165 159**

15 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

en millions de francs	*Note*	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Créances commerciales		**3 656**	4 069	4 452
Créances à terme		**131 537**	136 042	132 162
Comptes ordinaires débiteurs		**30 309**	28 232	38 236
Intérêts à recevoir		**2 008**	1 928	3 012
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, montant brut		**17 217**	18 871	18 034
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, provisions	*17*	**- 12 069**	- 12 265	- 11 224
TOTAL		**172 658**	**176 877**	**184 672**

L'échéancier des créances à terme sur la clientèle (créances commerciales et créances à terme) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	42 946	26 363	46 559	23 177	- 3 852	**135 193**

16 • OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Crédit-bail et locations simples, montant brut	**3 569**	1 657	1 061
Crédit-bail et locations simples, amortissements et provisions	**- 941**	- 402	- 325
Créances douteuses, montant brut	**70**	6	1
Créances douteuses, provisions	**- 62**	- 2	-
TOTAL	**2 636**	**1 259**	**737**

L'échéancier des créances de crédit-bail nettes est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	122	210	1 045	1 251	-	**2 628**

17 • PROVISIONS D'EXPLOITATION

en millions de francs	*Notes*	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
SOLDE AU 1ER JANVIER		**17 007**	**15 967**	**14 893**
Dotation nette aux provisions de l'exercice	*12*	**1 404**	2 646	2 057
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées		**- 1 603**	- 1 946	- 1 221
Différences de change		**- 504**	497	- 18
Variations de périmètre et divers		**- 4**	- 157	256
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE		**16 300**	**17 007**	**15 967**
Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :				
• Établissements de crédit	*14*	**168**	368	293
• Clientèle	*15*	**12 069**	12 265	11 224
• Crédit-bail		**106**	2	-
• Autres provisions		**94**	22	22
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF		**12 437**	**12 657**	**11 539**
• Engagements hors-bilan		**404**	218	158
• Risques pays	*35*	**2 760**	3 303	3 631
• Autres provisions		**699**	829	639
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF		**3 863**	**4 350**	**4 428**
PROVISIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**16 300**	**17 007**	**15 967**

Les risques pays comprennent un portefeuille de créances d'une contrevaleur de 4,8 milliards de francs français, pour lesquelles il a été souscrit une police d'assurance qui, compte tenu des remboursements et cessions, garantit à son terme en mars 2010, le remboursement de 68% des encours actuels en valeur nominale, et d'autres créances se montant à 2,3 milliards de francs. Les provisions de 2,7 milliards de francs s'appliquent à la partie non garantie des créances incluses dans le contrat d'assurance ainsi qu'aux autres risques et représentent un taux de couverture global de 72%.

Les provisions sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) sont incluses dans les provisions sur la clientèle et les autres provisions. Elles se montent à 2,4 milliards de francs et s'appliquent à un encours de crédit clientèle de 10,5 milliards de francs, dont 4 milliards de francs classées en créances douteuses. Les gages exercés dans le cadre de mise en jeu de garanties et les opérations directes de promotion immobilière pris en compte dans l'évaluation des encours sur les professionnels de l'immobilier pour un montant brut de 1,3 milliard de francs et un montant de provision de 0,7 milliard de francs sont classés dans les immobilisations. L'ensemble de ces crédits et de ces opérations forme un total d'encours de 11,8 milliards de francs et un total de provisions de 3,1 milliards de francs et sont évalués sur la base de la valeur à l'achèvement de chaque projet sous-jacent en appréciant, à l'arrêté des comptes, la situation de crise que connaissent la plupart des marchés immobiliers et sans anticipation de reprise significative au cours des prochains exercices, notamment pour les bureaux à Paris.

18 • TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Établissements de crédit - Comptes au jour le jour	**6 373**	14 873	4 357
Établissements de crédit - Comptes à terme	**156 555**	205 682	65 433
Clientèle - Comptes à terme	**12 090**	2 614	7 380
TOTAL	**175 018**	**223 169**	**77 170**

L'échéancier des créances à terme sur établissements de crédit (comptes à terme et pensions reçues à terme) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	179 988	34 334	1 456	-	- 47 133	**168 645**

19 • TITRES DE TRANSACTION

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93	Total 31/12/92
Effets publics et assimilés	16 602	-	**16 602**	16 773	10 901
Obligations et autres titres à revenu fixe	105 553	3 753	**109 306**	97 480	52 868
Actions et autres titres à revenu variable	10 272	1 270	**11 542**	26 625	8 768
SOUS-TOTAL	**132 427**	**5 023**	**137 450**	**140 878**	**72 537**
Instruments conditionnels			**27 391**	16 679	11 572
TOTAL			**164 841**	**157 557**	**84 109**

Les titres d'OPCVM inclus dans les «autres titres à revenu variable» s'élèvent à 1 371 millions de francs au 31 décembre 1994, contre 993 millions de francs au 31 décembre 1993 et 728 millions de francs au 31 décembre 1992.
Le montant des titres de transaction prêtés s'élève à 10 187 millions de francs au 31 décembre 1994, contre 144 millions de francs au 31 décembre 1993 et 322 millions de francs au 31 décembre 1992.

20 • TITRES DE PLACEMENT

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93	Total 31/12/92
Effets publics et assimilés	15 894	-	**15 894**	16 047	6 460
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 102	3 961	**66 063**	68 708	65 410
Actions et autres titres à revenu variable	734	1 369	**2 103**	4 802	1 723
TOTAL	**78 730**	**5 330**	**84 060**	**89 557**	**73 593**

Les titres d'OPCVM inclus dans les «autres titres à revenu variable» représentent un montant net de 787 millions de francs au 31 décembre 1994, contre 3 466 millions de francs au 31 décembre 1993 et 662 millions de francs au 31 décembre 1992.
Le montant des titres de placement prêtés s'élève à 1 059 millions de francs au 31 décembre 1994, contre 5 073 millions de francs au 31 décembre 1993 et 1 733 millions de francs au 31 décembre 1992.

Les plus et moins-values latentes sur titres de placement s'élèvent, au 31 décembre 1994 à :

en millions de francs	Actions	Titres à revenu fixe	Total titres de placement
Valeur brute des titres	2 309	82 572	84 881
Moins-values provisionnées	- 206	- 615	- 821
SOUS-TOTAL : VALEUR NETTE AU BILAN	**2 103**	**81 957**	**84 060**
Plus ou moins-values latentes	147	- 923	- 776
TOTAL : VALEUR ESTIMATIVE AU 31 DÉCEMBRE 1994	**2 250**	**81 034**	**83 284**

Le montant de moins-values latentes nettes sur titres à revenu fixe de 923 millions de francs comprend 1 035 millions de francs de moins-values sur obligations couvertes par la provision sur risques pays.

L'échéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	14 871	14 256	37 502	16 636	- 1 308	**81 957**

21 • TITRES D'INVESTISSEMENT

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93	Total 31/12/92
Effets publics et assimilés	4 213	-	**4 213**	1 424	6 552
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 777	13 256	**47 033**	42 687	40 622
TOTAL	**37 990**	**13 256**	**51 246**	**44 111**	**47 174**

Le montant des titres d'investissement prêtés s'élève à 977 millions de francs au 31 décembre 1994, contre 860 millions de francs au 31 décembre 1993 et 764 millions de francs au 31 décembre 1992.

L'échéancier des titres d'investissement est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	6 153	7 924	25 843	11 349	- 23	**51 246**

22 • VALEURS DE REMBOURSEMENT

au 31 décembre 1994 *en millions de francs*	Valeur brute au bilan	Valeur de remboursement	Décote restant à amortir
Titres de placement à revenu fixe	82 573	82 739	166
Titres d'investissement	51 246	52 084	838

23 • AUTRES COMPTES D'OPÉRATIONS SUR TITRES

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Intérêts à recevoir sur			
• Titres reçus en pension livrée	**719**	471	277
• Titres de placement à revenu fixe	**2 728**	3 505	1 163
• Titres de placement à revenu variable	**25**	20	373
• Titres d'investissement	**1 813**	1 768	1 506
SOUS-TOTAL INTÉRÊTS À RECEVOIR	**5 285**	**5 764**	**3 319**
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**10 366**	18 721	6 065
Créances douteuses nettes	**129**	13	75
TOTAL	**15 780**	**24 498**	**9 459**

24 • TITRES DE PARTICIPATION

en millions de francs	**31/12/94** Valeur brute	**31/12/94** Provisions	**31/12/94** Valeur nette	31/12/93 Valeur nette	31/12/92 Valeur nette
Titres de participation	**6 124**	**- 1 222**	**4 902**	4 156	4 155
Avances d'actionnaires, titres participatifs et créances rattachées aux titres de participation	**772**	**- 117**	**655**	440	257
TOTAL	**6 896**	**- 1 339**	**5 557**	**4 596**	**4 412**

Pour les exercices 1994 et 1993, la variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
VALEUR NETTE AU 1er JANVIER	**4 156**	**4 155**
Acquisitions de l'exercice	**2 059**	3 371
Cessions de l'exercice		
• Prix de cession	**- 1 298**	- 3 811
• Plus et moins-values	**92**	391
• Prix de revient des titres cédés	**- 1 206**	- 3 420
• Reprise de provisions sur titres cédés	**426**	51
Mouvement net dû aux cessions	**- 780**	- 3 369
Variation de la provision pour dépréciation	**- 263**	- 82
Entrées dans le périmètre de consolidation	**- 128**	-
Autres mouvements	**- 142**	81
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**4 902**	**4 156**

La valeur estimative au 31 décembre 1994 des titres de participation se compare avec les valeurs comptables de la façon suivante :

en millions de francs	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées		
• Au coût de revient	1 372	1 372
• Au cours de bourse	1 243	1 928
• Autres méthodes (actif net réévalué, valeur de négociation, ...)	2 279	2 807
TOTAL	**4 894**	**6 107**

25 • PART DANS L'ACTIF NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Quote-part des sociétés financières mises en équivalence	**10 229**	11 177	11 408
Quote-part des sociétés non financières mises en équivalence	**86**	81	71
TOTAL	**10 315**	**11 258**	**11 479**

La Compagnie de Navigation Mixte qui constitue l'une des principales participations du Groupe est consolidée par mise en équivalence. Pour l'exercice 1994, cette mise en équivalence est établie à partir des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration de cette société tenu le 30 mars 1995 et certifiés par ses Commissaires aux Comptes. Pour les raisons évoquées page 13, la valeur dans les comptes consolidés de la Compagnie de Navigation Mixte de sa participation dans Allianz Via Holding (qui détient les participations communes de la Compagnie de Navigation Mixte et du Groupe Allianz dans le secteur de l'assurance) correspond à sa valeur d'équivalence lors de sa déconsolidation soit 3,6 milliards de francs, aucun élément nouveau de nature à remettre en cause cette valeur n'étant par ailleurs intervenu en 1994.

Si des décisions devaient être prises par la Compagnie de Navigation Mixte en 1995 sur le devenir d'Allianz Via Holding, notamment dans le cadre de la résolution du litige qui oppose la Compagnie de Navigation Mixte à Allianz au sujet de cette participation, la valeur d'Allianz Via Holding pourrait être reconsidérée, ce qui pourrait alors avoir une incidence sur les comptes consolidés de la Banque Paribas.

26 • IMMOBILISATIONS

	31/12/94			31/12/93	31/12/92
en millions de francs	**Valeur brute**	**Amortissements cumulés**	**Valeur nette**	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	**5 035**	**- 923**	**4 112**	3 712	3 025
Autres immobilisations	**4 434**	**- 2 459**	**1 975**	2 303	2 314
TOTAL	**9 469**	**- 3 382**	**6 087**	**6 015**	**5 339**

Le montant des immobilisations hors exploitation et en remploi de créances incluses dans les autres immobilisations s'élève à 316 millions de francs au 31 décembre 1994 (334 millions de francs au 31 décembre 1993, 365 millions de francs en 1992).

27 • ÉCARTS D'ACQUISITION

en millions de francs	*Note*	**1994**	1993	1992
VALEUR NETTE AU 1er JANVIER		**1 199**	**1 329**	**1 201**
Écarts d'acquisition de l'exercice		**432**	- 3	250
Dotations aux amortissements	*11*	**- 113**	- 128	- 118
Différence de conversion		**10**	1	- 4
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE		**1 528**	**1 199**	**1 329**

La décomposition des écarts d'acquisition par secteur d'activité des filiales concernées est la suivante au 31 décembre 1994 :

	1994	1993	1992
Banques et sociétés financières et de portefeuille	**1 436**	1 101	1 226
Sociétés industrielles et commerciales	**92**	98	103
TOTAL	**1 528**	**1 199**	**1 329**

28 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS (ACTIF)

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Valeurs reçues à l'encaissement	**8 813**	8 569	5 565
Autres comptes de régularisation et divers	**40 766**	32 863	28 990
TOTAL	**49 579**	**41 432**	**34 555**

29 • OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES (PASSIF)

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Comptes à vue et au jour le jour	**45 147**	34 554	57 492
Comptes à terme	**249 662**	239 249	149 278
Valeurs données en pension au jour le jour	**14 116**	30 327	30 452
Valeurs données en pension à terme	**24 550**	25 956	27 865
Intérêts à payer	**5 755**	4 509	6 382
TOTAL	**339 230**	**334 595**	**271 469**

Au 31 décembre 1994, les valeurs données en pension sont constituées pour 33 293 millions de francs d'effets privés, pour 4 846 millions de francs d'effets publics et pour 527 millions de francs d'obligations et de titres à revenu fixe.

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (comptes à terme et valeur données en pension à terme) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	324 388	74 881	4 358	5 937	- 135 352	**274 212**

30 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (PASSIF)

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Comptes à vue et au jour le jour	**31 281**	31 950	23 572
Comptes à terme	**114 782**	114 868	124 050
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	**2 373**	1 956	1 964
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	**886**	739	883
Intérêts à payer	**1 297**	1 448	2 067
TOTAL	**150 619**	**150 961**	**152 536**

Au 31 décembre 1994, les valeurs données en pension ne concernent que des effets privés.

L'échéancier des dettes à terme envers la clientèle (comptes ordinaires et comptes d'épargne à régime spécial) est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	96 016	14 526	3 933	2 136	- 943	**115 668**

31 • TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Établissements de crédit - Comptes au jour le jour	**22 837**	15 188	15 949
Établissements de crédit - Comptes à terme	**154 587**	239 648	74 014
Clientèle - Comptes au jour le jour	**786**	-	-
Clientèle - Comptes à terme	**18 210**	5 659	1 958
TOTAL	**196 420**	**260 495**	**91 921**

Au 31 décembre 1994, les titres donnés en pension livrée concernant les établissements de crédit sont constitués pour 174 597 millions de francs d'effets publics et pour 2 827 millions de francs d'obligations et de titres à revenu fixe.
Les titres donnés en pension livrée clients sont constitués pour 17 409 millions de francs d'effets publics et pour 1 587 millions de francs d'obligations et de titres à revenus fixes.

L'échéancier des titres donnés en pension livrée à terme est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	195 436	20 176	23	-	- 42 838	**172 797**

32 • TITRES DE TRANSACTION (PASSIF)

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Instruments conditionnels vendus	**30 486**	16 963	9 435
Ventes de titres à découvert et dettes sur titres et créances empruntés	**51 679**	53 202	13 547
TOTAL	**82 165**	**70 165**	**22 982**

33 • EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/92
Emprunts obligataires	**11 881**	15 631	11 596
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**61 755**	67 839	85 734
TOTAL	**73 636**	**83 470**	**97 330**

Au 31 décembre 1994, l'échéancier des emprunts obligataires du Groupe par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission est le suivant :

en millions de francs **Devises d'émission**	Taux moyen	**Encours**	1995	1996	1997	1998	1999	2000 à 2004
Franc français	variable	**2 000**	-	2 000	-	-	-	-
	6,94%	**5 580**	26	27	27	4 000	1 500	-
Dollar USA	variable	**2 436**	-	214	1 420	-	802	-
	7,50%	**535**	-	535	-	-	-	-
Écu	9,50%	**131**	-	-	-	131	-	-
Franc luxembourgeois	7,10%	**851**	50	146	84	336	168	67
Franc suisse	6,00%	**448**	-	448	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		**11 981**	**76**	**3 370**	**1 531**	**4 467**	**2 470**	**67**
Détenus par des sociétés intégrées		**- 100**						
ENCOURS NET		**11 881**						

L'échéancier des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	56 745	4 548	1 538	566	- 1 642	**61 755**

34 • AUTRES COMPTES D'OPÉRATIONS SUR TITRES (PASSIF)

en millions de francs	31/12/94	31/12/93	31/12/92
Intérêts à payer sur			
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**275**	521	942
• Obligations	**298**	479	482
• Titres donnés en pension livrée	**655**	474	306
SOUS-TOTAL INTÉRÊTS À PAYER	**1 228**	**1 474**	**1 730**
Bons de caisse et bons d'épargne	**9 494**	7 087	6 226
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**10 593**	16 599	15 231
TOTAL	**21 315**	**25 160**	**23 187**

L'échéancier des bons de caisse et des bons d'épargne est le suivant au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	**Total 31/12/94**
Échéance	3 283	2 620	3 416	175	-	**9 494**

35 • COMPTES DE RÉGULARISATION, PROVISIONS ET DIVERS

en millions de francs	*Note*	31/12/94	31/12/93	31/12/92
Comptes de régularisation et créditeurs divers		**41 179**	29 747	33 470
Impôts différés		**32**	22	142
Écarts d'acquisition négatifs		**608**	709	751
Provisions pour engagements hors-bilan, risques d'exploitation bancaire et risques sur titres de participation		**1 291**	1 118	818
Provisions pour risques pays	17	**2 760**	3 303	3 631
Provisions pour retraites et avantages assimilés		**855**	580	304
TOTAL		**46 725**	**35 479**	**39 116**

Les provisions pour retraites couvrent les indemnités de départ, les autres avantages liés à l'ancienneté, les engagements au titre des régimes supplémentaires ainsi que ceux liés aux cessations anticipées d'activité. Elles ont été augmentées de 348 millions de francs en 1994 par prélèvement sur les réserves ainsi qu'il est expliqué dans les notes **2A** et **2O**.

36 • DETTES SUBORDONNÉES

Au 31 décembre 1994, l'échéancier de ces dettes par devise, selon les clauses des contrats d'émission, est le suivant :

en millions de francs **Devises d'émission**	**Encours**	1995	1996	1997	1998	1999	2000 à 2004	Au-delà de 2004	Indéterminé
Dettes subordonnées et titres remboursables									
Dollar USA	**4 294**	-	-	-	-	-	-	3 182	1 112
Franc luxembourgeois	**1 772**	260	-	168	252	504	588	-	-
Autres devises	**1 181**	164	54	268	101	258	336	-	-
SOUS-TOTAL	**7 247**	**424**	**54**	**436**	**353**	**762**	**924**	**3 182**	**1 112**
Intérêts à payer	**109**								
TOTAL	**7 356**								

Au 31 décembre 1994, deux émissions effectuées par le Groupe représentent individuellement plus de 10% du total des dettes subordonnées : 250 millions de dollars (1 336 millions de francs) émis en juin 1992 au taux de 8,35%, à échéance juin 2007, et 300 millions de dollars (1 604 millions de francs) émis en janvier 1994 au taux de 6,87%, à échéance mars 2009.

37 • CAPITAL SOCIAL DE LA BANQUE PARIBAS

a • Répartition du capital

Le capital social de la Banque Paribas est composé de 42 672 114 titres de 100 francs de valeur nominale et entièrement libérés.

Les titres sont divisés en 39 372 114 actions ordinaires, 996 967 actions privilégiées et 2 303 033 certificats d'investissement privilégiés.

b • Autorisation de rachat d'actions et options de souscription d'actions

Il existait au 31 décembre 1994, 584 000 options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans et exerçables au prix de 417 francs par action, accordées aux mandataires sociaux et aux salariés au cours de l'exercice 1994, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 1994.

38 • OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 1994, le montant des créances, dettes et engagements hors-bilan concernant des sociétés liées ou avec un lien de participation s'élève à :

en millions de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Créances sur des établissements de crédit	9 845	3 403
Créances sur la clientèle	5 959	1 973
Titres de transaction	-	45
Titres d'investissement	-	10
Avances d'actionnaires	8	32
Prêts subordonnés	1 000	-
Dettes envers des établissements de crédit	3 962	514
Dettes envers la clientèle	814	422
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	2 863	949
Ouverture de crédits confirmés pour le compte de la clientèle	879	2 162
Cautions et avals pour le compte des intermédiaires financiers	460	836
TOTAL	**25 790**	**10 346**

39 • INFORMATIONS SECTORIELLES

a • Contributions par sous-groupe et zone d'implantation géographique

au 31 décembre 1994 *en millions de francs*	Zone d'implantation	Banque Paribas	Paribas Belgique	Paribas Luxembourg	Paribas Nederland	Paribas Suisse	Autres filiales	Total
Produit net bancaire	France	2 296	0	0	0	0	815	**3 111**
	Étranger	3 636	1 255	628	250	793	2 216	**8 778**
TOTAL		**5 932**	**1 255**	**628**	**250**	**793**	**3 031**	**11 889**
Crédits à la clientèle	France	60 721	0	0	0	0	1 865	**62 586**
	Étranger	61 011	20 063	4 553	5 566	7 563	11 316	**110 072**
TOTAL		**121 732**	**20 063**	**4 553**	**5 566**	**7 563**	**13 181**	**172 658**
Dépôts de la clientèle	France	33 042	0	0	0	0	1 548	**34 590**
	Étranger	26 523	31 659	18 778	8 456	18 577	12 036	**116 029**
TOTAL		**59 565**	**31 659**	**18 778**	**8 456**	**18 577**	**13 584**	**150 619**
Total du bilan	France	354 823	0	0	0	0	12 624	**367 447**
	Étranger	262 960	99 486	35 101	20 580	26 903	127 161	**572 191**
TOTAL		**617 783**	**99 486**	**35 101**	**20 580**	**26 903**	**139 785**	**939 638**
Effectif des sociétés intégrées globalement	France	3 332	0	0	0	0	400	**3 732**
	Étranger	2 221	1 419	381	274	579	983	**5 857**
TOTAL		**5 553**	**1 419**	**381**	**274**	**579**	**1 383**	**9 589**

b • Produits d'exploitation bancaire selon les principaux pays d'implantation

au 31 décembre 1994 *en millions de francs*	*Note*	Intérêts et produits assimilés	*Note*	Commissions nettes	*Note*	Gains ou pertes nets sur opérations financières et diverses
France		15 134		1 003		3 049
Belgique		5 870		162		- 286
Espagne		2 302		- 9		360
Italie		2 077		57		- 169
Luxembourg		3 557		169		140
Pays-Bas		1 771		62		- 32
Royaume-Uni		4 766		90		2 752
Suisse		1 101		214		254
Autres pays de l'Europe de l'Ouest		806		39		105
Amérique du Nord		5 404		237		744
Asie		2 387		63		126
Autres		416		34		8
TOTAL	**3**	**45 591**	**5**	**2 121**	**6**	**7 051**

c • Répartition géographique des encours de trésorerie et interbancaires, des crédits à la clientèle, du crédit-bail et des titres reçus en pension livrée

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou le cas échéant de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

	31/12/94					31/12/93	31/12/92
en pourcentage	**Opérations de trésorerie et interbancaires**	**Opérations avec la clientèle**	**Opérations de crédit-bail**	**Titres reçus en pension livrée**	**Total**	Total	Total
France	**25,8**	**27,8**	**85,2**	**12,1**	**22,3**	21,6	25,9
Allemagne	**1,3**	**1,2**	**-**	**-**	**0,8**	2,1	2,6
Belgique	**11,4**	**12,8**	**4,0**	**2,8**	**9,0**	6,2	6,8
Espagne	**1,8**	**1,6**	**-**	**5,5**	**2,9**	3,0	1,9
Italie	**4,9**	**1,5**	**-**	**1,9**	**2,8**	1,3	5,3
Royaume-Uni	**24,4**	**6,5**	**0,4**	**41,0**	**24,0**	18,5	11,7
Autres pays Europe de l'Ouest	**8,0**	**10,0**	**9,2**	**0,4**	**6,2**	8,3	10,9
Amérique du Nord	**8,7**	**18,8**	**-**	**36,0**	**20,5**	24,5	16,9
Amérique Centrale et du Sud	**0,3**	**4,5**	**-**	**-**	**1,5**	2,6	1,9
Asie	**12,1**	**9,1**	**-**	**0,1**	**7,2**	9,1	13,3
Autres	**1,3**	**6,2**	**1,2**	**0,2**	**2,8**	2,8	2,8
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

40 • DÉCOMPOSITION DES ENCOURS PAR DEVISE AU 31 DÉCEMBRE 1994

en millions de francs	Franc français	Mark allemand	Livre Sterling	Écu	Dollar USA	Franc suisse	F. belge et luxem.	Yen	Autres devises	**Total**
Actifs	235 528	61 904	32 121	46 719	223 272	20 210	98 703	59 706	161 475	**939 638**
Passifs	- 243 105	- 80 091	- 37 204	- 33 862	- 245 653	- 20 498	- 94 475	- 36 541	- 148 209	**- 939 638**
Hors-bilan ferme	2 785	24 109	5 724	- 1 734	17 950	2 555	- 9 640	- 21 368	- 14 915	**5 466**
Différentiel	- 4 792	5 922	641	11 123	- 4 431	2 267	- 5 412	1 797	- 1 649	**5 466**
Positions conditionnelles	- 2 958	- 1 235	- 568	- 5	5 323	677	5	- 1 473	336	**102**
Crédits à la clientèle	47 476	4 953	10 169	375	62 806	4 211	18 310	3 410	20 948	**172 658**
Dépôts de la clientèle	- 21 189	- 11 517	- 7 556	- 1 632	- 39 697	- 5 039	- 36 837	- 6 253	- 20 899	**- 150 619**

La ligne «Différentiel» regroupe à la fois les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales étrangères), dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

41 • ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

a • Engagements de financement, de garantie sur titres et opérations de change

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93	31/12/93
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
• Engagements en faveur d'établissement de crédit	**11 156**	7 248	2 638
• Engagements en faveur de la clientèle	**118 494**	126 828	124 011
Engagements de garantie			
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	**3 830**	6 048	12 437
• Engagements d'ordre de la clientèle	**53 368**	45 095	50 005
Engagements sur titres			
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	**-**	-	2 222
• Autres engagements donnés	**41 593**	33 285	20 555
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
• Engagements reçus d'établissement de crédit	**16 048**	3 260	4 011
Engagements de garantie			
• Engagements reçus d'établissement de crédit	**13 535**	5 319	11 099
Engagements sur titres			
• Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	**-**	-	4 709
• Autres titres à recevoir	**17 900**	35 770	18 222
OPÉRATIONS DE CHANGE FERMES			
À recevoir	**1 577 001**	1 151 595	991 384
À livrer	**1 576 059**	1 158 157	985 759

b • Instruments financiers à terme

en millions de francs	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	**Total 31/12/94**	31/12/93	31/12/92
OPÉRATIONS FERMES					
Opérations sur marchés organisés					
• Contrats à terme (Taux, change, actifs financiers)	1 458 360	78 796	**1 537 156**	864 123	477 924
Opération de gré à gré					
• Accords de taux futurs	363 976	35 343	**399 319**	193 506	192 209
• Swaps de taux	2 888 019	189 831	**3 077 850**	2 188 342	1 744 643
• Swaps de devises	391 863	56 414	**448 277**	507 392	491 004
• Autres	16 126	870	**16 996**	3 051	2 815
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES					
Opérations sur marchés organisés					
• Achat d'options de taux	663 439	152	**663 591**	192 570	142 434
• Vente d'options de taux	542 749	-	**542 749**	150 060	136 353
• Achat d'options de change	136	-	**136**	175	3
• Vente d'options de change	309	-	**309**	7	22
• Achat d'autres options	12 749	-	**12 749**	10 909	4 596
• Vente d'autres options	16 632	-	**16 632**	9 992	1 362
Opération de gré à gré					
• Achat de contrats de taux plafond et plancher	218 138	28 368	**246 507**	204 652	170 594
• Vente de contrats de taux plafond et plancher	357 502	17 265	**374 767**	243 908	198 437
• Achat de swaptions de taux	93 727	-	**93 727**	44 995	35 745
• Vente de swaptions de taux	86 233	-	**86 233**	82 808	32 592
• Achat de swaptions de devises	4 097	-	**4 097**	4 912	6 601
• Vente de swaptions de devises	341	-	**341**	376	-
• Achat d'options de taux	38 908	-	**38 908**	50 452	24 886
• Vente d'options de taux	24 564	-	**24 564**	47 338	13 579
• Achat d'options de change	223 108	2 095	**225 204**	98 715	147 774
• Vente d'options de change	247 756	4 394	**252 150**	151 185	153 644
• Achat d'autres contrats	40 553	-	**40 553**	31 357	22 001
• Vente d'autres contrats	35 894	-	**35 894**	31 369	27 728

Les montants ci-dessus ne reflètent que le seul volume d'intervention du Groupe dans chacun des types d'instruments distingués et ne donnent pas d'indications sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. Les sociétés du Groupe contrôlent leurs risques de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

Pour les opérations fermes, les engagements représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps, seule la contrevaleur du montant prêté est prise en compte). Pour les opérations conditionnelles, les engagements correspondent aux montants notionnels des instruments sous-jacents achetés ou vendus. La rubrique «autres» comprend les instruments du type options sur matières premières et métaux précieux et options sur indices boursiers et actions. Dans le cas des opérations sur marchés organisés, il n'a pas été effectué de compensation entre achats et ventes de contrats de même nature et de même échéance ; sur les chiffres au 31 décembre 1994, cette compensation conduirait à un solde de 300 546 millions de francs (au lieu de 1 537 156) pour les contrats à terme, de 171 232 millions de francs (au lieu de 663 591) pour les achats d'options de taux et de 166 325 millions de francs (au lieu de 542 749) pour les ventes d'options de taux.

c • Litiges fiscaux

Au sein des sociétés intégrées globalement, la Banque Paribas et ses succursales de Milan et Madrid notamment ont fait l'objet de vérifications fiscales ayant abouti à des notifications de redressement. Celles-ci ont fait l'objet de discussions avec les administrations fiscales respectives, qui ont permis de déterminer les provisions à constituer. Certains points de ces notifications sont par ailleurs contestés par la Banque Paribas et font donc l'objet de contentieux.

42 • RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toutes natures perçues au cours de l'exercice par les membres du Conseil de Surveillance au titre des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 3,3 millions de francs ; celles du Directoire s'établissent à 17,8 millions de francs, dont 0,9 million de francs de jetons de présence.

43 • COMPTES DE RÉSULTAT ET BILANS PUBLIÉS AU BALO

en millions de francs	1994	1993	1992
Intérêts et produits assimilés	**45 090**	47 463	49 038
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**21 552**	20 664	18 992
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	**12 330**	14 330	18 633
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	**10 255**	12 120	10 918
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	**484**	216	162
Autres intérêts et produits assimilés	**469**	133	333
Intérêts et charges assimilées	**- 42 874**	- 47 211	- 49 151
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	**- 28 843**	- 30 176	- 28 547
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	**- 7 876**	- 8 214	- 11 122
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	**- 5 342**	- 8 691	- 9 395
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	**- 550**	- 130	- 86
Autres intérêts et charges assimilées	**- 263**	0	- 1
Revenus des titres à revenu variable	**501**	299	316
Commissions (produits)	**4 591**	3 981	3 217
Commissions (charges)	**- 2 470**	- 1 892	- 1 257
Gains sur opérations financières	**6 486**	12 371	8 073
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	**4 204**	10 814	5 335
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de placement	**- 161**	1 526	583
Solde en bénéfice des opérations de change	**615**	2 075	301
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur instruments financiers	**1 828**	- 2 044	1 854
Autres produits d'exploitation	**1 348**	873	984
Autres produits d'exploitation bancaire	**1 166**	690	850
Autres produits d'exploitation non bancaire	**182**	183	134
Charges générales d'exploitation	**- 8 305**	- 8 512	- 6 716
Frais de personnel	**- 5 281**	- 5 634	- 4 313
Autres frais administratifs	**- 3 024**	- 2 878	- 2 403
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	**- 579**	- 741	- 543
Autres charges d'exploitation	**- 721**	- 440	- 738
Autres charges d'exploitation bancaire	**- 718**	- 418	- 738
Autres charges d'exploitation non bancaire	**- 3**	- 22	0
Solde en perte des corrections de valeur des créances et du hors-bilan	**- 1 568**	- 2 557	- 1 873
Solde en bénéfice ou en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	**82**	59	- 186
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**1 581**	**3 693**	**1 164**
Impôt sur les bénéfices	**- 1 196**	- 1 094	- 543
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**751**	434	420
Non financières	**12**	13	12
Financières	**739**	421	408
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**1 136**	**3 033**	**1 041**
PART DU GROUPE	**844**	**2 735**	**839**
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	**292**	**298**	**202**

en millions de francs

ACTIF	31/12/94	31/12/93	31/12/92
Caisse, banques centrales et CCP	**1 914**	1 774	1 629
Effets publics et valeurs assimilées	**38 002**	35 764	25 280
Créances sur les établissements de crédit			
· À vue	**33 926**	47 230	52 322
· À terme	**328 088**	379 748	205 293
Créances sur la clientèle			
· Créances commerciales	**4 718**	6 468	7 518
· Autres concours à la clientèle	**148 608**	144 358	145 523
· Comptes ordinaires débiteurs	**31 473**	28 665	39 050
Opérations de crédit-bail et assimilés	**2 636**	1 259	737
Obligations et autres titres à revenu fixe	**225 658**	212 630	160 276
Actions et autres titres à revenu variable	**13 700**	31 449	10 864
Participations, activités de portefeuille et parts dans les entreprises liées	**5 672**	4 713	4 601
Participations et parts dans les entreprises liées, mises en équivalence			
· Non financières	**86**	81	71
· Financières	**10 229**	11 177	11 408
Immobilisations incorporelles	**59**	55	59
Immobilisations corporelles	**5 913**	5 843	5 091
Autres actifs	**44 413**	41 247	26 796
Comptes de régularisation	**43 015**	35 595	25 397
Écarts d'acquisition	**1 528**	1 199	1 329
TOTAL DE L'ACTIF	**939 638**	**989 255**	**723 244**

en millions de francs

PASSIF	*Notes*	31/12/94	31/12/93	31/12/92
Banques centrales, CCP		**1 468**	1 887	1 426
Dettes envers les établissements de crédit				
· À vue		**80 712**	78 275	94 092
· À terme		**434 966**	509 716	266 191
Comptes créditeurs de la clientèle				
Comptes d'épargne à régime spécial				
· À vue		**2 384**	1 970	1 975
· À terme		**902**	753	892
Autres dettes				
· À vue		**31 615**	31 722	23 401
· À terme		**134 541**	121 879	127 972
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse		**9 827**	7 409	6 510
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		**61 991**	68 260	86 371
Emprunts obligataires		**12 179**	16 109	12 078
Autres dettes représentées par un titre		**39**	100	306
Autres passifs		**99 508**	92 203	45 422
Comptes de régularisation		**34 384**	24 188	26 308
Écarts d'acquisition		**608**	709	751
Provisions pour risques et charges		**4 987**	5 145	4 846
Dettes subordonnées		**7 356**	6 529	5 642
Capital souscrit		**4 267**	4 261	4 261
Primes d'émission, d'apport et de fusion		**9 116**	9 429	9 429
Part du Groupe				
· Réserves		**4 697**	2 472	1 830
· Résultat		**844**	2 735	839
Part des minoritaires				
· Réserves		**2 955**	3 206	2 500
· Résultat		**292**	298	202
TOTAL DU PASSIF		**939 638**	**989 255**	**723 244**
ENGAGEMENTS HORS-BILAN	*41*			

44 • LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Nom	Pays	1994 Activité	1994 % intérêt	1994 % contrôle	1993 % intérêt	1992 % intérêt
Banque Paribas	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Antin Bail	France	2	100,0	100,0		
Antin Contrepartie	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Antin Gérance	France	2	95,1	95,1	95,1	95,1
Banpar Leasing SA	Luxembourg	1	100,0	100,0	100,0	
Banque de Bienne	Belgique	1				65,5
Banque Continentale du Luxembourg	Luxembourg	1	87,0	100,0	33,8	33,8
Banque Paribas Belgique SA	Belgique	1	63,1	63,1	65,9	65,9
Banque Paribas Canada	Canada	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Capital Markets Gmbh	Allemagne	1			100,0	100,0
Banque Paribas Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	1	84,4	84,4	84,4	79,4
Banque Paribas Curaçao NV	Pays-Bas	1	63,1	100,0	65,9	
Banque Paribas Deutschland OHG	Allemagne	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Luxembourg	Luxembourg	1	87,0	100,0	68,0	68,0
Banque Paribas Nederland NV	Pays-Bas	1	88,9	100,0	96,6	96,6
Banque Paribas Pacifique	Polynésie	1	66,0	85,0	66,0	66,0
Banque Paribas Polynésie	Polynésie	1	45,9	70,0	45,9	45,9
Banque Paribas Suisse	Suisse	1	99,3	99,3	99,3	99,3
Banque Parisienne Internationale	France	1	58,9	58,9	58,8	58,9
Bureau d'Études et de Transactions Immobilières «Beti»	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Bureau Immobilier de Négociations Commerciales et Financières	France	2	99,2	99,0	99,2	99,2
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	1	35,0	38,3	31,2	
Compagnie Financière Paribas Nederland BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Foncière	France	2	54,9	54,9	55,4	54,9
Conseil Investissement	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Courcoux - Bouvet	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Euralunispar	Belgique	1	61,8	97,9	64,5	64,5
Financière Gabonaise de Développement Immobilier «Figadim»	Gabon	1	46,8	64,8	46,8	46,4
Finecofi	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Fipalux SA	Luxembourg	2	87,0	100,0	68,0	68,0
Gamba Azzoni	Italie	1	100,0	100,0		
Immo-Paribas	Belgique	2	63,1	100,0	65,9	65,9
Kanghwa Investment Limited	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Luxpar RE	Luxembourg	2	87,0	100,0		
Novolease NV	Belgique	1	63,1	100,0	65,9	65,9
Parbel Finance NV	Pays-Bas	2	63,1	100,0	65,9	
Parbelux Finance	Belgique	2	63,1	100,0	65,9	65,9
Parfipar	Belgique	2	63,1	100,0	65,9	
Paribas Asia Limited	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management Asia Limited	Singapour	1	100,0	100,0		

Activité : **1** • Banques et sociétés financières. **2** • Sociétés de portefeuille. **3** • Sociétés industrielles et commerciales.

Nom	Pays	1994 Activité	1994 % intérêt	1994 % contrôle	1993 % intérêt	1992 % intérêt
Paribas Asset Management Incorporated	USA	1	99,4	100,0	99,4	99,4
Paribas Asset Management SNC	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management (Japan)	Japon	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management (Luxembourg)	Luxembourg	2	93,5	100,0	84,0	84,0
Paribas Asset Management Limited	Bahamas	2	100,0	100,0	99,7	99,7
Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	2	100,0	100,0		
Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Capital Markets Limited	Hong Kong	1	84,0	50,0	84,0	65,0
Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Corporation	USA	1	99,4	100,0	99,4	99,4
Paribas Deutschland BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Incorporated	USA	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance (Texas) Incorporated	USA	1			100,0	100,0
Paribas Finanziaria	Italie	1	90,2	90,2	92,4	92,4
Paribas Futures Incorporated	USA	1	99,5	100,0	99,5	99,4
Paribas Futures Limited	Royaume-Uni	1	99,8	100,0	99,8	99,9
Paribas Group (Australia) Pty. Limited	Australie	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas International	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investissement	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investment Asia	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Japan Limited	Japon	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Management Services Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Net	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas North America	USA	1	99,4	99,4	99,4	99,4
Paribas Participation BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Principal Incorporated	USA	1	100,0	100,0		
Paribas Privatbank AG	Suisse	1			99,3	99,3
Paribas Properties Incorporated	USA	1	89,5	89,0	89,5	89,5
Paribas Private Banking Asia	Singapour	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Trust	Luxembourg	2	87,0	100,0	68,0	68,0
Paribas UK Holding Limited	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas USA	France	2			100,0	100,0
Paribas (Suisse) Bahamas Limited	Bahamas	1	99,3	100,0	99,3	99,3
Paribas (Suisse) Guernesey	Guernesey	1	99,3	100,0	99,3	99,3
Paricomi	France	2	100,0	100,0		
Parilease	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Pasta Investment Limited	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Polynésie Développement	France	2	65,4	71,0	65,4	65,4
Prominco Holding	Suisse	2	99,3	100,0	99,3	99,3
Sireg	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Smurfit Paribas Bank Limited	Irlande	1	50,0	50,0	50,0	50,0

Activité : **1** • Banques et sociétés financières. **2** • Sociétés de portefeuille. **3** • Sociétés industrielles et commerciales.

Nom	Pays	1994 Activité	1994 % intérêt	1994 % contrôle	1993 % intérêt	1992 % intérêt
Société Anonyme de Gestion d'Investissements et de Participations	Belgique	2	99,8	100,0	99,8	99,8
Société de Crédit Paribas Monaco	France	1	100,0	100,0	100,0	
Société d'Études Immobilières et de Constructions	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Financière Paribas Suisse BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Foncière Mulhouse-Nord	France	2	54,9	100,0	55,4	54,9
Sociéte Gabonaise de Participations «Sogapar»	Gabon	2	64,1	64,2	64,1	64,1
Société néo-calédonienne de Développement et de Participations «Caldev»	Polynésie	2	71,9	71,9	71,9	71,9
SNC Marché Saint-Honoré	France	2	100,0	100,0	99,9	99,9
Wigmore Loan Finance Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Nom	Pays	1994 Activité	1994 % intérêt	1994 % de mise en équivalence	1993 % intérêt	1992 % intérêt
Banca Internationale Lombarda	Italie	1	20,0	20,0	20,0	20,0
Banque Paribas Gabon	Gabon	1	40,6	47,6	40,6	36,9
Beltoren Holding BV	Pays-Bas	2				31,1
Compagnie Nationale à Portefeuille (Groupe)	Belgique	1	10,4	10,6	11,2	11,2
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de chemin de fer	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0
Compagnie Belge de Participations Paribas (Groupe)	Belgique	2			22,6	22,5
Compagnie de Navigation Mixte (Groupe)	France	2	30,1	30,1	29,7	29,5
Erbe (Groupe)	Belgique	2	37,0	38,0	37,3	37,3
Finaxa (Groupe)	France	2	26,5	26,5	26,7	29,0
Holnor	Pays-Bas	2				7,5
Osmanli Bankasi AS	Turquie	1	35,0	100,0	31,2	
Ottoman Bank	Turquie	1				31,2
Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	2			31,1	31,1
Paribas European Leveraged Investment	France	2	20,0	22,5	22,7	22,7
Régie Immobilière de la Ville de Paris «RIVP»	France	3	30,8	30,8	31,2	31,2
Sogimo	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0

Activité : **1** • Banques et sociétés financières. **2** • Sociétés de portefeuille. **3** • Sociétés industrielles et commerciales.

% d'intérêt : pourcentage de détention indirecte par la Banque Paribas.

% de contrôle : cumul des pourcentages détenus directement ou indirectement par des sociétés contrôlées à plus de 50%.

% de mise en équivalence : pourcentage utilisé pour déterminer la «part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence» qui apparaît à l'actif du bilan et dans le compte de résultat.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 1994

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

• le contrôle des comptes annuels de la Banque Paribas, tels qu'ils sont présentés aux pages 65 à 102,

• les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1994.

1 • OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Comme indiqué dans le rapport de gestion et dans l'annexe (note **1**), votre société a décidé de provisionner les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ainsi que les autres engagements à sa charge au titre des régimes surcomplémentaires. S'agissant du premier exercice de constatation d'une provision pour ces engagements résultant d'exercices antérieurs, le montant concerné a été prélevé sur les réserves.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 • VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion ou dans l'annexe.

Le 27 avril 1995

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu BDA — Ernst & Young Audit

Jacques Manardo — Antoine Bracchi

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 1994

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 143 de cette loi.

1 • CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES

Avec la société Cogedim

Personnes concernées :
Messieurs Philippe Dulac et Christian Manset, membres du Directoire de la Banque Paribas et Monsieur François Henrot, membre du Conseil de Surveillance de la Banque Paribas.

a • Nature et objet
Ouverture d'une ligne de crédit de 2 000 000 000 F accordée à la société Cogedim en date du 28 juillet 1994 dont la date de mise en place a été ramenée rétroactivement au 1er janvier 1994.
Modalités
Crédit utilisé à hauteur de 1 400 000 000 F sur l'exercice 1994 à échéance du 31 mars 1995 renouvelable. Ce crédit porte intérêt à hauteur de 1% avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre le taux T4M + 1,5% et le taux de 1%, qui ne peut jouer qu'après mise en jeu de celle dont est assorti le prêt de 1 000 000 000 F consenti le 30 décembre 1993. Cette clause n'a pas trouvé application au 31 décembre 1994. Les intérêts perçus au titre de l'exercice 1994 s'élèvent à 14 166 664 F.

b • Nature, objet et modalités
Contrat d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 299 992 000 F représenté par 2 727 200 obligations de 110 F de nominal convertibles en actions et portant intérêt au taux annuel de 3%. La Banque Paribas a souscrit à 610 250 obligations pour 67 127 500 F converties en 610 250 actions en décembre 1994.

c • Nature, objet et modalités
Réduction avec effet rétroactif au 1er juillet 1994 de la marge de la Banque Paribas sur l'ensemble de ses autres concours consentis à Cogedim de 1,50 à 1% environ.

2 • CONVENTION CONCLUE AU COURS D'UN EXERCICE ANTÉRIEUR ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Avec la société Cogedim

Nature et objet
Prêt subordonné de 1 000 000 000 F accordé à la société Cogedim en date du 30 décembre 1993 dans le cadre d'un plan de soutien et en substitution des crédits sociaux déjà en place à cette date.

Modalités
Prêt subordonné accordé au taux de 1% avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre le taux T4M + 2 points et le taux de 1%. Cette clause n'a pas trouvé application au 31 décembre 1994. L'échéance théorique de ce prêt est fixée au 31 mars 1999. Le remboursement du prêt étant subordonné au remboursement des obligations convertibles émises dans le cadre du plan de soutien précité, l'échéance finale du prêt pourra être ajustée.

Les intérêts perçus au titre de l'exercice 1994 s'élèvent à 10 138 887 F.

Le 27 avril 1995

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu BDA — Ernst & Young Audit

Jacques Manardo — Antoine Bracchi

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur le paiement du dividende en actions

Assemblée du 18 mai 1995

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque Paribas, et en exécution de la mission prévue à l'article 352 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport relatif au paiement du dividende en actions.

Nous avons procédé à la vérification de l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les éléments de calcul retenus pour déterminer le prix d'émission sont les suivants :
Le prix d'émission des actions est fixé à 444 F. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net comptable consolidé part du Groupe, soit 18 924 955 KF par titre du capital de la société, soit 42 672 114 titres et arrondi au franc immédiatement supérieur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Le 27 avril 1995

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu BDA — Ernst & Young Audit

Jacques Manardo — Antoine Bracchi

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'émission d'obligations convertibles en actions,
d'obligations remboursables en actions,
d'obligations assorties de bons de souscription d'actions
et de bons de souscription d'actions

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 1995

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque Paribas et en exécution de la mission prévue par les articles 194-1, 195, 339-2, 339-5 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur divers projets d'émission de bons et d'obligations, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités des opérations suivantes :

• Au titre de la quinzième résolution, émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'obligations converties en actions pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F. Ces obligations seront remboursées à raison d'une action pour une obligation.

• Au titre de la seizième résolution, émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'obligations remboursables en actions pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F. Ces obligations seront remboursées à raison d'une action pour une obligation, le montant nominal maximum des actions à émettre en remboursement des obligations étant limité à 600 000 000 F de nominal, hors actions supplémentaires émises le cas échéant pour réserver les droits des obligataires.

• Au titre de la dix-septième résolution, émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'obligations assorties de bons de souscription d'actions pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F, le montant d'actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons étant limité à 800 000 000 F de nominal, hors actions supplémentaires émises le cas échéant pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions.

• Au titre de la dix-huitième résolution, émission avec maintien du droit préférentiel de bons de souscription d'actions, l'augmentation de capital correspondante étant réalisée pour un montant nominal maximum de 500 000 000 F, hors actions supplémentaires émises le cas échéant pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions.

Nous avons examiné les projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission des obligations, bons et actions, et des bases de conversion des obligations données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres en capital à émettre et les bases de conversion des bons et obligations au titre des dix-septième et dix-huitième résolutions n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'une des émissions par votre Directoire.

Le 14 mars 1995

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu BDA — Ernst & Young Audit

Jacques Manardo — Antoine Bracchi

RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA BANQUE PARIBAS

sur les comptes sociaux de l'exercice 1994

Rapport de gestion

Les comptes sociaux de la Banque sont présentés conformément au règlement CRB 91.01, modifié par le règlement CRB 92.05 du 17 juillet 1992.

BILAN

Le total du bilan de la Banque a été arrêté au montant de 690 146 millions de francs contre 724 720 millions de francs à fin 1993, en diminution de 4,8%.

Dans un environnement de baisse ou de stabilité des principales devises face au franc, la diminution du total du bilan masque une situation contrastée : l'augmentation des titres de transaction à l'actif et la croissance des opérations de trésorerie à l'actif comme au passif expliquent l'essentiel de la variation du bilan Métropole ; dans le réseau des succursales à l'étranger, c'est la diminution des opérations sur titres en pension livrée qui explique la baisse du bilan. Dans ces conditions, la contribution de l'étranger dans le total des actifs de la Banque passe de 56,6% en 1993 à 48,3% cette année.

ACTIF

Le poste «Opérations de trésorerie et interbancaires» qui regroupe les soldes débiteurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes à vue, à terme, prêts en blanc ou prises d'effets en pension), marque une stabilité (162 689 millions de francs contre 162 848 millions de francs à fin 1993) qui recouvre une augmentation de 17 031 millions de francs du poste «Comptes à terme et prêts au jour le jour» en Métropole compensée par la baisse à l'étranger du même poste pour 17 190 millions de francs.

Les «Opérations avec la clientèle et de crédit-bail» marquent une légère régression de 129 474 millions de francs à 128 615 millions de francs (soit - 0,7%). La tendance au tassement des activités avec la clientèle est essentiellement constatée à l'étranger alors qu'en France on assiste à une très légère hausse.

Les «Créances immobilisées douteuses et litigieuses» qui sont comprises dans le poste «Opérations avec la clientèle» ont vu leur montant brut diminuer de 13,4% (de 10 718 millions de francs à 9 287 millions de francs) alors que leur taux de provisionnement moyen est passé de 62,7% à 69,4%.

Les «Titres reçus en pension livrée» et les «Titres de transaction» qui représentent cette année 40% des actifs contre 43% en 1993 sont passés de 311 062 millions de francs à 276 388 millions de francs.
La chute des opérations de pension livrée (- 30,5%) dans le réseau des succursales à l'étranger n'a pas été compensée par la somme de la croissance de ce même poste et de l'augmentation des opérations de transaction en Métropole.

Les «Titres de placement» passent de 22 770 millions de francs à 15 937 millions de francs, soit - 30%. Cette forte baisse s'explique par des ventes importantes en début d'année ainsi que par des tombées d'échéances régulières pendant l'année.
Compte tenu de la structure haussière des taux, les liquidités dégagées par ces ventes n'ont pas été réinvesties dans ce portefeuille. Les «Titres d'investissement» font apparaître une hausse passant de 26 011 millions de francs à 27 461 millions de francs.

Le poste «Immobilisations» nettes d'amortissements passe de 1 018 millions de francs à 1 436 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de la valeur brute de 835 millions de francs. Le rachat par la succursale de Londres de l'immeuble de Paribas Capital Market (filiale de la Banque) explique plus de la moitié de la variation. En France, ce sont les conséquences de l'opération de fusion (SAEI) et d'apport partiel d'actif (SGIIF) qui génèrent les principales variations.

Le portefeuille de «Titres de participation» est en augmentation de 520 millions de francs. Les principales acquisitions ont été, en France, les sociétés Cogedim, SCOA et Navigation Mixte ; à l'étranger, Gamba Azzoni et Finmecanica, acquisitions concentrées sur la succursale de Milan.
Les titres obtenus dans le cadre de la fusion avec Paribas U (Société Anonyme) ont été soit conservés (Courcoux), soit revendus (PNA).

PASSIF

Le poste «Opérations de trésorerie et interbancaires» qui reprend les soldes créditeurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes de dépôts à vue, à terme, emprunts en blanc ou cessions d'effets en pension) marque une croissance de + 1,6% (de 278 821 millions de francs à 283 277 millions de francs) avec une situation similaire à celle observée à l'actif, soit une forte augmentation de ce poste en Métropole (164 750 millions de francs contre 148 107 millions de francs en 1993) face à une baisse de 12 187 millions de francs à l'étranger. On notera que, comme à l'actif, plus de 70% des opérations à terme ont une échéance inférieure à trois mois.

Les «Opérations avec la clientèle», qui regroupent les ressources à vue et à terme collectées auprès de la clientèle, non matérialisées par l'émission d'un titre (les certificats de dépôt figurent sous le poste «Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre»), évoluent à la hausse de 56 904 millions de francs à 60 680 millions de francs, en raison notamment d'une augmentation de 9,9% des soldes créditeurs des comptes à terme (de 42 387 millions de francs à 46 589 millions de francs).

Les «Titres donnés en pension livrée» et les «Titres de transaction» évoluent de façon équivalente et pour les mêmes raisons que sur les opérations figurant à l'actif (de 250 222 millions de francs à 213 438 millions de francs).

L'évolution en baisse des «Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre» (de 79 789 millions de francs à 68 145 millions de francs) résulte, pour l'essentiel, d'un moindre recours à l'émission de certificats de dépôt (57 096 millions de francs contre 65 980 millions de francs). Le solde de la nouvelle émission obligataire (150 millions de dollars américains, taux fixe à échéance 2000 émis par Hong Kong) et des remboursements intervenus durant l'exercice est négatif de 2 760 millions de francs.

Sous le poste «Comptes de régularisation, provisions et divers» figurent les provisions pour risques et charges (sur engagements de hors-bilan, risques pays ou risques non individualisés). Les provisions pour créances douteuses ou sur le portefeuille-titres sont portées en déduction des actifs correspondants. L'évolution marquante de ce poste porte sur la provision retraite qui, malgré une reprise de 85 millions de francs dont 76 millions de francs couvrant des dépenses de l'année, passe de 531 millions de francs à 793 millions de francs. Suite à la décision de provisionner, en 1994, l'ensemble des engagements au titre du passif social, il a été constitué une provision supplémentaire de 348 millions de francs par prélèvement sur les primes d'émission.

Les «Dettes subordonnées» enregistrent une augmentation correspondant au solde des remboursements intervenus durant l'exercice et d'une nouvelle émission à New York de 300 millions de dollars américains à échéance 2009.

La modification des primes et réserves s'explique essentiellement par la constitution de la provision complémentaire pour retraite décrite ci-dessus. La variation de capital de 6 millions de francs est consécutive à une opération d'apport d'actif. Les autres mouvements sont la conséquence des décisions de distribution du résultat 1993.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 1994 s'établit à 738 millions de francs contre 870 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une baisse de 15,2%.

Ainsi, le «Produit net bancaire» qui regroupe l'ensemble des intérêts, commissions et résultats sur opérations bancaires et financières (y compris les revenus sur portefeuilles-titres et les résultats sur instruments financiers de couverture) baisse de 22% (de 9 095 millions de francs à 7 088 millions de francs). La baisse du produit net bancaire résulte essentiellement du recul de 18,8% des résultats sur les opérations financières et diverses qui passent de 7 303 millions de francs à 5 933 millions de francs. Reflétant l'environnement défavorable sur les marchés boursiers et des changes, ce sont essentiellement

les activités sur les portefeuilles de transaction ainsi que les activités de change qui ont généré cette évolution.

L'apport net des «Intérêts et produits assimilés» passe de 882 millions de francs à 718 millions de francs. Ce tassement de la marge sur intérêts s'explique par une baisse équivalente des postes de produits et de charges essentiellement due à une évolution défavorable des taux longs face aux taux courts.
Le «Produit global d'exploitation» qui est obtenu en ajoutant au «Produit net bancaire» les résultats de cessions sur immobilisations et titres de participation ainsi que les corrections de valeur sur le portefeuille-titres de participation, ressort à 7 448 millions de francs contre 8 965 millions de francs, soit - 16,9%. La forte progression du poste «Cessions d'immobilisations et de titres de participation» est justifiée, cette année, par la cession des titres Paribas North America acquis dans le cadre de la fusion avec Paribas U (Société Anonyme).

L'évolution défavorable des cours de bourse et celle de l'immobilier expliquent largement l'augmentation du solde des dotations sur les reprises de provisions sur titres de participation (720 millions de francs contre 298 millions de francs en 1993).

Les «Charges générales d'exploitation» passent de 5 488 millions de francs à 4 909 millions de francs, soit une baisse de 10,5%. Cette évolution à la baisse concerne essentiellement les charges de personnel (salaires, charges sociales et fiscales, charges de retraite, intéressement et participation) qui s'élèvent à 3 134 millions de francs contre 3 612 millions de francs en 1993. Elle s'explique, d'une part, par le fait que l'année 1993 comprenait des éléments exceptionnels sur les départs en retraite anticipée et que, d'autre part, cette année les rémunérations variables sont moins élevées compte tenu du niveau des résultats.

Le «Résultat brut d'exploitation» s'établit à 2 325 millions de francs contre 3 284 millions de francs, soit - 29,20%.

L'«Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation» passe de 1 689 millions de francs à 859 millions de francs. Le niveau des dotations brutes et pertes sur créances irrécouvrables est passé de 4 332 millions de francs à 2 753 millions de francs sous l'effet, déjà constaté en 1993, de la baisse des risques pays et autres provisions notamment à l'étranger mais aussi, dans une moindre mesure, en Métropole.

Le niveau des reprises de provisions et des récupérations sur créances amorties s'établit à 1 894 millions de francs, en baisse de 749 millions de francs sur 1993 et porte essentiellement sur les postes «Provisions à la clientèle et aux établissements de crédit» et «Risques pays et autres provisions».
Là encore, les principaux mouvements sont observés à l'étranger.
La charge d'impôt sur les sociétés est stable (728 millions de francs contre 725 millions de francs en 1993). Le niveau du taux de l'impôt s'explique par le fait que les principales entités bénéficiaires (États-Unis et Italie) ont des taux d'imposition élevés.

Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée

1 • AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 737 673 321,64 F compte tenu du report à nouveau de 1 301 467 636,22 F.

Le montant disponible est de 2 039 140 957,86 F.

Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale pour la porter à 10% du capital social : 595 230,00 F.
- Dividende aux actions ordinaires «A» : 669 325 938,00 F.
- Dividende aux actions privilégiées «B» : 16 948 439,00 F.
- Distribution au titre des certificats d'investissements privilégiés conformément au contrat d'émission : 39 151 561,00 F.
- Solde report au nouveau : 1 313 119 789,86 F.

Si vous approuvez cette répartition, le dividende versé à chaque action ordinaire «A», à chaque action privilégiée «B», et à chaque certificat d'investissement privilégié sera de 17 F, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal de 8,50 F) correspond à un revenu global de 25,50 F.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés		Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1991	18 925 074	actions «A»	253 595 991,50	20,10	13,40	6,70
	996 967	actions «B»	13 359 357,80	20,10	13,40	6,70
	2 303 033	CIP	30 860 642,20	20,10	13,40	6,70
1992	39 312 591	actions «A»	271 256 877,90	10,35	6,90	3,45
	996 967	actions «B»	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033	CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25
1993	39 312 591	actions «A»	338 088 282,60	12,90	8,60	4,30
	996 967	actions «B»	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033	CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25

Par ailleurs, il est proposé aux actionnaires une option entre le paiement en numéraire ou en actions du dividende. Cette option portera sur la moitié du dividende mis en distribution, soit 8,50 F par action. Le prix d'émission des actions est fixé à 444 F. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net comptable consolidé par titre du capital de la société.

2 • MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de trois des membres du Conseil de Surveillance élus par l'Assemblée Générale des actionnaires s'achève avec la présente Assemblée.

Saisi de propositions émanant de l'actionnaire principal, le Directoire a décidé, dans sa séance du 13 mars 1995, de vous proposer le renouvellement pour une durée maximum de trois ans du mandat des trois membres du Conseil de Surveillance concernés : MM. Bernard Auberger, François Henrot et Pierre Vaillaud.

Par ailleurs, il vous est proposé par la résolution 9 de nommer pour une durée de six exercices en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet Deloitte, Touche, Tohmatsu et de renouveler pour la même durée le mandat de Patrick Aignan en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

D'autre part, il vous est proposé par la résolution 10 de renouveler pour une durée de six exercices le mandat du Cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de nommer pour la même durée le Cabinet BDA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

3 • AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Par les résolutions 14 à 18, il vous est proposé de renouveler pour des montants identiques et pour une durée de cinq ans, les autorisations financières qui ont été données au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990. Votre Directoire disposera alors de la possibilité d'émettre l'ensemble des valeurs mobilières (actions, bons, valeurs mobilières composées) dont l'émission est prévue par la loi sur les sociétés.
Les montants maxima que le Directoire serait autorisé à émettre sont identiques à ceux que vous aviez autorisés dans les 15e, 16e, 17e, 18e et 19e résolutions de l'Assemblée Générale du 15 juin 1990 :
• pour l'augmentation du capital social le montant nominal maximum serait de 1 500 000 000 F ;
• pour l'émission d'obligations convertibles en actions, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 F ;
• pour l'émission d'obligations remboursables en actions, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 F ;

• pour l'émission d'obligations avec bons de souscription, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 F, le montant nominal maximum d'actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons étant fixé à 800 000 000 F ;
• pour les bons de souscription d'actions émis seuls, le montant nominal maximum de l'augmentation de capital permettant aux propriétaires de bons d'exercer leurs droits serait limité à 500 000 000 F.

Les résolutions 14 à 18 maintiennent le droit préférentiel de souscription des actionnaires et porteurs de certificats d'investissement. En effet, au cas où votre Conseil utiliserait une ou plusieurs de ces autorisations, les propriétaires de certificats d'investissement privilégiés auraient la possibilité de souscrire à ces émissions dans les conditions prévues par la loi. Bien entendu, ces différentes autorisations entraînent renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires et propriétaires de certificats d'investissement privilégiés aux titres qui seraient émis soit par conversion ou remboursement d'obligations, soit par exercice de bons de souscription. À cet égard, vos Commissaires aux Comptes vous présenteront leur rapport spécial prévu par la loi.

Votre Conseil vous demande de donner au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les caractéristiques des titres que vous l'autorisez à émettre, notamment le prix d'émission des obligations et des actions à créer lors de l'exercice des bons de souscription. Ce prix d'émission, compte tenu du maintien du droit préférentiel de souscription, pourra être fixé avec une grande latitude sans pouvoir être inférieur au nominal de l'action. D'autre part, les bons de souscription pourront être exercés pendant une période qui n'excèdera pas de trois mois le dernier amortissement des obligations si les bons sont émis en même temps que les obligations ou dix ans à compter de leur émission s'ils sont émis seuls.

4 • AUTORISATIONS D'ÉMISSION

En outre, par les résolutions 11 à 13 nous vous demandons de donner au Directoire l'autorisation :
• d'émettre et de créer des bons et obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 40 milliards de francs,
• de garantir l'émission de bons ou d'obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 20 milliards de francs,
• d'émettre et de créer, sur toute place où la réglementation le permet, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, dans la limite d'un encours maximum de 50 milliards de francs,
• de garantir l'émission, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire dans la limite d'un encours maximum de 20 milliards de francs,
• d'émettre et de créer des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés au non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 milliards de francs,
• de garantir l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 milliards de francs.

Au cours de l'exercice, la Banque a successivement émis douze emprunts obligataires pour des montants de 300 millions de dollars US subordonnés (échéance 2009), 1 milliard de francs luxembourgeois (échéance 1999), 1 milliard de francs luxembourgeois (échéance 2000), 400 millions de francs luxembourgeois (échéance 2002), 1,5 milliard de francs luxembourgeois subordonné (échéance 2004), 150 millions de dollars US (échéance 2000), 1 milliard de francs luxembourgeois subordonné (échéance 1999), 1 milliard de francs luxembourgeois subordonné (échéance 2000), 1 milliard de francs luxembourgeois subordonné (échéance 2005), 1,5 milliard de francs luxembourgeois (échéance 1999), 75 millions de dollars US (échéance 1999).

COMPTES DE RÉSULTAT

en millions de francs	*Notes*	**1994**	1993
Intérêts et produits assimilés	*3*	**34 428**	41 115
Intérêts et charges assimilées	*4*	**- 33 710**	- 40 233
Commissions nettes	*5*	**437**	910
Produits nets sur opérations financières et divers	*6*	**5 933**	7 303
PRODUIT NET BANCAIRE		**7 088**	**9 095**
Autres revenus nets		**-**	-
Cessions d'immobilisations et de titres de participation	*8*	**1 080**	168
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		**- 720**	- 298
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION		**7 448**	**8 965**
Charges générales d'exploitation	*9*	**- 4 909**	- 5 488
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		**- 214**	- 193
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**2 325**	**3 284**
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	*10*	**- 859**	- 1 689
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**1 466**	**1 595**
Impôt sur les sociétés	*11*	**- 728**	- 725
RÉSULTAT NET		**738**	**870**

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

en millions de francs **ACTIF**	*Notes*	**1994**	1993
Opérations de trésorerie et interbancaires	*12*	**162 689**	162 848
Opérations avec la clientèle et de crédit-bail	*13*	**128 615**	129 474
Titres reçus en pension livrée	*15*	**132 686**	163 621
Titres de transaction	*16*	**143 702**	147 441
Titres de placement	*17*	**15 937**	22 770
Titres d'investissement	*18*	**27 461**	26 011
Autres comptes d'opérations sur titres	*20*	**7 523**	12 312
Titres de participation	*21*	**24 847**	24 327
Immobilisations	*22*	**1 436**	1 018
Comptes de régularisation et divers	*23*	**45 250**	34 898
TOTAL DE L'ACTIF		**690 146**	**724 720**

en millions de francs **PASSIF**	*Notes*	**1994**	1993
Opérations de trésorerie et interbancaires	*24*	**283 277**	278 821
Opérations avec la clientèle	*25*	**60 680**	56 904
Titres donnés en pension livrée	*26*	**146 210**	185 125
Titres de transaction	*27*	**67 228**	65 097
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	*28*	**68 145**	79 789
Autres comptes d'opérations sur titres	*29*	**6 589**	11 637
Comptes de régularisation, provisions et divers	*30*	**37 434**	27 696
Dettes subordonnées	*31*	**4 340**	3 443
Fonds propres	*32*	**15 505**	15 338
Résultat		**738**	870
TOTAL DU PASSIF		**690 146**	**724 720**

Annexe aux comptes sociaux

1 • PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes de la Banque Paribas sont établis conformément aux dispositions du règlement 91.01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB) entré en vigueur le 1er janvier 1993 en application de la directive européenne sur les comptes des établissements de crédit avec des particularités pour la présentation des comptes décrits ci-après.

Le compte de résultat est présenté sous une forme simplifiée avec les soldes intermédiaires suivants :
• le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cession et les provisions sur titres de participation et immeubles ;
• le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
• le résultat courant avant impôt obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;
• le résultat net global obtenu après prise en compte de la charge d'impôt et, lorsqu'il y a lieu, des résultats exceptionnels.

Au bilan, les valeurs mobilières détenues (titres, bons du Trésor et valeurs assimilées) sont classées par type de portefeuille correspondant à la finalité de leur détention, les titres reçus ou classés en pension livrée apparaissent comme une catégorie distincte des opérations sur titres.

Les bilans et comptes de résultat dans la forme détaillée qui résulte de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en note **39**.

En 1994, il a été constitué une provision pour l'ensemble des engagements envers le personnel en activité au titre des plans de retraite supplémentaires, indemnités de départ en retraite et autres avantages liés à l'ancienneté. Correspondant à la première constatation d'engagements nés sur les exercices antérieurs, cette provision a été prélevée sur les primes d'émission pour le montant évalué au 1er janvier 1994, selon la méthode décrite dans la note **2N**, à 348 millions de francs.

2 • PRINCIPES COMPTABLES

A • CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES

Conformément au règlement 89.01 du CRB relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant déterminé par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les opérations de change à terme non couvertes sont converties au cours du terme restant à courir de la devise concernée.

Les produits et charges courus en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des opérations de hors-bilan, sont convertis au cours du comptant lors de leur passation au compte de résultat. Les comptes de bilan des succursales à l'étranger sont convertis en francs français en utilisant le taux de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens constatés sur l'exercice.

B • TITRES DONNÉS OU REÇUS EN PENSION LIVRÉE

Conformément au règlement 89.07 relatif à la comptabilisation des opérations de cession d'éléments d'actifs, les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés et reçus en pension livrée sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis.

Pour leur évaluation, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus (transaction, placement ou investissement).

C • TITRES DE TRANSACTION

Les titres de transaction, au sens du règlement 90.01, regroupent l'ensemble des titres à revenu variable ou à revenu fixe qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ; il s'agit des titres pour lesquels il existe des marchés liquides permettant une évaluation au prix de marché.
En outre, les titres à revenu fixe qui participent à la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt figurent également parmi les titres de transaction. Au terme d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans le portefeuille de placement au cours du jour du transfert, sauf exception prévue par les textes.

Les titres de transaction acquis, de même que ceux vendus à découvert et classés au passif du bilan sont évalués au prix de marché à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations des prix de marché ainsi que les dividendes et le solde net des résultats de cession sont inscrits en compte de résultat au poste «Produits nets sur opérations financières et divers».

D • TITRES DE PLACEMENT

Le portefeuille de placement regroupe les titres à revenu fixe ou variable acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Sont également considérés comme titres de placement :
• les titres à revenu fixe non placés à l'issue des opérations d'émission,
• les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention de six mois en titres de transaction,
• les titres le plus souvent à taux variables qui, bien que devant être conservés jusqu'à l'échéance, ne bénéficient que d'une couverture en risque de taux par période de financement.

• Actions
Les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.
Les actions non cotées sont retenues à leur dernière estimation connue. Pour les actions cotées à Paris ou à l'étranger, il est procédé à une estimation sur la base des cours de clôture.
Le principe de prudence conduit à ne pas prendre en compte les plus-values latentes mais à enregistrer, dès leur constatation, les moins-values latentes calculées valeur par valeur par la constitution d'une provision pour dépréciation.
Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

• Obligations
Les obligations sont enregistrées au prix d'acquisition hors coupon couru. À la clôture de l'exercice, les obligations françaises et étrangères cotées sont évaluées sur la base du cours de fin d'année et les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, sont provisionnées.
Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées pour le prix d'achat ou le prix d'émission. La différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée prorata temporis au compte de résultat par application du taux de rendement annuel sur le nombre de jours de la période. La contrepartie est portée au poste «Autres opérations sur titres».

E • TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et pour lesquels des ressources globalement adossées sont affectées à leur financement ou qui sont protégés de façon permanente contre le risque de taux par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation de ces titres liée à l'évolution défavorable des taux.

Enfin, lorsque le prix d'acquisition des titres d'investissement est différent de leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle de ces titres.

F • TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation acquis dans un objectif durable et dont leur détention est estimée utile à l'activité de la Banque sont comptabilisés au prix de revient.

À la clôture de l'exercice, afin de déterminer les provisions éventuelles à constituer, il est procédé à une évaluation des titres de participation en fonction de

la valeur d'utilité qui tient compte principalement de l'actif net de la société, corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation sont évalués en fin d'exercice au plus bas prix de revient ou de cette valeur.

G • OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les immobilisations acquises dans le cadre d'opérations de crédit-bail sont regroupées à l'actif du bilan avec les opérations clientèle et sont amorties sur leur durée de vie probable. Les revenus qui en découlent sont enregistrés suivant les termes du contrat liant la Banque avec les clients bénéficiaires de ces opérations.

H • IMMOBILISATIONS

• Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale réalisée en 1978, et celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

L'écart de réévaluation, dégagé sur les éléments d'actif non amortissables lors des opérations de réévaluation de l'exercice 1978, est enregistré au passif dans la rubrique «Réserve de réévaluation» et constitue un élément des fonds propres.

En ce qui concerne les éléments d'actif amortissables, pour lesquels une provision réglementée avait été constituée, il est repris chaque année en compte de résultat le montant correspondant au surplus d'amortissement lié à la réévaluation.

• Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail (amortis dans l'année de la signature) et de logiciels acquis (amortis sur 12 mois prorata temporis).

• Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont amortis, en règle générale, sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 5 ou 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans).

Par exception, en particulier dans le cadre des opérations de crédit-bail, il peut être recouru au mode d'amortissements dégressifs.

• Les frais accessoires d'acquisition sur les ensembles immobiliers d'exploitation sont immobilisés et amortis linéairement sur une période de 5 ans prorata temporis.

• Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par les émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts.

I • INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès la clôture de l'émission.

J • RÉSULTATS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Conformément au règlement 89-01 du 22 juin 1989, les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période.

Les contrats de change au comptant et à terme couverts sont réévalués au cours du comptant à la clôture de l'exercice. Les reports et déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme de couverture sont pris en résultat prorata temporis.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises financés en francs et de l'intégration des succursales à l'étranger dans la comptabilité du siège sont inscrits en compte de régularisation.

K • RÉSULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La Banque Paribas intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes :
• celles, dites d'«Activité de transaction», dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur/vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité de positions résiduelles ;
• celles, dites de «Gestion de trésorerie», effectuées dans le cadre de la gestion et de la couverture des positions de taux et de change liées aux actifs, passifs et engagements hors-bilan de la Banque.

La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.
La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Lorsque sont utilisés des instruments sur marchés organisés, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture, la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle appliquée à l'élément couvert.

Pour les activités de transaction, il est procédé à la réévaluation à la valeur de marché des opérations conclues «ferme» (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en devises. Si ces instruments sont négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. La valeur de marché s'applique également aux opérations d'échange de taux ou de devises (swaps) traitées dans le cadre de ces activités ; la valeur de marché est alors fondée sur l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie futurs et prend en compte un ajustement au titre du risque de contrepartie et de valeur actuelle des charges de gestion afférentes aux contrats. Dans le cas des autres opérations traitées de gré à gré sur des marchés non liquides, les gains potentiels sont portés en compte d'attente et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour pertes et charges ; lors du dénouement, les gains et pertes réalisés sont pris en résultat.

Tous les produits et charges de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les «Produits nets sur opérations financières et diverses» sur la ligne «Solde des opérations sur instruments financiers à terme», à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée contractées dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les postes «Intérêts et produits ou charges assimilés».

L • REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES (PARTICIPATION ET PLACEMENT)

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur mise en paiement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la date de cession de ces obligations.

M • DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS

• Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les risques immobiliers, les provisions ont été évaluées sur la base de la valeur raisonnable de l'achèvement de chaque projet immobilier sous-jacent en appréciant, à l'arrêté de comptes, la situation de crise que connaissent actuellement la plupart des marchés immobiliers et sans anticipation de reprise significative au cours des prochains exercices, notamment pour le marché des bureaux à Paris.

Conformément aux recommandations de la Commission Bancaire, sont également constituées des provisions pour risques pays qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leurs dettes ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres, les garanties de remboursement données.

Les provisions pour risques pays, sur engagements hors-bilan et les provisions nécessaires à l'exploitation mais non individualisées sont classées au passif du bilan au poste «Comptes de régularisation, provisions et divers». Toutes les provisions individualisées sont classées en déduction des postes d'actif.

• Les échéances d'intérêts impayés comptabilisés en produits bancaires sont entièrement provisionnées lorsque leur antériorité est supérieure à neuf mois pour les crédits accordés aux collectivités locales, six mois pour les crédits immobiliers et trois mois dans les autres cas.

N • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

a • Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où la Banque exerce son activité, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé le 13 septembre 1993 par l'ensemble des banques françaises, ces dernières dont la Banque Paribas ne sont plus affiliées à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général.

À la suite de cet accord, la Caisse de retraite de la Banque Paribas garde à sa charge des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme, lorqu'ils seront eux-mêmes en retraite, vis-à-vis des agents en activité au 31 décembre 1993 ; elle dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses engagements.

b • Autres engagements

Le personnel de la Banque bénéficie de plans de retraite supplémentaires à prestations définies ainsi que d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté. Jusqu'en 1993, lorsqu'ils n'étaient pas couverts par des contrats d'assurance, les engagements au titre des plans de retraite supplémentaires étaient provisionnés l'année où les salariés faisaient valoir leurs droits à la retraite et, les autres prestations prises en charge, l'année de leur échéance. Depuis 1994, les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés selon une méthode actuarielle qui prend en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans la société jusqu'à l'âge de départ en retraite, un taux d'actualisation de 6% et une érosion monétaire de 3% ; le montant de ces engagements au 1er janvier 1994, soit 348 millions de francs, a été prélevé sur les primes d'émission.
Les charges liées aux plans de cessations anticipées d'activité ou de restructuration sont provisionnées l'année au cours de laquelle ces mesures sont décidées.

O • CHARGES FISCALES

a • Impôts et taxes

Dans ce poste sont provisionnées la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution des institutions financières à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

b • Impôt sur les sociétés

Sous ce poste, sont compris :
• l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt pouvant être utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
• l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition. L'impôt différé calculé implantation par implantation est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé sont constatés lorsque leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

La Banque appartient au groupe fiscal de la Compagnie Financière de Paribas créé le 1er janvier 1994 qui comprend certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins.

3 • INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Opérations avec les établissements de crédit	**20 731**	22 094
Opérations avec la clientèle	**8 570**	10 076
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 539**	8 271
Revenu des titres à revenu variable	**1 523**	661
• Actions et autres titres à revenu variable	**31**	55
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille	**1 492**	606
Opérations de crédit-bail et assimilées	**14**	12
Autres intérêts et produits assimilés	**51**	1
TOTAL	**34 428**	**41 115**

4 • INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Opérations avec les établissements de crédit	**- 26 091**	- 25 504
Opérations avec la clientèle	**- 3 004**	- 3 473
Obligations et autres titres à revenu fixe	**- 4 320**	- 11 077
Dettes subordonnées	**- 288**	- 168
Opérations de crédit-bail et assimilées	**- 7**	- 11
TOTAL	**- 33 710**	**- 40 233**

5 • COMMISSIONS NETTES

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Commissions (produits)		
Opérations avec les établissements de crédit	**16**	28
Opérations avec la clientèle	**505**	282
Opérations sur titres	**467**	440
Opérations de change	**17**	17
Engagements sur titres	**521**	391
Opérations sur instruments financiers à terme	**381**	804
Prestations de service pour compte de tiers	**1 137**	1 066
SOUS-TOTAL	**3 044**	**3 028**
Commissions (charges)		
Opérations avec les établissements de crédit	**- 86**	- 137
Opérations avec la clientèle	**- 48**	- 1
Opérations sur titres	**- 860**	- 516
Opérations de change	**- 144**	- 125
Engagements sur titres	**- 377**	- 127
Opérations sur instruments financiers à terme	**- 1 027**	- 1 162
Prestations de service pour compte de tiers	**- 65**	- 50
SOUS-TOTAL	**- 2 607**	**- 2 118**
TOTAL	**437**	**910**

6 • PRODUITS NETS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DIVERS

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Gains ou pertes sur opérations financières		
Solde des opérations sur titres de transaction	**4 801**	7 303
Solde des opérations sur titres de placement	**- 53**	63
• Reprises de provisions nettes sur titres de placement	**- 199**	117
• Moins-values nettes de cession sur titres de placement	**146**	- 54
Solde des opérations de change	**- 302**	1 352
Solde des opérations sur instruments financiers	**1 951**	- 2 000
SOUS-TOTAL	**6 397**	**6 718**
Autres charges d'exploitation bancaire	**- 889**	- 231
Autres produits d'exploitation bancaire	**425**	816
TOTAL	**5 933**	**7 303**

7 • IMPACT SUR LE RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Résultat net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilés	**1 379**	- 123
Solde net des autres opérations sur instruments financiers inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses	**1 951**	- 2 000
TOTAL	**3 330**	**- 2 123**

La ventilation de ces résultats en fonction de la nature des instruments et de la nature des interventions (activité de transaction et de gestion de trésorerie) est présentée ci-après, étant entendu que la partie du résultat de ces activités liée aux opérations sur les marchés physiques est comprise soit dans les gains nets sur titres de transaction ou opérations de change, soit dans les produits ou charges d'intérêts.

	Exercice 1994			
en millions de francs	**Activité de transaction**	**Gestion de trésorerie**	**Total**	Exercice 1993
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme (Taux, change, actifs financiers)	**- 415**	**199**	**- 216**	20
Opérations de gré à gré				
• Accords de taux	**- 43**	**12**	**- 31**	- 32
• Swaps	**2 586**	**879**	**3 465**	- 28
• Swaps de devises	**-**	**61**	**61**	-
• Autres	**114**	**-**	**114**	1
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
• Options de taux	**1 097**	**12**	**1 109**	- 384
• Options de change	**- 317**	**-**	**- 317**	- 965
• Autres options	**1 555**	**-**	**1 555**	- 118
Opérations de gré à gré				
• Contrats de taux plafond et plancher	**989**	**- 217**	**772**	826
• Swaps, options sur indices et divers	**- 3 182**	**-**	**- 3 182**	- 1 444
TOTAL	**2 384**	**946**	**3 330**	**- 2 124**

8 • CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE TITRES DE PARTICIPATION

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Résultat sur cessions de titres de participation et de titres de filiales	**1 088**	172
Résultat sur cessions d'immobilisations	**- 8**	- 4
TOTAL	**1 080**	**168**

Les résultats de cessions d'immobilisations et de titres de participation sont désormais présentés nets de reprise de provisions sur titres cédés. Au 31 décembre 1993, ces reprises s'élevaient à 60 millions de francs et étaient incluses dans les dotations et autres reprises de provisions sur titres de participations.

9 • CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Frais de personnel		
Salaires et traitements	**- 2 222**	- 2 319
Charges sociales	**- 630**	- 664
Charges de retraite	**- 205**	- 533
Intéressement et participation	**- 77**	- 96
SOUS-TOTAL	**- 3 134**	**- 3 612**
Impôts et taxes	**- 155**	- 161
Autres charges d'exploitation	**- 1 620**	- 1 715
TOTAL	**- 4 909**	**-5 488**

Les charges de retraite comprennent les cotisations aux régimes complémentaires obligatoires, les provisions pour plans de retraite supplémentaires et autres avantages liés à l'ancienneté ainsi que les provisions pour cessations anticipées d'activité. Les montants correspondant pour 1993 ont été reclassés pour répondre à cette définition et permettre la comparaison avec 1994.

10 • EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Dotations aux provisions d'exploitation		
Clientèle et établissements de crédit	**- 2 289**	- 2 134
Hors-bilan	**- 54**	- 153
Risques pays et autres provisions	**- 212**	- 1 638
SOUS-TOTAL	**- 2 555**	**- 3 925**
Reprises de provisions d'exploitation		
Clientèle et établissements de crédit	**1 402**	1 646
Hors-bilan	**42**	190
Risques pays et autres provisions	**345**	560
SOUS-TOTAL	**1 789**	**2 396**
Excédent net aux provisions d'exploitation	**- 766**	- 1 529
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	**- 198**	- 407
Récupérations sur créances amorties	**105**	247
TOTAL	**- 859**	**- 1 689**

11 • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Charge d'impôt courant	**- 643**	- 619
Reprise ou dotation nette d'impôt différé	**- 85**	- 106
TOTAL	**- 728**	**- 725**

La charge d'impôt courant comprend les crédits d'impôt et avoirs fiscaux imputables sur l'impôt à payer.

12 • OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Comptes à vue et prêts au jour le jour	**35 722**	33 261
Comptes à terme	**121 476**	118 149
Valeurs reçues en pension au jour le jour	**1 089**	1 940
Valeurs reçues en pension à terme	**2 615**	7 911
Intérêts à recevoir	**1 147**	1 322
Créances douteuses - Montant brut	**678**	316
Créances douteuses - Provisions	**- 38**	- 51
TOTAL	**162 689**	**162 848**

Échéancier des créances sur établissements de crédit à terme (comptes à terme et pensions reçues à terme) au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	89 430	28 082	5 215	1 364	**124 091**

13 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DE CRÉDIT-BAIL

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Créances commerciales	**2 439**	2 284
Créances à terme	**111 952**	109 096
Comptes ordinaires débiteurs	**9 975**	12 856
Intérêts à recevoir	**1 394**	1 213
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Montant brut	**9 287**	10 718
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Provisions	**- 6 449**	- 6 718
Crédit-bail et locations simples - Montant brut	**206**	214
Crédit-bail et locations simples - Amortissements	**- 189**	- 189
TOTAL	**128 615**	**129 474**

Échéancier des créances sur la clientèle à terme (créances commerciales et créances à terme) au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	32 009	21 637	41 498	19 247	**114 391**

14 • PROVISIONS D'EXPLOITATION

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
SOLDE AU 1er JANVIER	**9 059**	**8 180**
Dotation nette aux provisions de l'exercice	**766**	1 529
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	**- 853**	- 940
Différences de change	**- 349**	282
Ajustement et divers	**22**	8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	**8 645**	**9 059**

Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :

• Établissements de crédit	**38**	50
• Clientèle	**6 513**	6 719
• Crédit-bail	**-**	-
• Autres provisions	**-**	-
Provisions déduites de l'actif	**6 551**	6 769
• Engagements hors-bilan	**93**	215
• Risques pays et autres provisions	**2 001**	2 075
Provisions inscrites au passif	**2 094**	2 290
Provisions d'exploitation bancaire	**8 645**	9 059

15 • TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE

en millions de francs	**Exercice 1994**	Exercice 1993
Établissements de crédit	**124 876**	161 058
Clientèle	**7 810**	2 563
TOTAL	**132 686**	**163 621**

Échéancier des titres reçus en pension livrée au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	110 398	20 835	1 453	-	**132 686**

16 • TITRES DE TRANSACTION

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93
Effets publics et assimilés	-	16 039	**16 039**	20 074
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 640	3 663	**90 303**	85 927
Actions et autres titres à revenu variable	8 955	1 202	**10 157**	24 575
SOUS-TOTAL	**95 595**	**20 904**	**116 499**	**130 576**
Instruments conditionnels	-	-	**27 203**	16 865
TOTAL			**143 702**	**147 441**

Les titres d'OPCVM inclus dans «Autres titres à revenu variable» s'élèvent à 1 371 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 993 millions de francs au 31 décembre 1993.

17 • TITRES DE PLACEMENT

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93
Effets publics et assimilés	-	239	**239**	58
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 244	3 637	**14 881**	21 901
Actions et autres titres à revenu variable	165	652	**817**	811
TOTAL - VALEUR NETTE	**11 409**	**4 528**	**15 937**	**22 770**

Les titres d'OPCVM inclus dans «Autres titres à revenu variable» représentent un montant net de 752 millions de francs au 31 décembre 1994 contre 120 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les plus et moins-values latentes sur titres de placement s'élèvent au 31 décembre 1994 à :

en millions de francs	Actions	Titres à revenu fixe	**Total titres de placement**
Valeur brute des titres	1 018	15 288	**16 306**
Moins-values provisionnées	- 201	- 168	**- 369**
Valeur nette au bilan	817	15 120	**15 937**
Plus-values latentes	236	66	**302**
VALEUR ESTIMATIVE AU 31 DÉCEMBRE 1994	**1 053**	**15 186**	**16 239**

Échéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	3 282	1 053	8 294	2 491	**15 120**

18 • TITRES D'INVESTISSEMENT

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	**Total 31/12/94**	Total 31/12/93
Effets publics et assimilés	-	2 396	**2 396**	222
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 040	10 025	**25 065**	25 789
TOTAL	**15 040**	**12 421**	**27 461**	**26 011**

Pas de titres d'investissement prêtés au 31 décembre 1994, leur montant était de 83 millions de francs au 31 décembre 1993.

Échéancier des titres d'investissement au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	5 220	5 186	12 697	4 358	**27 461**

19 • VALEURS DE REMBOURSEMENT DES TITRES D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT

au 31 décembre 1994 *en millions de francs*	Valeur d'acquisition nette des primes amorties	Valeur de remboursement	Décotes nettes restant à amortir
Titres de placement à revenu fixe	15 288	15 389	101
Titres d'investissement	27 461	28 140	679

20 • AUTRES COMPTES D'OPÉRATIONS SUR TITRES

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Intérêts à recevoir		
• Titres reçus en pension livrée	**887**	646
• Titres de placement à revenu fixe	**275**	527
• Titres de placement à revenu variable	**-**	2
• Titres d'investissement	**1 130**	1 110
SOUS-TOTAL	**2 292**	**2 285**
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	**5 094**	10 016
Créances douteuses nettes	**137**	11
TOTAL	**7 523**	**12 312**

21 • TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/94			31/12/93
en millions de francs	**Valeur brute**	**Provisions**	**Valeur nette**	Valeur nette
Titres de participation	**26 643**	**2 259**	**24 384**	24 051
Créances rattachées	**463**	**-**	**463**	276
TOTAL	**27 106**	**2 259**	**24 847**	**24 327**

La variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

en millions de francs	**1994**	1993
VALEUR NETTE AU 1er JANVIER	**24 051**	**24 053**
Acquisitions de l'exercice	**1 243**	3 982
Prix de revient des titres cédés	**- 771**	- 3 877
• Prix de cessions	**- 1 510**	- 3 989
• Plus et moins-values de cessions	**739**	112
Reprise de provisions sur titres cédés	**349**	60
Mouvement net dû aux cessions	**- 422**	- 3 817
Variation de la provision pour dépréciation	**- 720**	- 298
Autres mouvements	**232**	131
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**24 384**	**24 051**

22 • IMMOBILISATIONS

	31/12/94			31/12/93
en millions de francs	**Valeur brute**	**Amortissements cumulés**	**Valeur nette**	Valeur nette
Terrains et constructions	**804**	**- 182**	**622**	368
Autres immobilisations	**2 623**	**- 1 809**	**814**	650
TOTAL	**3 427**	**- 1 991**	**1 436**	**1 018**

23 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Valeurs reçues à l'encaissement	**4 696**	8 452
Autres comptes de régularisation et divers	**40 554**	26 446
TOTAL	**45 250**	**34 898**

24 • OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Comptes à vue et emprunts au jour le jour	**48 213**	32 350
Comptes à terme	**210 034**	204 249
Valeurs données en pension au jour le jour	**14 116**	30 327
Valeurs données en pension à terme	**8 701**	10 091
Intérêts à payer	**2 213**	1 804
TOTAL	**283 277**	**278 821**

Échéancier des dettes envers les établissements de crédit à terme (comptes à terme et valeurs données en pension à terme) au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	173 191	43 384	1 319	841	**218 735**

25 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Comptes à vue	**13 464**	13 802
Comptes à terme	**46 565**	42 328
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	**138**	218
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	**24**	59
Intérêts à payer	**489**	497
TOTAL	**60 680**	**56 904**

Échéancier des dettes envers la clientèle (comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial à terme) au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	35 107	7 844	2 083	1 555	**46 589**

26 • TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Établissements de crédit	**139 276**	179 466
Clientèle	**6 934**	5 659
TOTAL	**146 210**	**185 125**

Échéancier des titres donnés en pension livrée au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	133 134	13 076	-	-	**146 210**

27 • TITRES DE TRANSACTION

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Instruments conditionnels vendus	**29 291**	31 561
Opérations sur titres et créances empruntées	**37 937**	33 536
TOTAL	**67 228**	**65 097**

28 • EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
Emprunts obligataires	**11 049**	13 809
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	**57 096**	65 980
TOTAL	**68 145**	**79 789**

Échéancier des emprunts obligataires de la Banque Paribas par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission au 31 décembre 1994 :

Devises d'origine	Taux %	**Montant** *en millions de francs*	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Franc français	variable	**2 000**		2 000				
	9,5	**1 000**					1 000	
	9,5	**500**					500	
	6,0	**4 000**				4 000		
Dollar US	7,5	**535**		535				
	variable	**214**		214				
	variable	**1 419**			1 419			
	variable	**802**						802
Écu	9,5	**131**				131		
Franc suisse	6,0	**448**		448				
TOTAL		**11 049**	**0**	**3 197**	**1 419**	**4 131**	**1 500**	**802**

Échéancier des autres dettes représentées par un titre au 31 décembre 1994 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	**Total 31/12/94**
Échéance	50 601	4 391	1 537	567	**57 096**

29 • AUTRES COMPTES D'OPÉRATIONS SUR TITRES

en millions de francs	31/12/94	31/12/93
Comptes de règlement sur titres	**5 238**	10 031
Bons de caisse	**234**	345
Dettes rattachées sur titres donnés en pension	**573**	414
Dettes rattachées sur titres du marché interbancaire	**34**	80
Dettes rattachées sur TCN	**276**	438
Dettes rattachées sur obligations	**230**	325
Dettes rattachées sur bons de caisse	**4**	4
TOTAL	**6 589**	**11 637**

30 • COMPTES DE RÉGULARISATION, PROVISIONS ET DIVERS

en millions de francs	31/12/94	31/12/93
Provision pour retraite	**793**	531
Provision pour risques pays et autres provisions	**1 913**	2 131
Comptes de régularisation	**34 728**	25 034
TOTAL	**37 434**	**27 696**

Les provisions pour retraites couvrent les indemnités de départ, les autres avantages liés à l'ancienneté, les engagements au titre des régimes supplémentaires ainsi que ceux liés aux cessations anticipées d'activité. Elles ont été augmentées de 348 millions de francs au 1er janvier 1994 par prélèvement sur les réserves ainsi qu'il est expliqué dans les notes **1** et **2N**. Les montants de 1993 ont été reclassés pour permettre la comparaison avec 1994.

31 • DETTES SUBORDONNÉES

Date d'émission	Solde émission *en millions de dollars US*	Taux %	**Montant** *en millions de francs*	Au-delà de 2003	Indéterminé
1984	26	variable	**137**		137
1986	182	variable	**974**		974
1993	45	variable	**242**	242	
1992	250	8,35	**1 337**	1 337	
1994	300	6,875	**1 604**	1 604	
SOUS-TOTAL			**4 294**	**3 183**	**1 111**
Dettes rattachées			**46**		
TOTAL			**4 340**		

32 • FONDS PROPRES

a • Le capital est composé de certificats d'investissement et d'actions privilégiés (3 300 000 titres) et d'actions ordinaires (39 372 114 actions).

en millions de francs	Capital émis	Primes d'émission d'apport ou de fusion	Réserves et bénéfice non distribués	Provisions réglementées	**Total**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1993	**4 261**	**9 429**	**1 450**	**198**	**15 338**
Augmentation de capital de la Banque : apport partiel d'actif SGIIF	6	19			25
Opérations de fusion (SAEI, Paragos, Paribas U - Société Anonyme)		16			16
Constitution de la provision retraite		- 348			- 348
Dotations/Reprises réglementées				- 17	- 17
Solde/affectation du résultat 1993			491		491
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1994	**4 267**	**9 116**	**1 941**	**181**	**15 505**

b • Autorisations de rachat d'actions et options de souscription d'actions.

Il existait au 31 décembre 1994, 584 000 options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans et exerçables au prix de 417 francs par action, accordées aux mandataires sociaux et aux salariés au cours des exercices 1994, en application d'autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 1987 et 27 mai 1992.

33 • OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

au 31 décembre 1994 *en millions de francs*	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Opérations de trésorerie et interbancaires	53 504	3 401
Opérations avec la clientèle	13 111	1 970
Titres de transaction	18 044	55
PASSIF		
Opérations de trésorerie et interbancaires	33 460	2 012
Opérations avec la clientèle	1 839	207
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS-BILAN		
Engagements donnés aux établissements de crédit	1 807	833
Engagements donnés à la clientèle	13 256	3 122

Les prêts participatifs accordés à des entreprises liées s'élèvent à 222 millions de francs.

34 • RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES, DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE, DU CRÉDIT-BAIL ET DES TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou, le cas échéant, de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

	31/12/94						31/12/93
en pourcentage	**Opérations de trésorerie et interbancaires**	**Opérations avec la clientèle**	**Opérations de crédit-bail**	**Titres reçus en pension livrée Banque**	**Titres reçus en pension livrée clientèle**	**Global**	Global
France	32,4	41,5	40,4	20,0	82,0	**33,0**	26,2
Europe de l'Ouest (hors France)	45,6	15,5	59,6	67,4	18,0	**41,7**	37,0
Europe de l'Est	0,3	0,3	-	-	-	**0,2**	0,2
Amérique du Nord	8,6	22,6	-	12,3	-	**13,8**	21,9
Amérique Centrale et du Sud	0,2	3,8	-	-	-	**1,3**	1,4
Afrique	0,3	2,2	-	-	-	**0,8**	0,8
Moyen-Orient	0,1	2,8	-	0,3	-	**1,0**	0,8
Asie	12,4	11,1	-	-	-	**8,1**	11,6
Océanie	0,1	0,2	-	-	-	**0,1**	0,1
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

35 • ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

A • Engagements donnés ou reçus

en millions de francs	**31/12/94**	31/12/93
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	**14 098**	6 608
• Engagements en faveur de la clientèle	**97 881**	106 949
Engagements de garantie		
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	**6 652**	8 102
• Engagements d'ordre de la clientèle	**53 652**	36 346
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
• Engagements reçus d'établissements de crédit	**6 292**	2 602
Engagements de garantie		
• Engagements reçus d'établissements de crédit	**13 793**	7 232

B • Opérations sur titres et opérations de change

	31/12/94		31/12/93	
en millions de francs	**À recevoir**	**À livrer**	À recevoir	À livrer
Opérations sur titres	**20 282**	**28 439**	38 322	34 207
Opérations de change fermes	**1 035 989**	**1 039 310**	972 400	971 684

C • Instruments financiers à terme

en millions de francs	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	**31/12/94**	31/12/93
OPÉRATIONS FERMES				
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	1 466 337	73 859	**1 540 196**	908 124
Opérations de gré à gré				
• Accords futurs de taux	299 427	32 541	**331 968**	97 530
• Swaps de taux	2 914 488	214 485	**3 128 973**	2 175 684
• Swaps de devises	808 065	789	**808 854**	474 253
• Autres instruments	16 167	870	**17 037**	3 252
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations sur marchés organisés				
• Options de taux : achat	701 961	-	**701 961**	156 319
• Options de taux : vente	504 226	-	**504 226**	186 310
• Options de change : achat	156	-	**156**	121 557
• Options de change : vente	156	-	**156**	126 510
• Autres options : achat	17 415	-	**17 415**	10 760
• Autres options : vente	15 851	-	**15 851**	8 723
Opérations de gré à gré				
• Contrats de taux plafond et plancher : achat	221 008	28 526	**249 534**	209 413
• Contrats de taux plafond et plancher : vente	359 062	17 843	**376 905**	245 831
• Swaptions de taux : achat	93 786	-	**93 786**	47 172
• Swaptions de taux : vente	86 038	-	**86 038**	84 305
• Swaptions de change : achat	4 097	-	**4 097**	4 912
• Swaptions de change : vente	341	-	**341**	376
• Options de taux : achat	30 925	-	**30 925**	51 571
• Options de taux : vente	30 582		**30 582**	46 511
• Options de change : achat	201 567	-	**201 567**	3 311
• Options de change : vente	231 987	-	**231 987**	80
• Autres : achat	42 459	-	**42 459**	33 841
• Autres : vente	33 986	-	**33 986**	36 337

Les montants ci-dessus ne reflètent que le seul volume d'intervention de la Banque dans chacun des types d'instructions distingués et ne donnent pas d'indication sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. La Banque contrôle son risque de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

Pour les opérations fermes, les engagements représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps, seule la contrevaleur du montant prêté est prise en comptes). Pour les opérations conditionnelles, les engagements correspondent aux montants notionnels des instruments sous-jacents achetés ou vendus. La rubrique «Autres» comprend les instruments du type options sur matières premières et métaux précieux et options sur indices boursiers et actions. Dans le cas des opérations sur marchés organisés, il n'a pas été effectué de compensation entre achats et ventes de contrats de même nature et de même échéance ; sur les chiffres au 31 décembre 1994, cette compensation conduirait à un solde de 303 586 millions de francs (au lieu de 1 540 196) pour les contrats à terme, de 209 602 millions de francs (au lieu de 701 961) pour les achats d'options de taux et de 127 802 millions de francs (au lieu de 504 226) pour les ventes d'options de taux. Pour permettre la comparaison avec 1994, les montants de 1993 ont été eux aussi ventilés en positions acheteuses et positions vendeuses.

36 • DÉCOMPOSITION DES ENCOURS PAR DEVISE AU 31 DÉCEMBRE 1994

en millions de francs	Franc français	Mark allemand	Livre Sterling	Écu	Dollar USA	Lire italienne	Peseta espagnole	Yen	Autres devises	**Total**
Actifs	222 890	51 403	33 043	31 430	157 571	29 103	47 090	43 946	73 670	**690 146**
Passifs	- 221 182	- 61 431	- 37 240	- 25 016	- 182 129	- 20 724	- 49 447	- 22 047	- 70 930	**- 690 146**
Position nette bilan	1 708	- 10 028	- 4 197	6 414	- 24 558	8 379	- 2 357	21 899	2 740	**0**
Hors-bilan ferme	- 626	12 826	5 879	- 6 445	20 852	- 6 887	2 451	- 20 152	- 2 602	**5 296**
Différentiel	1 082	2 798	1 682	- 31	- 3 706	1 492	94	1 747	138	**5 296**
Positions conditionnelles	- 2 964	- 1 246	- 566	- 5	5 317	- 237	- 16	- 1 473	1 292	**102**
Crédits à la clientèle	46 326	1 296	9 629	184	54 556	1 231	2 316	2 076	9 276	**126 890**
Dépôts à la clientèle	16 272	3 036	6 023	552	21 056	1 511	249	6 377	5 581	**60 657**
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	44 974	1 683	5 181	144	15 775	23	0	49	550	**68 379**

La ligne «Différentiel» regroupe, à la fois, les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales à l'étranger) dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

37 • RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature perçues au cours de l'exercice par les membres du Conseil de Surveillance au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la Banque s'élèvent à 3,3 millions de francs ; celles du Directoire s'établissent à 17,8 millions de francs, dont 0,9 million de francs de jetons de présence.

38 • OPÉRATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLÔTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 1994

Néant.

39 • COMPTES DE RÉSULTAT ET BILANS PUBLIÉS AU BALO

en milliers de francs	**1994**	1993
Intérêt et produits assimilés	**32 891 802**	40 441 698
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**20 732 157**	22 094 321
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	**8 570 138**	10 075 582
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	**3 538 720**	8 270 523
Autres intérêts et produits assimilés	**50 787**	1 272
Intérêts et charges assimilés	**- 33 701 992**	- 40 222 772
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**- 26 090 844**	- 25 503 792
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	**- 3 003 808**	- 3 473 449
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	**- 4 607 340**	- 11 245 531
Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	**13 784**	11 840
Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	**- 7 427**	- 10 637
Revenus des titres à revenu variable	**1 522 959**	661 436
Commissions (produits)	**3 148 919**	3 028 619
Commissions (charges)	**- 2 606 251**	- 2 118 243
Gains sur opérations financières	**6 752 016**	8 717 296
Soldes en bénéfice des opérations sur titres de transaction	**4 800 697**	7 302 832
Soldes en bénéfice des opérations sur titres de placement	**0**	62 975
Soldes en bénéfice des opérations de change	**0**	1 351 489
Soldes en bénéfice des opérations sur instruments financiers	**1 951 319**	0
Pertes sur opérations financières	**- 357 656**	- 1 999 576
Soldes en pertes des opérations sur titres de placement	**- 55 700**	0
Soldes en pertes des opérations de change	**- 301 956**	0
Soldes en pertes des opérations sur instruments financiers	**0**	- 1 999 576
Autres produits et charges ordinaires	**616 263**	1 002 376
Autres produits d'exploitation bancaire	**424 856**	816 243
Autres produits d'exploitation non bancaire	**191 407**	186 133
Charges générales d'exploitation	**- 4 979 989**	- 5 086 207
Frais de personnel	**- 3 193 204**	- 3 369 071
Autres frais administratifs	**- 1 786 785**	- 1 717 136
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	**- 224 719**	- 170 781
Autres charges d'exploitation	**- 1 145 311**	- 591 343
Autres charges d'exploitation bancaire	**- 889 221**	- 230 533
Autres charges d'exploitation non bancaire	**- 256 090**	- 360 810
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	**- 824 668**	- 1 942 219
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	**0**	- 126 728
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	**367 670**	0
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**1 465 400**	**1 594 759**
Impôt sur les bénéfices	**- 727 727**	- 724 723
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**737 673**	**870 036**

en milliers de francs
ACTIF

	31/12/94	31/12/93
Caisse, banques centrales, CCP	**461 259**	329 212
Effets publics et valeurs assimilées	**19 057 912**	20 874 868
Créances sur les établissements de crédit		
• À vue	**38 387 615**	37 538 905
• À terme	**249 711 779**	286 810 423
Créances sur la clientèle		
• Créances commerciales	**2 441 216**	3 284 545
• Autres concours à la clientèle	**122 415 123**	112 771 888
• Comptes ordinaires débiteurs	**11 446 608**	15 830 354
Obligations et autres titres à revenu fixe	**131 396 197**	134 745 115
Actions et autres titres à revenu variable	**10 903 136**	25 387 180
Participations et activités de portefeuille	**12 135 399**	13 586 671
Parts dans les entreprises liées	**12 791 732**	10 740 504
Crédit-bail et location avec option d'achat	**16 794**	24 793
Immobilisations incorporelles	**27 588**	29 796
Immobilisations corporelles	**1 408 252**	988 231
Autres actifs	**37 039 342**	29 225 923
Comptes de régularisation	**40 505 638**	32 552 031
TOTAL DE L'ACTIF	**690 145 590**	**724 720 439**

en milliers de francs
PASSIF

	31/12/94	31/12/93
Banques centrales, CCP	**285 432**	807 692
Dettes envers les établissements de crédit		
• À vue	**69 217 323**	62 479 045
• À terme	**353 523 938**	395 410 442
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
• À vue	**138 067**	218 239
• À terme	**23 980**	58 700
Autres dettes		
• À vue	**13 944 577**	13 813 430
• À terme	**53 606 652**	48 475 922
Dettes représentées par un titre		
• Bons de caisse	**238 155**	349 974
• Titres de marché interbancaire et titres de créance négociable	**57 355 196**	66 498 096
• Emprunts obligataires	**11 326 486**	14 133 798
Autres passifs	**75 407 895**	77 391 521
Comptes de régularisation	**31 831 156**	22 839 276
Provisions pour risques et charges	**2 663 140**	2 593 052
Provisions réglementées	**181 612**	198 470
Dettes subordonnées	**4 340 133**	3 442 548
Capital souscrit	**4 267 211**	4 261 259
Primes et réserves	**9 706 023**	10 018 696
Écart de réévaluation	**49 473**	49 473
Report à nouveau	**1 301 468**	810 770
Résultat de l'exercice	**737 673**	870 036
TOTAL DU PASSIF	**690 145 590**	**724 720 439**

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

	1994	1993	1992	1991	1990
1 • SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a • Capital social	**4 267 211 400**	4 261 259 100	4 261 259 100	2 222 507 400	2 222 507 400
b • Nombre d'actions émises	**42 672 114**	42 612 591	42 612 591	22 225 074	22 225 074
2 • RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS					
a • Produits d'exploitation bancaire	**112 343 796 438**	115 207 593 596	94 128 449 143	72 553 614 169	64 814 695 002
b • Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	**3 108 443 989**	3 819 986 523	2 495 744 692	2 294 810 010	3 547 404 642
c • Impôt sur les bénéfices	**727 727 104**	724 723 493	316 921 534	312 233 076	271 604 903
d • Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	**737 673 322**	870 036 030	130 352 963	409 024 169	485 344 226
e • Montant du bénéfice distribué	**-**	379 338 283	312 506 878	297 815 992	390 573 573
3 • RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a • Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	**55,79**	72,64	51,13	89,20	147,39
b • Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	**17,29**	20,42	3,06	18,40	21,84
c • Distribution par titre (1)	**17,00**	8,60	6,90	13,40	14,50
(2)	**17,00**	12,50	12,50	13,40	35,20
4 • PERSONNEL (3)					
a • Nombre de salariés	**3 339**	3 268	3 392	3 534	3 548
b • Montant de la masse salariale et participation au bénéfice	**1 175 911 762**	1 318 870 969	1 090 603 165	1 027 608 429	1 032 410 977
c • Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	**513 270 027**	537 958 089	459 531 458	439 864 638	419 856 626

(1) Actions ordinaires

(2) Certificats d'investissement et actions privilégiés

(3) Payé en France

LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1994 (EN MILLIERS D'UNITÉS)

Sociétés	Capital		Capitaux propres autres que le capital		Quote-part du capital détenue en %(*)	Pourcentage Groupe	Valeur comptable des titres détenus brute	nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions avals donnés par la société	Chiffre d'affaires et hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividende encaissé exercice 1994	Date d'arrêté des comptes
1 • RENSEIGNEMENTS DÉTAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA BANQUE														
a • Filiales (1)														
Achcar (Paribas Projetos LTDA)	USD	534	USD	22 687	99,99	99,99	106 920	96 228	-	-	148 090	25 713		31/12/94
Antin Bail	FRF	1 600 (3)	FRF	-	100,00	100,00	139 600	121 520	-	40 561	-	-		
Banpar GPA Airbus	USD	1 832 (4)	USD	-	100,00	100,00	97 992	91 427	-	-	-	- 145 (4)		
BPI (Banq. Parisienne Inter.)	FRF	100 000 (4)	FRF	- 235 444 (4)	58,87	100,00	188 721	0	102 292	-	164 578 (4)	- 197 114 (4)		
Banque Paribas Canada	CAD	35 000 (3)	USD	- 806 (3)	100,00	100,00	133 270	142 343	45 790	376	289 879	7 952		31/12/93
Banque Paribas Deutschland OHG	DEM	116 906 (3)	DEM	-	39,99	100,00	59 219	57 951	-	32 334	-	-		
Cogedim	FRF	614 615	FRF	-	21,22	74,74	136 498	0	2 486 240	7 471				
Finecofi	FRF	3 097 500	FRF	6 151	79,99	100,00	477 750	2 477 750	114 304	-	7 594	6 987	96 632	30/06/94
Foncière Compagnie	FRF	63 995 (3)	FRF	537 648 (3)	32,46	61,43	498 368	442 768	100 364	-	117 585 (3)	59 991 (3)	10 506	
Paribas Capital Markets Limited	JPY	1 875 000 (4)	JPY	1 323 618 (4)	100,00	100,00	489 191	455 631	-	267 300	4 304 792 (4)	- (4)		
Paribas Do Brazil	USD	2 168	USD	42 170	95,76	100,00	108 289	108 289	-	-	1 030	16 287	2 125	31/12/94
Paribas International	FRF	1 704 252	FRF	2 870 038	99,98	100,00	169 459	6 169 459	2 334 488	-	195 781	57 751	18 743	
Paribas Private Bank Asia	SGD	20 000 (4)	SGD	3 925 (4)	100,00	100,00	73 336	67 553	-	-	-	5 324 (4)	282 771	31/12/94
Paribas Suisse BV	CHF	500 000 (4)	CHF	NC (4)	41,13	100,00	183 920	1 142 595	26 158	1 912	NC (4)	NC (4)		
Paribas UK Holding Limited	GBP	34 352 (4)	GBP	11 316 (4)	100,00	100,00	129 966	277 751	-	-	- 2488 (4)	- 2 508 (4)		
Scoa	FRF	3 680 800	FRF	- 571 500	16,65	88,85	150 740	0	60 871	23 666	138 900	- 564 100		31/12/94
Setic	FRF	5 159 (3)	FRF	27 267 (3)	99,98	100,00	119 647	102 826	246 846	1	2 081 (3)	- 35 533 (3)	12 473	
Sireg	FRF	3 892 (3)	FRF	60 133 (3)	99,98	100,00	125 904	78 320	-	1	6 052 (3)	- 14 092 (3)		
SNC Courcoux Bouvet	FRF	217 000	FRF	-	100,00	100,00	645 434	645 434	2 623	-			179 018	
Sté Immobilière 36 avenue de l'Opéra	FRF	140 250	FRF	-	70,00	70,00	98 175	98 175						
b • Participations (2)														
Banca Internazionale Lombarda	ITL	200 000 000 (5)	ITL	39 156 000 (5)	20,00	20,00	131 680	183 720	-	-	57 492 000 (5)	13 581 000 (5)	6 070	
Equitypar Comp. de Part.	USD	427 (3)	USD	-	49,12	49,12	201 879	197 819	-	-			53 738	31/12/94
Erbe	BEF	2 400 000 (5)	BEF	4 643 196 (5)	30,02	47,01	762 552	750 118	-	-	438 750 (5)	232 550 (5)	35 085	
Finaxa	FRF	1 080 070 (3)	FRF	5 613 193 (3)	26,54	26,54	457 126	2 457 126	-	-	255 827 (3)	237 725 (3)	45 424	
Navigation Mixte (**) (3)	FRF	1 488 094 (3)	FRF	17 616 960 (3)	30,02	30,54	499 536	5 499 536	-	-	16 795 574	700 141	176 736	31/12/93
Paribas Participacoes LTDA	USD	1 566	USD	30 412	10,00	10,00	106 920	0	-	-		- 9 308		31/12/94
Paribaven Overseas Inv	USD	391	USD	-	14,53	24,96	54 354	32 540	-	-			15 710	
RIVP	FRF	155 386 (3)	FRF	854 637 (3)	31,19	31,19	168 000	168 000	211 238	-	1 300 029 (3)	44 635 (3)	6 785	
2 • RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS														
a • Filiales							265 826	220 127					231 147	
Françaises							46 675	46 446					0	
Étrangères														
b • Participations							190 232	1 181 420					36 538	
Françaises							131 515	641 609					36 956	
Étrangères														

(1) 50% au moins du capital détenu par le Groupe Paribas. (2) 10 à 50% au moins du capital détenu par le Groupe Paribas. (3) Chiffre 1993. (4) Chiffre 1992. (5) Chiffre 1991. (*) Pourcentages de détention de la Banque Paribas seule. (**) Comptes consolidés.

3 • TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATIONS ACQUIS AU COURS DE L'EXERCICE 1994

a • Filiales à plus de 50% (% acquis ou atteint au cours de l'exercice)

Pam Asia limited	500 000 actions
Great Central Railway	2 494 actions
Musées et Monuments de France	2 469 actions
SCI 15/17 avenue d'Ostende	1 000 actions
Société Immobilière 36 avenue de l'Opéra	981 750 actions
SNC Courcoux Bouvet	217 000 actions

b • Participations acquises ou portées à 5, 10 ou 33%

Paribas Invest Management	5 000 actions
CMM Industries	381 840 actions
Cogedim	1 303 950 actions
SCOA	601 776 actions
Merone Investissement	883 actions

Inventaire des valeurs mobilières

au 31 décembre 1994

	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
OBLIGATIONS FRANÇAISES	
Abbey nat. FRCE TMO 12/05/1996	162 456
Abbey national 18/02/1995 12,40%	224
Air France TSDI	56 052
BFCE TME 02/02/1999	25 189
BFCE TMO 21/07/1996	48 579
BIRD 22/07/1997 10,90%	20 145
Banque Indosuez TAM 18/05/1996	50 000
Banque La Henin TAM 15/09/1995	40 000
BRED TOM 05/01/1997	57 304
CAECL 04/02/1997 12,20%	83 535
CCC Mutuel TAM 18/03/1995	55 154
CNA TRE 14/09/1999	11 838
CNT TMO 28/07/1996	34 311
CEPME 14/01/1996 10%	26 503
CEPME 20/12/1997 11,30%	10 870
CEPME 22/10/1996 13,0%	12 320
CEPME TMO 01/04/1995	76 150
CERUS TAM 28/02/1996	4 975
Cfd 20/02/1996 13,70%	22 420
CFDI 11/03/1997 11,80%	117 285
CFF 18/11/2000 10,70%	8 905
CFF 11/02/2000 12,10%	15 053
CFF 09/07/1996 13,70%	5 880
CFF 13/02/1996 13,70%	18 952
CFF 29/01/1995 14,60%	361

	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
OBLIGATIONS FRANÇAISES	
CGIB Caixa Banque 30/12/1996 8,50%	400 000
Charbonnages de France TMO 24/09/1996	1 931
CIC-Union Europ TMO T1 04/11/1995	29 391
CIC-Union Europ TMO T1 04/11/1995	18 322
Compagnie Bancaire 22/01/1996 10,50%	53 552
Compagnie Bancaire 07/06/2000 7,50%	296 700
Compagnie Bancaire 13/02/1996 9,25%	14 963
Compagnie Foncière 01/01/1997 6,25%	3 330
Compagnie Foncière Nouvelle	1 110
Ciments P6M TSDI + 0,75%	330 000
CLF 01/10/1995 11,30%	90 300
CLF 29/09/2001 7,30%	23 194
CMB Packaging P6M TSDI +6%	50 000
CNE 07/02/1997 9,91%	134 524
CNT 24/01/1995 15,60%	509
CNT TMO 24/09/1995	8 032
CRH TR.1 & 2 30/12/1997 10,90%	23 840
CRH TME 22/10/1998	64 145
Caisse nat. Telecom TME 14/05/1996	38 805
Caisse nat. Telecom TMO 28/07/1996	150 123
CT national B 12/11/1998 10,8%	647
CT national D 01/10/1997 13,3 %	1 655
CT national 09/05/1995 14,80 %	3 327
Dép. Loire Atl 10/10/1995 14,6%	86
EDF TMO 10/02/1996	102 136
EDF 25/04/1995 14,90%	5 743
EDF TAM 30/03/1997	598 500
Fin Actea TAM 15/06/1997	30 000
Fin. Immobail TAM 25/09/1995	20 060
Fin. Paribas TMM 30/09/1997 0,3%	204 000
FIS 05/03/1996 13,80%	9 706
France HLM 21/04/2002 8,40%	8 635
GITT TAM 30/11/1996 8,40%	10 000
GITT TAM 30/11/1997	100 000
GITT TAM 30/11/1998	100 000
GITT TAM 30/11/1999	100 000
GITT TMO 12/01/1999	15 264
GITT TMO 21/07/2001	17 835
GOTBP Finemep 04/02/1999 12,30%	214
GOTBP Finemep 24/06/1996 13,90%	7 599
GOBTP Finemep 12/12/1995 14,4%	255
GOBTP TAM 21/04/1999	26 093
Hachette P6M TSDI + 1,45%	104 000
Holdercim P6M TSDI + 0,95%	45 000
Legrand P6M 19/12/2005 + 0,65%	50 000
Merlin Gerin P6M TSDI + 7%	225 000
Nersa P3M 27/04/1997	15 000
Pallas Stern TMO 29/09/1996	11 981

	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
OBLIGATIONS FRANÇAISES	
Provence Alpes 20/06/1995 15,2%	4 975
PSA Fin HDG P3M TSDI + 0,45%	450 000
PTT 25/11/1995 11,20%	23 970
Rémy Martin TMO 08/12/1998	18 814
Salon Provence 01/03/1997 9,95%	750
SCOA 85-96 9,25%	15 265
Sicofram TMO 22/04/1995	159 380
SNCF 09/09/1997 11%	7 182
SNCF 21/05/1996 13,80%	25 446
SNCF 28/03/1995 15,00%	2 085
SNCF TAM 12/10/1999	154 741
SNCF TMO 19/11/1995	51 450
Sophia 06/10/1998 7,90%	16 606
Sophia TAM 11/04/1997	210 000
Sovac P1C 13/03/1998	20 000
Total Raffinage TMO 12/11/1995	200 900
Tunnel Mont Blanc P3M 26/08/1997	68 247
UCB P3R 13/06/1996	31 770
UCB P3M 06/06/2000	10 000
Unibail 10/02/2001 11,0%	405
Via Banque 31/07/1998 7,5%	71 606
Ville de France 01/02/1997 10,6%	0
Worms P1C 12/07/1997	50 000
Air France TX Rev. 07/07/1996	30 555

	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
BANQUES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES			
Auxiliaire Entreprise Chemins de fer	3 561 600	20	23 029
Banque Franco Roumaine	2 550	2.55	1 443
CEPME	9 990	0,06	999
Cetip	4 180	6,85	505
CMM Industries	381 840	38,53	1 974
Crédit Paribas Monaco	7 500	100	7 500
Finecofi	24 777 500	79,99	2 477 750
GOBTP	39 873	2,06	2 737
ITE	5 000	40	506
Matif Cl	4 800	0,19	381
Merone Investissement	2608	42,54	42 270
Navigation Mixte	4 616 317	30,02	5 499 536
Navigation Mixte TMM	125 000	-	315 890
Paribas Électronique	335 555	14 45	34 405
Paribas International	17 038 785	99,98	6 169 463
Prominofi	5 000	5	750
Sicav Parvest Short B	200	-	100
Sicovam	1 448	5 06	1 104
SNC Antin Gérance	9 510	95,1	1 058

	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
BANQUES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES			
SNC Conseil Investissement	49 995	99,99	6 994
SNC Courcoux Bouvet	217 000	100	645 434
SNC Paribas Asset Management	313 106	99,99	31 220
SNC Paribas Capital Développement	50	0,25	500
SNC Paribas Investissement	4 990	99,8	479
Sofaris	13 479	0,52	2 126
Sté des Bourses Françaises	147 394	1,72	14 910
Valeur Pierre Épargne Placement	230 591	100	271 002
HOLDINGS FINANCIERS			
Actif Bancaires Mobil.	1 500	10	150
FCP Paribas Actifinance	1	-	113
FCP Paribas Oblifinance	1	-	112
Finogest	5 000	20	500
Gemofin	1 860	12,4	186
Getramin	2 494	99,76	249
Great Central Railway	2 494	99,76	249
Novafinance	220 195	33,87	23 539
Orcofi B	217 666	0,67	16 760
Pallas	10 646	0,37	16 541
Parifergie	99 994	99 99	9 999
Proparco	100 000	2,13	10 000
Siparex	1 750	0,03	135
SNC Antin Gestion	2 000	80	261
SNC Bincofi	2 475	99	248
SNC Burofi	1 800	36	1 094
Sofinergie 4	38	0,94	380
Sogesofica	1 125	38,14	128
Sopardev	25 104	10,07	2 270
ASSURANCES			
AGF	2 091 706	1,54	573 865
Auria Vie SA	15 840	7,92	1 584
Finaxa	2 881 024	26,54	2 457 126
AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION			
Cardimo	1	-	350 000
Cegid	7 000	0,61	3 017
CLS (Coll. Loca. Satel. A)	300	2	300
Compagnie Foncière	420 381	33,49	442 768
Compagnie Foncière CV	54 129	-	36 537
Europerformance	1 123	4,99	112
FCP Munich Re Placement	5	-	500
FCPR Valoris	81	-	3 007
Fonds Capinvest	1	-	100
Fonds Hippoval	1	-	100
ILP	1 560	0,12	165
La Rochette BSA	34 151	-	483

	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire *en milliers de francs*
AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION			
La Rochette CV - 4,5%	200 000	-	10 000
La Rochette CV - 7%	34 151	-	3 586
Lucia CV	46 001	-	14 950
Lyon Parc Auto	20	0,35	256
Novespace	2 250	4,5	225
SCOA	61 260	-	251
SCOA CV - 8,5%	1 173 354	-	51 161
SCOA CV - 9%	128 758	-	8 091
Setic CV	8 772	-	1 316
Sicav Entreprise CT	1	-	5 110
Sicav Frankopar	1	-	100
Sicav Franterme	2	-	160
Sicav Frasecur	1	-	200
Sicav Securi-Taux	100	-	100
Sofinergie 3	38	0,31	380
Sometrar	18 000	3,6	1 800
Spot Image	204	0,6	408
Thomson SA	22 395	0,11	6 698
UGC Droits Audiovisuels	6 000	0,1	1 138
Vallourec	6 603	0,08	660

en milliers de francs

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE	
A • Titres énumérés précédemment	
Obligations françaises	6 134 114
Autres titres	19 613 233
B • Obligations étrangères	1 768 024
C • Autres titres de sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	4 331 589
D • Titres de sociétés immobilières non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	670 320
E • Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 FRF	
Obligations	86
Actions	1 044
Valeur d'inventaire du portefeuille - Titres Métropole	32 518 410
Valeur d'inventaire du portefeuille - Titres des succursales à l'étranger	7 802 718
	40 321 128

Réparti comme suit :

	Métropole	Succursales à l'étranger	**Total**
Titres de placement	8 670 294	7 267 128	**15 937 422**
Titres de participation et filiales	23 848 116	535 590	**24 383 706**
TOTAL	**32 518 410**	**7 802 718**	**40 321 128**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Observations du Conseil de Surveillance

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque Paribas et son activité pendant l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 1994, la Banque Paribas a évolué dans un environnement de forte hausse des taux d'intérêts, avec une conjoncture économique en voie de redressement.

Dans ce contexte défavorable aux marchés de capitaux, la Banque Paribas enregistre une forte réduction de son résultat net par rapport à l'exercice exceptionnel de 1993.

Cette évolution du résultat reflète :
- une diminution notable de la contribution des activités de marchés et de gestion actif/passif, qui avaient bénéficié l'an passé d'un environnement particulièrement porteur,
- une amélioration de la contribution du métier des activités de banque commerciale en raison principalement d'une forte baisse de la dotation aux provisions d'exploitation.

Après la réorganisation par Métiers et Territoires en 1993, la Banque a entamé en 1994, dans une même logique, la réorganisation mondiale des Fonctions, qui répond à trois objectifs :
- adapter l'organisation des Fonctions à celle des Métiers et Territoires,
- donner une dimension mondiale aux Fonctions afin de contribuer à l'intégration de la Banque,
- créer les conditions d'une efficacité optimale de manière à obtenir une meilleure productivité et une meilleure maîtrise des frais généraux.

Le Conseil de Surveillance exprime sa confiance dans la capacité du Directoire à gérer les affaires de la Banque Paribas. Il approuve les projets de résolutions soumis par le Directoire à votre vote dans le cadre de l'Assemblée Générale et vous invite à les adopter.

Le Conseil de Surveillance

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 1995

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, approuve le prélèvement de 348 000 000 F sur les primes d'émission, pour doter la provision destinée à couvrir les engagements de retraite de la Banque Paribas.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu les rapports du Directoire, des Commissaires aux Comptes et du Conseil de Surveillance, approuve les comptes de l'exercice 1994, tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 737 673 321,64 F.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 737 673 321,64 F et que le report à nouveau représente 1 301 467 636,22 F décide, conformément à l'article 32 des statuts l'affectation de ces sommes de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale pour la porter à 10% du capital social	595 230 F
Dividende aux actions ordinaires «A»	669 325 938 F
Dividende aux actions privilégiées «B»	16 948 439 F
Distribution aux certificats d'investissement privilégiés	39 151 561 F
Report à nouveau	1 313 119 789,86 F

En conséquence, le dividende versé à chaque action ordinaire «A», à chaque action privilégiée «B», et à chaque certificat d'investissement privilégié sera de 17 F, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal de 8,50 F) correspond à un revenu global de 25,50 F.
Le dividende, tant pour les certificats d'investissement privilégiés que pour les actions ordinaires «A» et les actions privilégiées «B» sera mis en paiement à partir du 1er juin 1995.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1991	18 925 074 actions «A»	253 595 991,50	20,10	13,40	6,70
	996 967 actions «B»	13 359 357,80	20,10	13,40	6,70
	2 303 033 CIP	30 860 642,20	20,10	13,40	6,70
1992	39 312 591 actions «A»	271 256 877,90	10,35	6,90	3,45
	996 967 actions «B»	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033 CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25
1993	39 312 591 actions «A»	338 088 282,60	12,90	8,60	4,30
	996 967 actions «B»	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033 CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de proposer à chaque propriétaire d'action ordinaire «A» ou d'action privilégiée «B», une option entre le paiement en numéraire ou en actions ordinaires «A» du dividende voté aux termes de la troisième résolution. Cette option portera sur la moitié du dividende mis en distribution, soit 8,50 F par action.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale fixe comme suit les conditions et modalités d'exercice de l'option de paiement en actions :
• le prix d'émission des actions est fixé à 444 F. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net comptable consolidé par titre du capital de la société, au 31 décembre 1994, et arrondi au franc immédiatement supérieur.
Ces actions seront créées avec jouissance au 1er janvier 1995 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur création.
• les actionnaires qui souhaiteront opter pour le paiement en actions des dividendes leur revenant, disposeront d'un délai commençant le 1er juin 1995 et expirant le 15 juin 1995 inclus pour en faire la demande auprès de la Banque Paribas. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme de ce délai, ne pourra recevoir les dividendes lui revenant qu'en espèces, ledit règlement étant effectué à partir du 23 juin 1995.

Si le montant des dividendes pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :
• soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ;
• soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation à son Président dans les conditions prévues par la loi, pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera et pour modifier l'article 6 des statuts quant au montant du capital social et au nombre d'actions qui le représente.
Elle confère également au Directoire tous pouvoirs pour imputer sur les postes de réserves disponibles les frais de ladite augmentation de capital et doter la réserve légale.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Bernard Auberger membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. François Henrot membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Pierre Vaillaud membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, nomme pour une durée de six exercices en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet Deloitte, Touche, Tohmatsu, et renouvelle pour la même durée le mandat de Monsieur Patrick Aignan en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle pour une durée de six exercices le mandat du Cabinet Ernst & Young Audit, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et nomme pour la même durée le Cabinet BDA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour les autorisations données au Directoire le 19 mai 1994 d'émettre, de créer, et de garantir des bons et obligations.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenable, des bons et obligations, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 40 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou d'obligations, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 20 000 000 000 F.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 19 mai 1994, d'émettre, de créer et de garantir des certificats de dépôt.

L'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à émettre et à créer, sur toute place où la réglementation le permet, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 février 1992 du Comité de la réglementation bancaire, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises dans la limite d'un encours maximum de 50 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 février 1992 du Comité de la réglementation bancaire, dans la limite d'un encours maximum de 20 000 000 000 F.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 19 mai 1994, d'émettre, de créer et de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenable, des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 000 000 000 F.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, autorise le Directoire à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 1 500 000 000 F :

- soit par l'émission d'actions nouvelles et de certificats d'investissement nouveaux à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens qui pourront souscrire les actions nouvelles ou les certificats d'investissement nouveaux tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions et de certificats d'investissement gratuits ou par élévation du nominal des actions et des certificats d'investissement existants ;
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace pour la partie non utilisée l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles et des certificats d'investissement nouveaux à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens, recueillir les souscriptions aux actions ou certificats d'investissement nouveaux et les versements y afférent ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions, à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, offrir totalement ou partiellement au public les actions ou les certificats d'investissement non souscrits, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ;
- apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront.

L'Assemblée Générale, sous la condition que cette ou ces augmentations de capital se fassent avec une prime d'émission, autorise le Directoire à imputer sur le montant de cette prime, les frais consécutifs à cette ou ces augmentations de capital, et le cas échéant, la somme nécessaire pour porter la réserve légale à 10% du nouveau capital social.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et connaissance prise notamment des bases de conversion proposées et des autres précisions figurant dans ces rapports, autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F des obligations convertibles en actions à tout moment au gré des porteurs à raison d'une action pour une obligation.

Ces obligations convertibles pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible.

Le Directoire prendra en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Conformément à la loi, cette autorisation comporte au profit des obligataires, renonciation expresse des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés, à leur droit préférentiel de souscription, aux titres qui seront émis par conversion des obligations.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :

- pour fixer toutes les modalités de cette ou ces émissions, notamment :
  - la date et les conditions d'émission des obligations ;
  - le montant et la durée du ou des emprunts ;
  - les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date de paiement du

coupon, le prix de remboursement, la durée et les modalités d'amortissement ;
· les conditions de la conversion des obligations, notamment la date à partir de laquelle la conversion pourra être effectuée ;
· la méthode par laquelle seraient réservés les droits des obligataires si la société procédait avant ladite conversion à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits desdits obligataires ;
• pour accomplir les formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par conversion des obligations, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 14e résolution, ni sur celui résultant du remboursement des obligations, ni de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 16e, 17e et 18e résolutions ci-après ;
• et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la conversion et au service de ces obligations.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F des obligations remboursables en actions de la société.

Ces obligations remboursables en actions pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible.

Ces obligations seront remboursées en actions de la société à raison d'une action pour une obligation.
Le montant nominal maximum des actions à émettre en remboursement des obligations sera de 600 000 000 F nominal auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des obligataires conformément à la loi.

Le Directoire prendra en conformité avec les dispositions légales et règlementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Cette autorisation comporte au profit des obligataires, renonciation expresse des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription aux titres qui seront émis en remboursement des obligations.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire :
• pour procéder à cette ou ces émissions et en fixer les modalités, notamment :
· la date et les conditions d'émission des obligations,
· le montant du ou des emprunts et leur durée,
· les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date du coupon et les modalités de l'amortissement,
· les modalités de remboursement des obligations, notamment la date à partir de laquelle le remboursement pourra être effectué,
· la méthode par laquelle seraient réservés les droits des obligataires si la société procédait, avant le remboursement de leurs obligations, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits desdits obligataires ;
• pour constater la réalisation des augmentations de capital résultant du remboursement des obligations, accomplir les formalités qui en seront la conséquence et apporter aux statuts les modifications en découlant, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 14e résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 15e, 17e et 18e résolutions ;
• et, d'une façon générale, pour prendre toutes

mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, au remboursement des obligations et au service de ces obligations.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F des obligations avec bons de souscription d'actions de la société.
Le montant maximum d'actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons ne pourra excéder 800 000 000 F nominal auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions conformément à la loi.

Ces obligations à bons de souscription d'actions pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement sur décision du Directoire à titre réductible.

Le Directoire prendra en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Cette autorisation comporte au profit des titulaires de bons renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription aux titres qui seront souscrits lors de la présentation de ces bons.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :
• pour fixer toutes les autres modalités de l'émission des obligations avec bons de souscription, notamment :
· la date et les conditions d'émission des obligations,
· le montant et la durée du ou des emprunts,
· les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date de mise en paiement du coupon, le prix de remboursement, la durée et les autres modalités d'amortissement,
· le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
· la ou les périodes au cours desquelles les titulaires de bons de souscription pourront exercer leurs droits,
· le ou les prix d'émission des titres à souscrire par exercice des bons,
· la méthode par laquelle seraient réservés les droits des titulaires des bons si la société procédait, tant qu'il existe des bons de souscription en cours de validité, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons de souscription ;
• pour accomplir toutes formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'exercice des bons de souscription, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 14e résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou du remboursement des obligations, ni de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 15e, 16e et 18e résolutions ;
• et d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, au service de ces obligations et à l'exercice des bons de souscription.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de

quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi :

• autorise le Directoire à procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions de la société ;

• autorise également le Directoire, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscrire à des actions nouvelles de la société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 500 000 000 F, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions conformément à la loi.
Le Directoire prendra en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.
Cette autorisation comporte au profit des titulaires de bons renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription aux titres qui seront souscrits lors de la présentation de ces bons.

• décide que l'émission de ces bons pourra avoir lieu soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement privilégiés anciens. Ces bons pourront ou non être attachés à des actions ou à des certificats d'investissement privilégiés émis simultanément.
En cas de souscription contre espèces, ces bons pourront être souscrits dans le cadre des dispositions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement sur décision du Directoire, à titre réductible.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 juin 1990.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :

• pour fixer toutes les autres modalités de l'émission des bons de souscription notamment :

· le nombre de bons à émettre par souscription contre espèces ou attribution gratuite, ou à attacher à des actions ou à des certificats d'investissement privilégiés émis simultanément,

· la date et les modalités d'émission des bons, notamment en cas d'émission contre espèces, leur prix d'émission et les conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription,

· les caractéristiques des bons de souscription, en particulier leur prix d'exercice, la ou les périodes d'exercice,

· la méthode par laquelle seraient réservés les droits des titulaires des bons si la société procédait, tant qu'il existera des bons de souscription en cours de validité, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons de souscription ;

• pour accomplir toutes formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'exercice du droit à la souscription, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant des augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 14e résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou du remboursement en actions des obligations ni de l'exercice des bons de souscription prévus aux 15e, 16e et 17e résolutions qui précèdent ;

• et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et à l'exercice des bons de souscription.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Michel François-Poncet
Président

François Morin
Vice-Président

Bernard Auberger (1)
Jean-Marc Bruel
Gilles Cosson
Michel Denis
Jacques Gargam
François Henrot (1)
Raymond Lévy
Gérard de La Martinière
Didier Pineau-Valencienne
François Rizzo
Pierre Scohier
Gilbert Trigano
Pierre Vaillaud (1)

COMITÉ DE DIRECTION

André Lévy-Lang (2)
Président du Directoire

Michel Barret
Jean Clamon
François Debiesse
Philippe Dulac (2)
Véronique Guillot-Pelpel
Jean-Benoit Henriet
Dominique Hoenn (2)
Christian Manset (2)
Pierre Martinaud
Pierre-Edouard Noyelle
Arnaud de Ménibus
François de Rancourt
Amaury-Daniel de Seze (2)
Patrick Stevenson
Pierre Vernimmen
Richard Wohanka

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Olivier Buquen

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pierre-Edouard Noyelle

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte Touche Tohmatsu
BDA
Ernst & Young Audit
Département d'HSD-CJ

(1) Membre du Conseil de Surveillance dont la réélection est soumise à l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.
(2) Membre du Directoire.

Conception, réalisation **CPM & COMPAGNIE** - Juin 1995
Crédit photo : Esa/S.P.L./Cosmos

Banque Paribas
3 rue d'Antin - BP 141 - 75078 Paris Cedex 02
Tél. : 33 (1) 42 98 12 34 - Fax : 33 (1) 42 98 11 42
Télex : PARB 210041